Quatre-vingt-onzième année. — N° 267. Le Numéro : 50 francs. Mercredi 18 Novembre 1959.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS		Documents		Conseil économique et social
						Assemblée nationale	Sénat	Assemblée nationale	Sénat	Avis et Rapports
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer	1.800	3.500	6.500	4.000	900	2.200	1.600	3.000	3.000	800
Etranger	2.700	5.300	10.000	5.500	1.200	4.000	2.400	4.000	4.000	1.200

L'Édition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des **DÉBATS** de l'**ASSEMBLÉE NATIONALE** et du **SÉNAT** comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Les Éditions des **DOCUMENTS** de l'**ASSEMBLÉE NATIONALE** et du **SÉNAT** comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition du **CONSEIL ÉCONOMIQUE** et **SOCIAL** comprend les avis et rapports.

L'Édition des **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, Paris (15e). — Tél. : FON 51-00

LE « JOURNAL OFFICIEL » SUR MICROFILM

Les collections du *Journal officiel* (Lois et décrets) sont actuellement reproduites sur microfilm.

Les collections des années 1955, 1956, 1957 et 1958 sont immédiatement disponibles au prix de 42.000 F par année et peuvent être commandées à l'**Association pour la conservation et la reproduction photographique de la presse** (A. C. R. P. P.), 4, rue Louvois, Paris (2e). Tél. : RIC 51-48.

Toute autre collection du *Journal officiel* peut être reproduite sur microfilm par cette association.

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Affaires algériennes.

Décret n° 59-1298 du 17 novembre 1959 complétant le décret n° 59-559 du 23 avril 1959 fixant les modalités d'application de l'ordonnance n° 58-1381 du 29 décembre 1958 portant création d'un fonds d'action sociale pour les travailleurs musulmans d'Algérie en métropole et pour leurs familles (p. 11010).

MINISTERES D'ETAT

Arrêtés portant nominations (missions permanentes d'aide et de coopération) (p. 11011).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 17 novembre 1959 portant suppression d'offices d'avoués près les tribunaux de grande instance (p. 11039).

Décrets portant nomination de magistrats (rectificatifs) (p. 11039).

Arrêtés portant nominations, titularisations, réintégration, mutations, mises en disponibilité, acceptation de démission, rétrogradation et révocation (administration centrale et administration pénitentiaire) (p. 11039).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Décret du 12 novembre 1959 relatif à la discipline des membres de la Légion d'honneur et des décorés de la médaille militaire (p. 11010).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêtés portant promotion, nominations, titularisations, mutation, mise en congé, admissions à la retraite et conférant l'honorariat :

Administration préfectorale (p. 11011).

Personnel des préfectures (p. 11011).

Sûreté nationale (p. 11011).

MINISTERE DES ARMEES

Décrets du 10 novembre 1959 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 11012).

Décret du 10 novembre 1959 portant concession de la médaille militaire (p. 11012).

Décrets du 12 novembre 1959 portant promotions, nominations et annulation de promotion (armées de terre, de mer et de l'air, active et réserve) (p. 11012).

Arrêté renouvelant le mandat d'un membre du conseil d'administration de l'office national d'études et de recherches aéronautiques (p. 11035).

Arrêté portant nomination d'un membre suppléant de la commission consultative centrale des marchés de travaux de l'air (p. 11035).

Arrêtés portant promotions, admission dans les cadres, mises en disponibilité, admission à la retraite et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté :

Armée de terre (p. 11035).

Services extérieurs (terre) (p. 11038).

Techniciens d'études et de fabrications (p. 11038).

Liste des personnels militaires du service de la justice militaire des forces armées appelés à servir hors d'Europe et d'Afrique du Nord et sur les théâtres d'opérations extérieurs (p. 11038).

Tableau de départ outre-mer du 1er novembre 1959 (additif et rectificatif) (p. 11038).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 12 novembre 1959 portant nominations et titularisations dans le corps des secrétaires d'administration de l'administration centrale des affaires économiques (p. 11040).

Décret n° 59-1299 du 17 novembre 1959 portant réduction provisoire, quant à la perception, de certains droits de douane d'importation en régime de droit commun et en tarif minimum (p. 11041).

Arrêté du 27 octobre 1959 relatif aux demandes de tonnages supplémentaires de transport public routier utilisables en zone courte (p. 11043).

Arrêté du 10 novembre 1959 fixant l'effectif des administrateurs et des attachés de l'institut national de la statistique et des études économiques sortant de l'école d'application en 1959 et appelés à servir en Algérie (p. 11043).

Arrêté du 17 novembre 1959 fixant la date des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (p. 11043).

Arrêté portant nomination au cabinet du secrétaire d'Etat aux finances (p. 11043).

Arrêtés portant nomination, intégrations, titularisations, détachements et mise en disponibilité:

Administration centrale des finances (p. 11044).

Caisse des dépôts et consignations (p. 11044).

Direction générale des impôts (p. 11044).

Institut national de la statistique et des études économiques (p. 11044).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêté du 4 novembre 1959 relatif aux dates d'ouverture du concours particulier sur épreuves pour le recrutement d'un bibliothécaire spécialiste de langue arabe à la bibliothèque nationale d'Alger (p. 11040).

Arrêté portant nomination des membres de la commission interministérielle de la Xe exposition nationale du travail (p. 11040).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 9 novembre 1959 portant nomination du directeur général des Houillères du bassin d'Aquitaine (p. 11044).

Décrets du 9 novembre 1959 relatifs à des permis exclusifs de recherches de mines d'uranium, autres métaux radioactifs et substances connexes et rectificatif (p. 11044).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 59-1300 du 17 novembre 1959 créant une section d'agriculture africaine au sein de l'école nationale d'agriculture d'Alger et instituant un titre d'ingénieur d'agriculture africaine en faveur des élèves de cette section (p. 11046).

Arrêté portant nomination de membres du comité professionnel de l'industrie des pâtes alimentaires (p. 11046).

MINISTERE DU TRAVAIL

Arrêté du 17 novembre 1959 complétant l'arrêté du 11 septembre 1959 relatif au calcul des cotisations de sécurité sociale dues pour les chauffeurs de taxi du département de la Seine non propriétaires de leur voiture (p. 11047).

Décisions portant homologation de machines dangereuses et de dispositifs de sécurité pour ces machines (p. 11047).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution les 17 et 18 novembre 1959. — Haute Cour de justice. — Bureau de commission. — Convocations de commissions et de la conférence des présidents. — Réunions de commissions (p. 11050).

Sénat. — Ordre du jour — Convocations de commissions et de la conférence des présidents. — Réunions de commissions (p. 11051).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un contrôleur de l'aide sociale dans le département de la Côte-d'Or (p. 11053).

Avis de vacance d'un poste de médecin directeur au sanatorium de Trestel (Côtes-du-Nord) (p. 11053).

Avis de vacance d'un poste de médecin chef à l'hôpital psychiatrique de Colson, à la Martinique (p. 11053).

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Toul (Meurthe-et-Moselle) (p. 11053).

Avis de vacance des postes de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux dans plusieurs départements (p. 11053).

Annonces (p. 11054).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

Assemblée nationale. — N° 79.

Compte rendu intégral des débats du 17 novembre 1959 (p. 2187).

Sénat. — N° 42.

Compte rendu intégral des débats du 17 novembre 1959 (p. 963).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

AFFAIRES ALGERIENNES

Décret n° 59-1298 du 17 novembre 1959 complétant le décret n° 59-559 du 23 avril 1959 fixant les modalités d'application de l'ordonnance n° 58-1381 du 29 décembre 1958 portant création d'un fonds d'action sociale pour les travailleurs musulmans d'Algérie en métropole et pour leurs familles.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre du travail, du ministre de la santé publique et de la population et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 59-559 du 23 avril 1959 fixant les modalités d'application de l'ordonnance n° 58-1381 du 29 décembre 1958 portant création d'un fonds d'action sociale pour les travailleurs musulmans d'Algérie en métropole et pour leurs familles,

Décrète :

Art. 1er. — L'article 1er du décret n° 59-559 du 23 avril 1959 susvisé est complété par les dispositions suivantes :

« Il accomplit, dans les domaines de la sécurité sociale et les domaines sociaux annexes, toutes autres tâches qui lui seraient confiées pour la sauvegarde des intérêts des familles des travailleurs musulmans d'Algérie dans la métropole. En cas de décès de ces travailleurs, il est habilité notamment à représenter leurs ayants droit pour la liquidation des divers avantages auxquels ils peuvent prétendre. »

Art. 2. — Le ministre du travail, le ministre de la santé publique et de la population, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux finances, le secrétaire général pour les affaires algériennes et le délégué général du Gouver-

nement en Algérie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 novembre 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le ministre du travail,
PAUL BACON.

Le ministre de la santé publique et de la population,
BERNARD CHENOT.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

MINISTERES D'ETAT

Missions permanentes d'aide et de coopération.

Par arrêté du 3 novembre 1959, M. Zundel (Pierre), administrateur en chef de la France d'outre-mer, est nommé conseiller à la mission permanente d'aide et de coopération de la République française auprès de la République centrafricaine. Le présent arrêté prendra effet pour compter de la prise de service de l'intéressé.

Par arrêté du 3 novembre 1959, M. Combe (Michel), administrateur en chef de la France d'outre-mer, est nommé conseiller à la mission permanente d'aide et de coopération de la République française auprès de la République du Congo. Le présent arrêté prendra effet pour compter de la prise de service de l'intéressé.

Par arrêté du 3 novembre 1959, M. Courrege (Jean), administrateur, 6e échelon, de la France d'outre-mer, est nommé conseiller à la mission permanente d'aide et de coopération de la République française auprès de la République de Côte d'Ivoire. Le présent arrêté prendra effet pour compter de la prise de service de l'intéressé.

Par arrêté du 3 novembre 1959, M. Kerneis (Hervé), administrateur, 6e échelon, de la France d'outre-mer, est nommé conseiller à la mission permanente d'aide et de coopération de la République française auprès de la République de Côte d'Ivoire. Le présent arrêté prendra effet pour compter de la prise de service de l'intéressé.

Par arrêté du 3 novembre 1959, M. Capelle (Louis), administrateur de la France d'outre-mer, est nommé conseiller à la mission permanente d'aide et de coopération de la République française auprès de la République du Dahomey. Le présent arrêté prendra effet pour compter de la prise de service de l'intéressé.

Par arrêté du 3 novembre 1959, M. Thierry (Claude), administrateur de la France d'outre-mer, est nommé conseiller à la mission permanente d'aide et de coopération de la République française auprès de la République du Gabon. Le présent arrêté prendra effet pour compter de la prise de service de l'intéressé.

Par arrêté du 3 novembre 1959, M. Audibert (Jean), administrateur, 6e échelon, de la France d'outre-mer, est nommé conseiller à la mission permanente d'aide et de coopération de la République française auprès de la République de la Haute-Volta. Le présent arrêté prendra effet pour compter de la prise de service de l'intéressé.

Par arrêté du 3 novembre 1959, M. Sauviat (Jacques), administrateur en chef de la France d'outre-mer, est nommé conseiller à la mission permanente d'aide et de coopération de la République française auprès de la République malgache. Le présent arrêté prendra effet pour compter de la prise de service de l'intéressé.

Par arrêté du 3 novembre 1959, M. Michon-Rajon (Louis), administrateur en chef de la France d'outre-mer, est nommé conseiller à la mission permanente d'aide et de coopération de la République française auprès de la République malgache. Le présent arrêté prendra effet pour compter de la prise de service de l'intéressé.

Par arrêté du 3 novembre 1959, M. Auchapt (Maurice), administrateur, 6e échelon, de la France d'outre-mer, est nommé conseiller à la mission permanente d'aide et de coopération de la République française auprès de la République malgache. Le présent arrêté prendra effet pour compter de la prise de service de l'intéressé.

Par arrêté du 3 novembre 1959, M. Mourges (André), administrateur, 6e échelon, de la France d'outre-mer, est nommé conseiller à la mission permanente d'aide et de coopération de la République française auprès de la République islamique de Mauritanie. Le présent arrêté prendra effet pour compter de la prise de service de l'intéressé.

Par arrêté du 3 novembre 1959, M. Colombani (Antoine), administrateur en chef de la France d'outre-mer, est nommé conseiller à la mission permanente d'aide et de coopération de la République française auprès de la République du Niger. Le présent arrêté prendra effet pour compter de la prise de service de l'intéressé.

Par arrêté du 3 novembre 1959, M. Mullender (Jacques), administrateur, 7e échelon, de la France d'outre-mer, est nommé conseiller à la mission permanente d'aide et de coopération de la République française auprès de la République du Sénégal. Le présent arrêté prendra effet pour compter de la prise de service de l'intéressé.

Par arrêté du 3 novembre 1959, M. Capillon (René), administrateur de la France d'outre-mer, est nommé conseiller à la mission permanente d'aide et de coopération de la République française auprès de la République du Sénégal. Le présent arrêté prendra effet pour compter de la prise de service de l'intéressé.

Par arrêté du 3 novembre 1959, M. Chesnel (Roger), administrateur, 7e échelon, de la France d'outre-mer, est nommé conseiller à la mission permanente d'aide et de coopération de la République française auprès du Gouvernement de la République du Tchad. Le présent arrêté prendra effet pour compter de la prise de service de l'intéressé.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Administration préfectorale.

Par arrêté du 13 novembre 1959 :

M. Jacquemont (Francis), chef de cabinet du préfet de Batna, est nommé chef de cabinet du préfet de Tarn-et-Garonne.

M. Bonnelle (François), inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de chef de cabinet de préfet, est nommé chef de cabinet du préfet des Ardennes.

M. Castellani (Robert), chef de cabinet du préfet du Gers, est nommé chef de cabinet du préfet de l'Indre.

Personnel des préfectures.

Par arrêtés en date du 26 octobre 1959, les attachés contractuels dont les noms suivent sont titularisés dans le cadre des attachés de préfecture :

MM. Benzaoui Abdelkader, Maghmoul Embarek, Soukehal Messaoud ben Ahmed.

Sûreté nationale.

Par arrêté en date du 5 octobre 1959, M. Pevrier (Georges), officier de paix principal de la sûreté nationale de 2e échelon au corps urbain d'Oran, est promu commandant de la sûreté nationale de 2e échelon.

Par arrêté en date du 27 octobre 1959, l'honorariat est conféré à M. Fevre (Louis), commandant de la sûreté nationale en retraite.

Par arrêté en date du 1er octobre 1959, M. Dumesnil (Roger), officier de paix principal de la sûreté nationale de 2e échelon, est muté, dans l'intérêt du service, au corps urbain de Reims.

Par arrêtés en date du 6 octobre 1959 :

M. Vogel (Armand), officier de paix principal de la sûreté nationale de 2e échelon au corps urbain de Strasbourg, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 22 novembre 1959.

M. Boucheny (Georges), officier de paix de la sûreté nationale de 4e échelon au corps urbain de Saint-Quentin, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 16 novembre 1959.

M. Pinault (Raymond), officier de paix principal de la sûreté nationale de 2e échelon au corps urbain de Perpignan, est placé en congé de longue durée avec traitement pour une nouvelle période de six mois (deuxième congé) à compter du 18 août 1959.

Par arrêté en date du 29 octobre 1959, M. Guimet (Francisque), officier de paix principal de la sûreté nationale de 2e échelon au centre d'instruction et d'application de la sûreté nationale à Sens, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 12 novembre 1959.

MINISTERE DES ARMEES

Décrets du 10 novembre 1959 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République, en date du 10 novembre 1959, pris sur le rapport du Premier ministre et du ministre des armées, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. Ogier de Baulny (Etienne-Jean-Marie), lieutenant-colonel, secteur de Djelfa.

Au grade d'officier.

MM.

Barbier (Michel), capitaine, 7e régiment de tirailleurs, 2e bataillon.

Bachmann (Guy-André-Maurice), capitaine, service des affaires algériennes.

Bourgoin (Henri-Louis), capitaine, 1/106e bataillon du génie.

Au grade de chevalier.

MM.

Borg (Robert-Louis), capitaine, bataillon de Corée.

Cave (Jacques-Marie-André), capitaine, groupe hélicoptères n° 2.

Comby (Jean-Claude), sous-lieutenant, 26e régiment d'infanterie motorisé.

Comon (Jacques-Bernard), sous-lieutenant de réserve, 63e bataillon du génie, mle 54.750.11908, recrutement de Paris.

Dethier (Louis), adjudant, régiment d'infanterie chars de marine, mle 46.080.33466, recrutement de Valenciennes.

François (René-Paul), lieutenant de réserve, groupe mobile de sécurité n° 8, mle 23.540, recrutement de Nancy.

De Garnier des Garets (André-Marie-Alain), capitaine, 4e régiment de chasseurs.

Liaud (Paul-Octave), lieutenant, groupe hélicoptères n° 2.

Moltes (Georges-Etienne), lieutenant, 7e régiment de tirailleurs. Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 1212 du 27 novembre 1958.

Olivier (Louis), sergent, groupe mobile de sécurité n° 8, mle 1557, recrutement de Valenciennes.

Portet (Henri-Victor), adjudant-chef, escadron 2/1 *ter* de gendarmerie mobile, mle 1634, recrutement de Pau.

Ripert (Edouard-Louis), lieutenant, 9e régiment d'infanterie, 3e bataillon.

Roux (Bruno-Gabriel-Marie), lieutenant, 4e bataillon de chasseurs à pied.

Schneider (Joseph), adjudant-chef, 10e régiment de dragons, mle 44 670.06805, recrutement de Strasbourg.

Ces promotions et nominations comportent l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec palme.

Par décret en date du 10 novembre 1959, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 20 octobre 1959 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la croix de chevalier de la Légion d'honneur est attribuée à titre posthume aux militaires désignés ci-après:

MM. Gennerat (Bernard), sous-lieutenant de réserve.
Roussel (Francis), capitaine.
Stiegler (Michel-Daniel-Paul-Marcel), lieutenant de réserve.

Ces nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre, les intéressés ayant fait l'objet d'une citation individuelle lors de leur décès.

RÉGULARISATION

Par décret en date du 10 novembre 1959, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 20 octobre 1959 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la croix de chevalier de la Légion d'honneur est attribuée, « à titre posthume », au militaire désigné ci-après:

M. Prevot (René-Gaston), sous-lieutenant. Cette nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur comporte l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec palme; elle annule et remplace celle prononcée par ordre général n° 161 du 18 juin 1959 du général commandant la 5e région aérienne.

Décret du 10 novembre 1959 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 10 novembre 1959, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 20 octobre 1959 portant que la concession de la médaille militaire du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est décoré de la médaille militaire avec traitement:

ARMÉE ACTIVE

(Pour prendre rang du 10 septembre 1959, date à laquelle il a été décoré au titre de « Blessé en danger de mort ».)

Régularisation.

Bats (Georges), sergent, E.A.L.A. 21/72; 5 ans 5 mois 3 jours de services, 2 ans 3 mois 29 jours de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans 2 mois 1 jour de campagnes. Cette concession comporte l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec palme.

Décret du 12 novembre 1959 portant nominations et promotions dans les cadres des officiers de réserve de l'armée de terre.

Par décret en date du 12 novembre 1959:

Sont nommés dans les cadres des officiers de réserve et affectés pour administration aux états-majors désignés ci-après, à compter du jour de leur radiation des cadres de l'armée active, les officiers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

AU GRADE DE COLONEL (S. E. M.)

9e région militaire.

Etat-major de région.

M. Vuillemin (Marc-Emile-Marie-Joseph). Vient de l'état-major du groupe de subdivisions de Montauban.

AU GRADE DE COLONEL

3e région militaire.

Groupe de subdivisions de Nantes.

M. David (Maurice-Félix-Théodore). Vient du 35e régiment d'infanterie.

6e région militaire.

Subdivision autonome de la Moselle.

M. Lucas (René-Charles-Désiré). Vient de la délégation régionale de l'action sociale des forces armées à Metz.

9e région militaire.

Subdivision autonome de la Corse.

M. Alfonsi (Joseph). Vient de l'état-major du groupe de subdivisions de Toulouse.

Groupe de subdivisions de Montpellier.

M. Comby (Yves-Marie). Vient du 1er régiment de tirailleurs marocains.

AU GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL

5e région militaire.

Groupe de subdivisions de Montauban.

M. Ottolini (Marin-Robert). Vient du service des affaires algériennes (10e R. M.).

Arme blindée et cavalerie.

AU GRADE DE COLONEL

1re région militaire.

Subdivision autonome de la Seine.

M. Joppe (Paul-Maurice). Vient du centre mobilisateur n° 2.

5e région militaire.

Etat-major de région.

M. Bastiani (Jean-André). Vient du bureau de garnison de Rabat.

Artillerie.

AU GRADE DE COLONEL

1re *région militaire.*

Subdivision autonome de la Seine.

M. Galtier (Henri-Emile). Vient de l'état-major du groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.

9e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Nice.

M. Bonnet (Elie-Gaspard). Vient du centre d'instruction du 35e R. I., 61e R. A. A. à Belfort.

Train.

AU GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL

5e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Montauban.

M. David (Jean-Michel). Vient du groupe de circulation routière n° 601 (F. F. A.).

Génie.

SERVICE DES BATIMENTS

Cadre des ingénieurs.

AU GRADE DE COLONEL

9e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Marseille.

M. Lucas (Marcel-Alphonse-Eusèbe-Joseph). Vient du commandement et direction régionale du génie de la 9e région militaire.

Service de l'intendance.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Subsistances militaires.

AU GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL

M. Puel (Marceau-Henri).

Sont admis dans les cadres des officiers de réserve de l'armée de terre, avec leur grade et leur ancienneté de grade, et affectés aux états-majors désignés ci-après, à compter du jour de leur radiation des cadres de l'armée active, les officiers démissionnaires dont les noms suivent :

TROUPES METROPOLITAINES

Génie.

ARME

AVEC LE GRADE DE CAPITAINE

1re *région militaire.*

Subdivision autonome de la Seine.

M. Rabeyroux (Michel-Antoine), du commandement du génie de l'air.

2e *région militaire.*

Subdivision autonome de la Seine-Maritime.

M. Berrogain (Jean-Henri), du commandement du génie de l'air.

Sont promus au grade de lieutenant de réserve, pour prendre rang aux dates indiquées ci-après, les sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent :

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

A. — OFFICIERS EN SITUATION D'ACTIVITÉ

1re *région militaire.*

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Auvray (Philippe-Joseph), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Exertier (Robert-Pierre), groupe de subdivisions de Grenoble.

Compagnie administrative régionale n° 1.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Saudet (Daniel-Léon-Henri), subdivision autonome de la Seine.
Viode (Maurice-Robert), groupe de subdivisions de Nevers.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Thiercelin (Jean-Noël-Georges-Henri), groupe de subdivisions de Versailles.

2e *région militaire.*

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Delsarte (Claude-Maurice), subdivision autonome du Nord.

4e *région militaire.*

Ecole d'application de l'infanterie.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Ahsene Ali.	Sahari M'Hamed.
Benamghar Ali.	S. N. P. Mohammed ben Abderrahmane.
Chouiteh Abdelkader ben Miloud.	Talbi Khaled.
Fekirine Mohamed.	Ziad Rabah.
Hamadouine Mohamed.	

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Mekachera Hamlaoui, corps d'armée de Constantine.

6e *région militaire.*

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Jung (Jean-Pierre-Victor), subdivision autonome de la Moselle.
Medjitna Saïd, corps d'armée de Constantine.

7e *région militaire.*

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Compagnie administrative régionale n° 7.

Thiebaut (Jean-Pierre-Marie-Joseph), groupe de subdivisions de Besançon.

9e *région militaire.*

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Allegrini (Claude-Benjamin-Félix), groupe de subdivisions de Marseille.

10e *région militaire.*

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Adli Achour, corps d'armée d'Alger.
Arfa Ali Bey.
Berthier (André), groupe de subdivisions de Nevers.
Bettioui Madjid ben Mohamed.
Bezzli Benali, corps d'armée d'Oran.
Bouaoudia (Marc-Lyes), corps d'armée de Constantine.
Fleche (Georges-Emile-Robert), groupe de subdivisions de Dijon.
Lamara Mohammed Rabah.
Messaguem Mohammed.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Cousin (Jean-Claude-Antoine), groupe de subdivisions de Versailles.

Affaires algériennes.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Bory (Antoine-Alexandre-Gabriel), état-major, 9e R. M.
Caron (Daniel-Alcide-Léon-Emile-Joseph), groupe de subdivisions de Grenoble.
Coustillac (Henri-Robert), groupe de subdivisions de Limoges.
Kerboua Ahmed, corps d'armée de Constantine.
Olagnier (Yves-Antoine), groupe de subdivisions de Chambéry.
Peyrard (Jacques-Jean-Baptiste), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Youbi Mohamed Tahar, corps d'armée de Constantine.
Youcef-Khodja (Marcel), corps d'armée d'Alger.

Corps d'armée d'Alger.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Dagron (Gilbert-Gaston), subdivision autonome de la Seine.
Dargent (Michel-Camille-Etienne), groupe de subdivisions d'Orléans.
Schouler (Bernard-Georges-René), groupe de subdivisions de Besançon.
Zerluth (François-Charles), subdivision autonome de la Seine.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Barrois (Jacques-Louis), groupe de subdivisions de Nancy.
Buisson (Gérard-Gustave-Ghislain), groupe de subdivisions de Chartres.
Calza (Conrad), subdivision autonome de la Corse.
Cesari (Robert-François), groupe de subdivisions de Nice.
Guenadez Mohamed Salah, sorps d'armée de Constantine.
Guevel (Jacques-Georges-André).
Laradji (Omar).
Testelin (Marc-André-Louis-Marie).
Vallat (Jean-Louis-Georges-Pierre), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Benferhat Ali.
Brunelle (Joël-Augustin-Joseph-Odon), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Costa (Jean), état-major, 5e région militaire.
Illien (Charles-Yves-Désiré), groupe de subdivisions de Rennes.
Le Quere (Martial-Jean-François), groupe de subdivisions de Rennes.

Corps d'armée de Constantine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Caruana (Norbert).
Gueudet (Guy-Claude-Pierre), subdivision autonome de la Seine.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Chibani (André-Albert-Abdelkader).
Fedhaoui (Belgacem).
Guichard (Claude-François-Georges), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Guillemin (Maurice-Jean-Marie), groupe de subdivisions de Besançon.
Hamraoui Hassen.
Jestin (Jean-Emmanuel-Eugène), groupe de subdivisions de Montpellier.
Klein (Jean-Paul), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Pfister (Alain-Charles-Robert-Jules-Marie), groupe de subdivisions de Perpignan.
Rohrer (André-Joseph-Dominique), groupe de subdivisions de Besançon.
Sauvageot (André-Albert-Jean), groupe de subdivisions de Limoges.
Simon (Jean-Paul-Marcel-Gaston), groupe de subdivisions de Besançon.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Bain (Michel-Marcel-Marie), corps d'armée de Constantine.
Meulle-Stef (Jean-François), groupe de subdivisions de Lyon.
Mougenel (Robert-Paul).
Robic (Jacques-Yves-Marie), groupe de subdivisions de Caen.

Corps d'armée d'Oran.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Coustillet (Maurice), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Payen (Jean-Charles-Alfred), subdivision autonome de la Seine.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Bremond (Gérard-Noël-Sébastien), groupe de subdivisions de Marseille.
Clogenson (Claude-Léopold-Eugène), groupe de subdivisions de Versailles.
Coppin (Michel-Robert-Herman), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Desprez (Claude-Gustave-François), groupe de subdivisions de Rennes.
Henocq (Michel-René), groupe de subdivisions d'Amiens.
Jouglet (Pierre-Ernest-Auguste), subdivision autonome du Nord.
Laverre (Régis-Marcel), groupe de subdivisions de Poitiers.
Morin (Claude-Yves-Marie), groupe de subdivisions de Rennes.
Perais (Gilles-Jean-Claude-Marie), groupe de subdivisions de Nantes.
Pondaven (Jean-Henri), groupe de subdivisions de Rennes.
Seve (Alain-Claude-Henri), corps d'armée de Constantine.
Slimani (Abderrahmane).
Sobezyk (Guy-Gabriel), groupe de subdivisions de Nevers.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Blumhofer (Albert-Emile), corps d'armée d'Alger.
Latreille (Jean-Claude), subdivision autonome de la Seine.
Levasseur (Jacques-Roland-Paul).
Mondon (Jean-Philippe), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Peraira (François-Raymond-André).

Tunisie.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Postel (Pierre-Lucien-Charles), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.

Forces françaises en Allemagne.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Benrahal Ahmed.
Bouchareb Yahia, corps d'armée de Constantine.
Hamidi Ahmed ben Bonchérif, corps d'armée d'Oran.
Naili Mahfoud, corps d'armée d'Alger.
Ouali Mohammed, corps d'armée d'Alger.

B. — OFFICIERS DANS LEURS FOYERS

1re *région militaire.*

Etat-major région.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Peyremorte (Jean-Ernest-Maurice).
Arrighi de Casanova (Emile-Sylvestre).

Subdivision autonome de la Seine.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Porte (Georges).
Javayon (Jean-Henri-Pierre).
Cornuau (Alain-Jean-Yves-Marie).
Maranget (Jean-Claude).
Guilhaumon (Charles).
Decam (Pierre-Paul-André).
Coustaud (Jean-Paul-Raymond).
Vidoudez (Robert).
Mazaud (Marcel-André).
Koller (Bertrand-Jean-Hubert).
Miaule (Jean-Louis-Jacques).
Domet de Vorges (Michel-Marie-Maurice-Clément).
Bourely (Daniel-Louis).
Duvernoy (Philippe-Jean-Pierre).
Peduzzi (Francesco).
Michelet (Alain-Gaston).
Morillon (Yves-André).
Bertin (André-Gaston-François).
Lemaire (Jean-Pierre).
Brackers de Hugo (Gérard-Emile).
Auvray (Michel-Eugène-Louis).
de Veaux de Sancy (Guy-Arlay-François-Yvon).
Peycli (Jean).
Danhiez (Bernard-Guy-Claude).
Bernier (Jean-Marie-Marcel).
Rigaud (Michel-Paul-Jean).
Fouquerière (Philippe).
Schmidt (Jean-Claude).
Nicol (Claude-Armand).
Missotte (Philippe-Jean).
Bureau (Gérard-Georges-François).
Christien (Alain-Yves).
Fleischmann (Roger-Marcel).
Bonnel (Jean-Maurice).
Celerino (Eugène-Louis-Jean).
Joukowsky (Michel-Joseph-Boris).
Therrode (Jean-Pierre-André-Léon).
Gaillard (Claude-Maurice-Edmond).
Wilenkin (Claude-Henri-Emmanuel).
Cluzeau (Lucien-Charles).
Carou (Henri-Joseph-Georges).
François (Jean-Gaston).
Golliot (Claude-Paul-Pierre).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Truchy (Dominique-François).
Galliot (Philippe-Jacques).
Derussy (Raymond-Clément-Paul).
Serra (Claude-Georges).
Maylin (Jean-André).
Beinse (Gabriel-Marcel).
Devismes (Bruno-Marie).
Hoguet (Jean-Henri).
Cerveaux (Jean-Marcel-Philippe).
Vigneron d'Heucqueville (Raoul-Guillaume).
Pietra (Jean-Hubert-Ange).
Mombrun (Marcel-Jean-André).
Schmitt (Jean-Pierre-Marie).
Dufourcq (Bertrand-Charles-Albert-Antoine).
Mignotte (Gérard-Jacques-Gabriel).
Mercier (Gilles-Roland-Charles).
Daeschner (Bertrand-Daniel-Philippe).
Vichot (Alain-Georges-Pierre).
Cazade (Pierre-Marcel-Michel).
Gonon (Bernard-Charles-Gabriel).
Filippi (Jean-Marcel-Charles).
Leduc (Bernard-Charles-André-Etienne).
Rameil (Christian-André-Pierre).
Lacassagne (Rémy).
Hoffmann (Jean-Pierre).
Cazaux (Rocher-Jacques-André).
Vancampen (Bernard-André).
Souquiere (Serge-Marcel-Jean).
Gerson (David-Moïse-Jemmi).
Guillanton (Jacques-Robert).
Fedotoff (André).
Driay (Jean-Jacques-Auguste).
Renault (Philippe-Paul).
Baillais (Pierre-Joseph).
Després (René-André).
Tenaille (Guy-Albert-Michel).

Groupe de subdivisions de Versailles.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Leger (Max-Gabriel-Eloi).
Farge (Jean-Marie-Louis).
Quemin (René-Alfred-Paul).
Petrement (Marc-Joseph-Germain).
Frereau (André-Marie-Jules).
Frances (Yves-Gaston-Jules).
Muller (Gaston-Rodolphe).
Udny, dit Gauchies (Pierre-Michel).
Chaillet (Jean-Paul-Charles).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Refeuille (Jacques-Claude).
Louvet (Michel).
Roland (Michel-Gabriel-Emilien).
Perot (Christian-Marius).
Chevalier (Daniel-Henri).
Lethore (Jean-Michel-René).
Soubeyrand (Georges-Albert-André).

Groupe de subdivisions de Chartres.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Bouvet (Guy-Gaston).
Baudu (Jean-François-Christian).

Groupe de subdivisions d'Orléans.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Moulin (Claude).

2e région militaire.

Subdivision autonome du Nord.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Frespech (Alain-Alfred-Auguste).
Vandewynckele (Laurent-Camille-Joseph).
Lemaistre (Michel-Robert-Madelin-Edouard-Marie).
Deffontaines (Gérard-Henri-Marie-Joseph).
Bouvart (René-Alphonse-Emile).
Lefebvre (Philippe-Jacques-René-Gustave).
Baran (Jean).
Delhaye (Pierre-Hector-Auguste).
Mascart (Pierre-Georges).
Roquette (Bruno-Claude-Marie-Joseph).
Coquant (André-Paul).
Bertin (André).
Dernoncourt (Claude-Marcel).
Courtin (Charles).
Cardon (Michel-Emile).
Mortreux (Michel-Charles-Joseph).
Senepart (Jean-Bernard-Victor-Joseph).
Penel (Claude-Maurice).
Soyez (Marc).
Bernard (René-Emile-Valère).
Huard (Marcel-Louis).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Falce (Jean-Roland).
Delannoy (Jean-Claude-Gérard).
Baudry (James-René-Robert).
Defline (Philippe-Marie-Jacques-Nicolas).
Bertrand (Marcel-René).
Templement (Albert-Jean).

Groupe de subdivisions d'Amiens.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Zucchi (Roger-Artenio-Modeste).
Renard (François-Louis).
Desmaison (Jacques).
Dubois (Claude-Simon-Jules-François).
Charrier (Christophe-Constant-Bernard).
Peignot (François-René-Lucien).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Dussart (André-Georges-René).

Subdivision autonome de la Seine-Maritime.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Nortier (Bernard-André-Albert).
Lorentz (Arsène-Louis).
Devaux (Georges-René-Paul).
Le Poittevin de Lacroix de Vaubois (Alain-Marie-Jean-Nicolas).
Voiment (Jean-Pierre-Marcel-Arthur).
Lavieille (Bernard-Jean-Marie-Yves).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Dubois (Jean-Adonis).
Rocatcher (Louis).
Bihen (René-Eugène-Emile).
Aubin (Jean-Pierre-René-Georges).

Subdivision autonome de l'Aisne.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Carlier (Bernard-Marie-Joseph).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Noël (Claude-Charles-Pierre).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Calland (Claude-René-Louis).
Lanoiselle (Gérard-Raphaël).

Subdivision autonome du Pas-de-Calais.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Casetta (Joseph-Antoine).
Camus (Bernard-Jules-Jean).
Du Camp (Michel-Alexandre-Jules-Gustave).
Masson (Jacques-André-Maurice).
Lestringuez (Claude-François).
Masurel (Jean-Yves-Gérard).
Hemery (Roland-Hector-Léon).
Hamey (Georges-Pierre).
Roche (Michel-Eugène-André).
Quilico (Alain-Henri).
Remita Mohammed.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Croce (Max-Lucien-Michel).
Tillie (Michel-Antoine).
Vilain (Pierre-Jean-André).
Dozinel (Germain-Georges-Emile).

3e région militaire.

Groupe de subdivisions de Rennes.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Legrand (Pierre-Yves-Marie-François).
Arzur (Lucien-Joseph-Marie).
Le Breton (André-Roger-Louis-Marie).
Lemay (Michel-Albert-Emile-Louis).
Buguellou (Mathurin-Jean-Marie).
Anger (Michel).
Guillemot (Antoine-Montfort-Joseph).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Guillorel (Gilbert-Marie-Yves-François).
Morvan (Jean-Pierre-Alexandre).
Rouille (Lucien).

Groupe de subdivisions de Caen.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Le Hello (André-Yves-Léon).
Decosse (Alain-Pierre-Raymond-François).
Berry (Jean-Jacques).
Fremont (Jean-André-Gaston-Daniel).
Hebert (Jacques-André-Charles).
Zucca (Sylvain-Pierre-Antoine).
Maudet (Jean-Claude-René-Maurice).
Libe (Emile-Jean-Louis).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Dieu (Gérard-Aimé-Albert-Henri).

Groupe de subdivisions du Mans.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Roy (Michel-Auguste-Jean-Aristide).
Posson (Guy-Marcel-Yvon-Joseph).

Groupe de subdivisions de Nantes.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

De Perier (Antoine-Philippe-Alexis).
Lagarde (Jean-Louis).
Tessier (François-Louis-Paul).
Besson (Albert-Louis-Jean-Marcel).
Reveillard (Bernard-Marcel-Marie-Constant).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Lanoe (Yves-Henri).
Rayneau (Jacques-Alphonse-Clément-Louis).
Bruneau (Serge-Eugène-Charles).
Gaborieau (Michel-Claude-Gustave).
Audiganne (André-Louis-Léon).

4e région militaire.

Groupe de subdivisions de Bordeaux.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Jouanneau (Robert-Gaston-Léon).
Turbet-Delof (Francis-Henri).
Du Parc (Maurice-Attale-Henri-Constantin).
Louiset (Claude-Gaston-Georges).
Leger (Jacky-Claude).
Pic (Jean-Alain).
Lalanne (Christian-Lucien).
Labadie (Jean-Guy-Michel).
Servant (Jean-Pierre).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Cambonie (Claude-Raymond).
Crouail (Bernard-Daniel-Henri).
Tabanou (Jacques-Robert).
Broussard (Robert-Jean).
Conil-Lacoste (Gérard-René).

Groupe de subdivisions de Tours.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Aubret (Robert-Fernand).
Dubuisson (Michel-René).
Desaubliaux (Yves-Germain-Joseph).
Richard (Claude-Achille-Marcel).
Prouteau (Christian-Marie-Henri).
Retaud (Marc-Gérard).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Debacq (Jean-Jacques-Paul).
Bonhomme (Jacques).

Groupe de subdivisions de Poitiers.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Damour (Léon-Louis-Pierre-André).
Voisin (André-Roger).
David (Michel-Armand-René).
Jalladeau (Paul-Bernard).
Marsaudon (Claude).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Benoist (André-Louis).
Guimbretiere (Jean-Auguste-Armand).
Guinard (Claude-Gaston).

Groupe de subdivisions de Limoges.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Georges (Victor-Louis).
Mielvaque (Louis-François).
Lapeyre (Pierre-Maurice).
Blanchard (Robert).
Luinaud (Roland-Raymond-Alexis).
Chadal (Jean-Claude-Henri).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Picaud (Louis-Alain).
Jeandeau (Marcel-René).

5e région militaire.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Bezy (Gérard-Jean-Marie-Constant).
Labesse (Bernard-Henri-Maurice).

Etat-major région.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Deshayes (Jean-Lucien-Victor).
Playoust (Henri-André-Marcel).
Lerin (Jean-Claude-Edouard).
Beule (Roland-Alfred-Charles).
Voirin (Guy-René-Jean).
Sorba (Jacques-Gustave).
Andres (Robert-Claude).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Bideau (Pierre-Germain-Arthur).
Bressot (Jean-Paul-Auguste).
Fernandez (Jean-Joseph).

Groupe de subdivisions de Toulouse.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Grandet (Louis-Marcel).
Espinasse (Claude-Henri).
Lamouille (Jean-Joseph-Marie).

Ane (Jean-Damien-Joseph).
D'Esquerre (Charles-Louis-Gabriel).
Escoubes (Jacques).
Barrere (Henri-Albert-François).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Bonzom (Derek-Archibald-Trotter).
Faup (Raymond-Adrien-Robert).

Groupe de subdivisions de Pau.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Lete (Pierre-Jean).

Groupe de subdivisions de Montauban.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Orliac (Pierre-Henri-Jean).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Labatut (Jacques-Marie).
Dartencet (Henri-Jean-Marie).
Vermande (René-Achille-Alphonse).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Carrere (Joseph-Gustave-Louis).
Serieyssol (Gérard-Auguste-Marius).
Fournie (René-Gabriel).

Groupe de subdivisions de Perpignan.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Demians (Denis-Marc-Gabriel-Marie-Joseph).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Arcens (André-Louis-Auguste).
Fortiacroix (Francis-Louis-André-René-Alex).

6e région militaire.

Etat-major région.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Morice (Raymond-Gabriel-André).

Subdivision autonome de la Moselle.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Bauer (Michel-Charles-Jacques).
Rochepeau (Claude-Clément).
Kister (Robert).
Bour (René-Joseph-Firmin).
Cherrier (Gérard-Marie-Paul).
Grimm (Roger-Georges).
Drugeon (Serge-Jean-François).
Barbier (Jean-Marie-Victor-Louis).
Albert (Michel-Emile-Marie).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Mangin (Bernard-André-Joseph).

Groupe de subdivisions de Nancy.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Lelievre (François-Jacques).
Thibault (Christian-Charles).
Lecerf (Gérard-Robert-René).
Walther (Alain-René-Ernest).
Gander (Jean-Charles).
Lemaire (Jacques-Auguste-Jean-Marie).
Odinot (Daniel-François).
Furgaut (Michel-Pierre-Théophile-Albin).
Mabyle (Gaston-Camille).
Signoret (Marcel-Jean-Victor).
Perrin (Jacques-Eugène).
Clément (Roger).
Aubertin (Paul-Claude-René).
Lahalle (Jean-Pierre).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Javelot (Bernard-Eugène).
Guerrin (Maurice-Marcel).
Oblet (Pierre-Henri).
Libert (Henri-Léon).
Charton (Robert).
Renaud (Henri).
Martin (Yvon-Louis).
Rousseau (Jean-Jacques).
Veilex (Paul-Maurice).

Groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Hubert (François).
Payen (Philippe).
Valentin (Alain-Amédée-Jules).
Laruelle (Alain-Bernard).
Nexon (Michel-Gaston-Jacques).
Gougeon (Pierre-Jean-Marie).
Massey (Jean-Claude-Raymond-Gaston).
Gamard (Michel-Jean-Marie).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Galichet (Jean-Charles-Jules).
Hannequin (Gabriel-Firmin-Charles).
Gouverneur-Clouet (Robert-François).
Delemontey (Bernard-André-Georges-Yves).
Maillot (Guy).
Bridou (Hubert-Louis).

Groupe de subdivisions de Strasbourg.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Bedat (Claude-André-Lucien-Marie).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Crombecque (Maurice-Marcel).
Peter (Auguste-Robert).
Foessel (Louis-Maurice).
Ringwald (Claude-Pierre-Marie).
Koering (Guy-Victor-Nicolas).
Lausecker (Serge-Gilbert).
Ludes (Pierre-Jean).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Gentel (Gérard-Christian).
Kuentz (Freddy-Gustave-François).
Kayser (André-Claude).
Pascal (Jean-Gérard-Raymond-Bruno).

7e région militaire.

Groupe de subdivisions de Dijon.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Masson (Albert-Julien).
Roussey (Paul-Ferreol).
Beurrier (Georges-Noël).
Allegre (François-Abel).
Convert (René-Claude).
Boisset (René-Marcel-Jean).
Durand (Simon).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Moranval-Vincent (Jean-Eugène).
Michel (André).
Lauton (Jean-Marie-Barnard).

Groupe de subdivisions de Nevers.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Billere (Michel-Jean-Marie).
Lebrun (Françis-René-Marie).
Metois (Christian).
Mear (Guy-Yves-François).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Petit (Jean-Louis).
Goux (Roger-Germain-Marcel).

Groupe de subdivisions de Besançon.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Glasson (André-Paul-Constant-Marie).
Guyon (Jacques-Raymond-Charles).
Dore (Robert-Jacques-Georges).
Lacour (André-Paul).
Belon (Gilbert-Octave-Vincent).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Buatois (André-Robert).
Villemin (Barnard-Marie-Félicien.)
Saint-Hillier (Michel-Charles-Marie).

8e région militaire.

Etat-major région.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Fumel (Yves-Daniel).

Groupe de subdivisions de Lyon.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Sabbagh (Jacques-Antoine).
Damin (Bruno-Jacques).
Linder (André-Georges-Emile).
Guillot (Jean-Marie-Simon).
Champetier (Marius-Louis).
Morel (Louis-Marie).
Villod (François).
Malterre (Gérard-Maurice-Léonnet).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Astier (Daniel-Emile).
Georges (Joseph-Christian).
Barnay (Jean-Claude-Maurice).
Jeorger (Léopold-Henri).
Thevenet (Alain-Louis-Marie-Madeleine).
Mochon (Daniel-René).
Metral (Bernard-Alexis).
Soulier (Gabriel-François-Charles).
Petit (Charles).
Gerossier (Charles-Marius).

Groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Theuil (Maurice-Jean).
Poitevin (Jacques-Léon).
Fournier-Montgieux (Michel-Marie-Charles).
Genot (Claude-Maxime).
Vailhe (Jean-Paul).
Roux (Jean-Paul).
Dozolme (Maurice-Emile).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Gourinat (Michel).
Sautereau (Emile-Jean-Marius).
Olry (Georges-Michel).
Thomas (Jean-Lucien).

Groupe de subdivisions de Chambéry.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Demard (Jean-Claude).
Blanc (Paul-Ambroise).
Debiol (Pierre-Joseph).
Paulmaz (Paul-Félicien).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Roche (Pierre-Jean-Marie).

Groupe de subdivisions de Grenoble.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Phelipon (Michel-Charles-Félix).
Braillon (Marc-Antoine).
Alaise (Charles-Roger).
Finot (Michel-Julien-Clovis).
Piroche (Hubert-Jean-Raoul).
Sionnet (Jean-Laurent).
Bellot-Gurlet (Maurice-Marie-Gabriel).
Dutreuil (Robert-Noël).
Estour (Jean-Françis-Régis).
Samson (André-Georges-Adrien).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Rignol (Pierre-Joseph).
Bevilacqua (Aldo).
Pupat (Jacques-Léon).
Chauvel (Paul-Jean-Emile).
Rabaron (Jean-Gabriel).

9e région militaire.

Etat-major région.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Barthelemy (Robert-Eugène-Antonin-Marie).
Nicolet (Jean-Marie).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Tran (Auguste).
Mazza (Marcel-Maurice).

Groupe de subdivisions de Marseille.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Fried (Robert).
Mangion (Camille-Adolphe).
Briougne (Henri-Alphonse).
Kauffmann (Marc-Georges-Albert).
Rintz (André-Yvon-Jean-Marie).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Calvi (Gérard-Louis-Georges).
Dusserre (Claude-Roger-François).

Groupe de subdivisions de Montpellier.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Petit (Jean-Pierre-Christian).
Lagier (Fernand-Paul-Lucien).
Thomas de Joly de Cabanoux (Jacques-Charles-Paul).
Clement (André-Lucien).
Molinier (Emile-Raymond).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Barthes (Robert-Jean-Emile).

Groupe de subdivisions de Nice.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Jouas (René-Gabriel-Henri).
Dupuy (Michel-Gustave).
Lion (Jean-Claude-Marie).
Leveel (Claude-Eugène-Gaston).
Brochier (Ferdinand-Albert).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

De Bottini (Renaud).
Ane (René-Louis-Raymond).
Poglio (Louis-Jean).

Forces françaises en Allemagne.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Villeroy de Galhau (Alain-Marie-Louis-Emmanuel).

10e *région militaire.*

Corps d'armée d'Alger.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Mallet (Edouard-Auguste).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Diot (Robert-Charles).
Tomi (Jean-Ange).
Thiriet (Jean-Rémy).
Benoit (Georges-Louis-Marcel).
Gaillard (Philippe-Raymond).
Masse (Christian-Marie-Yves).
Kadi Mohammed).
Jacquinot (Gustave-Henri).
Celarie (André-Aristide).
Camps (Jean-Marcel).
Lignon (Yves-Paul-Raymond-Marie).
Mameli (Fernand-André-Pierre).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Moyne (Jean-Claude-Maurice-Alfred-Antoine).

Corps d'armée d'Oran.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Sanchez (Constant-Roger).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

D'Ortoli (Antoine-Pierre-Georges).
Khaznadar (Gabriel-Georges-Adrien).
Marchoud Abdelkader.
Belamri Hamifi.
Larras (Claude-Robert).
Pfalzgraf (Théophile-Rodolphe).
Navarro (Jean-Pierre).
Sicilia (Raymond-Vincent).
Mouffok Abdelkader.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Roubai Chorfi Abdelkader.
F'Hima (René-Jacques).

Corps d'armée de Constantine.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Talavera (Claude-Henri).
Viollier (Claude-Luc).
Coppola (Pierre-Charles-Vincent-Noël).
Satabin (André-Léon).
Arci (Jean-Charles).
Meney (Guy-Claude).
Vincent (Georges-Jacques-Antoine).
Mekkaoui Abdelhamid.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

El Gradechi Rachid.
Fougerouse (André-Adolphe-Pierre).

Afrique occidentale française.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Tinlot (Jacques-Georges-Jean).

Madagascar.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Léonard (Willy-Jean-Julien-Charles).

Arme blindée et cavalerie.

A. — Officiers en situation d'activité.

2e *région militaire.*

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Jacobe de Haut de Sigy (Alain-Noël-Marie), subdivision autonome de la Seine.

10e *région militaire.*

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Di Pace (Dominique-Jean), subdivision autonome de la Seine.
Lippens (Jacques-Henri), groupe de subdivisions de Nice.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Boudjighami Lakdar, corps d'armée d'Alger.
Calmon (Christian-Antoine-Sylvain), état-major, 5e région militaire.
Chauvin-Buthaud (Jacques-Marie), groupe de subdivisions de Poitiers.
Lambert (Jean-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Megret (François-Albert-Henri), groupe de subdivisions de Versailles.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Leboulleux (Paul-Jean-Louis), groupe de subdivisions de Versailles.

Affaires algériennes.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Willer (André-Michel), groupe de subdivisions de Besançon.
Winstel (Christian-Claude), corps d'armée d'Alger.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Campens (Constant-Ghislain), état-major, 5e région militaire.

Corps d'armée d'Alger.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Domenge-Vieu (Erick-Léon-François), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Meunier (Michel-Frédéric-Alexandre), groupe de subdivisions de Tours.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Bontron (Roland-Adrien-René), corps d'armée d'Alger.
Mironneau (Henry-Anne-Marie), groupe de subdivisions de Rennes.

Corps d'armée de Constantine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Javary (Hubert-Gabriel), subdivision autonome de la Seine.
Sauvage (Michel), groupe de subdivisions de Poitiers.
Viellard (Michel), subdivision autonome de la Seine.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

De Cools (Pierre-Marie-Emmanuel), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
Dolveck (Albert-Charles-Lino), groupe de subdivisions de Nancy.
Labrosse (Claude-Pierre), corps d'armée d'Alger.
Ragot (Louis-Jean-Camille), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Sagot (Bertrand-Julien-René), subdivision autonome de la Seine.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Delorme (René-André-Emile), groupe de subdivisions de Chambéry.
Le Goff (René-Louis-Marie), groupe de subdivisions de Rennes.
Turlin (Jean-Pierre-Henri), subdivision autonome de la Seine.

Corps d'armée d'Oran.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Bandet (Jean-Louis), groupe de subdivisions de Versailles.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Viruega (Lucien).

Forces françaises en Allemagne.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Benyahia Benamar, corps d'armée d'Oran.
Habiche Miloud, corps d'armée d'Oran.
Slimani Ahcène, corps d'armée de Constantine.

B. — Officiers dans leurs foyers

1re *région militaire.*

Subdivision autonome de la Seine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Levy (Pierre-Sylvain).
Ollivon (Jacques-André-Jean).
Daney de Marcillac (Jean-Marie-André-François).
Vidon (Bruno-Paul).
De Miribel (Patrick-Marie-François).
De Mollerat du Jeu (Patrick-Paul-Fortuné).
Piketty (Gérard-Robert-Maurice).
Boutteau (Michel-Augustin-Léon-Marie-Joseph).
D'Iribarne (Philippe).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Sarger de Bourgeaud (Marcel-Jean-Marie-Robert).
Maringe (Michel-Dominique).
De Cossé-Brissac (Maurice-Marie-Jean).
Pochat (Jean-Paul).
Denieuil (Dominique).
De La Lande de Calan (François-Pierre-Marie-Joseph).
Dechelette (Dominique-Marie-François).
Barre (Philippe-Jean-Marie).
Lautissier (Claude-Marie-Jean).

Pauty (Georges-Jacques).
Dupont (Xavier-Louis-Max).
D'Oiron (René-Jacques-Marie).
Boespflug (Jean-Paul-Sigismond).
Marchal (Henri-Léon-Marie).
De Lingua de Saint-Blanquat (Philippe-Henry-Marie-Michel).
Hellier du Verneuil (Jacques-Marie-Pol).
Augier de Moussac (Marie-Paul-Emmanuel).
De Doumet d'Auzers (Hervé-Marie).
Busse (Jean-François-Maurice-Jean-Baptiste).
Le Faou (André-François).
Galtier (Yves-Marie).
Dansaert (Gilbert-Pierre-Marcel).
Desjonqueres (Alain-Charles-Robert).
Quesnel (Alain-Jean-Paul).
Flebus (Jacques-Léon).
Jollet (Bruno-René-André).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Fortounatto (Michel).
De Ruty (Michel-Marie-Henri).
Habert (Bernard-Marie).
Roullet de La Bouillerie (Geoffroy-Henri-Marie).
Verrey (Loïc-Michel).
Jouvenot (Claude-Jean-Louis).
Francony (Gérard-Marcel-Edmond).
Rivet (François-Maurice-Charles-Dominique).
Marvaldi (Franck-Marie).
Thomas (Robert-Louis).

Groupe de subdivisions de Versailles.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

De Dietrich (Jacques-David-Marie-Gustave-Joseph).
Pichet (Claude-Marcel-Maurice).
Bourgeois (Jean-Pierre).
Percheron (Jean-Michel-Henri-Ernest).
Penine (Joël-Yvon).
Grosclaude (François-Jean-Robert).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Steunou (Yves-Jean-Charles-Marie).

Groupe de subdivisions de Chartres.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Savary de Beauregard (Guy-Louis-Marie).
Hervieu (Jean-François-Gabriel-Gaston).

Groupe de subdivisions d'Orléans.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Vezzaro (Pierre-Richard).

2e région militaire.

Subdivision autonome du Nord.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Regnard (Jean-Marie-Jules).
Decarpigny (Jacques-Paul).
Becquart (Pierre-Marie-Henry).
Boulanger (Bernard-Georges).
Dalle (Antoine-Georges).
Segard (Jean-Marie-Marcel-Joseph).
Derville (Eric-Gérard).
Brottes (André-Anselme).
Llaurens (Bernard-Olivier-Lucien).
Benoit (Jean-Joseph).
Bonnard (Lionel-Sosthène-Julien).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Deffontaines (Noël-André-Théophile).
Mestdagh (Robert-Aurélien-Fernand).

Groupe de subdivisions d'Amiens.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Lagarde (François-Antoine-Jean).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Feau (Didier-Marie-Robert).
Gerard (Jean-François-Louis).
Dupuy (Gilles-Joseph-Henri).
Lefevre (Luc-Jacques-Louis).

Subdivision autonome de la Seine-Maritime.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

D'Acremont (Jean-Noël-Marie-Georges).
Bebear (Claude).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Laroche (Jean-François-Marie-André).
Deneux (Jean-Pierre-Georges-Joseph).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Vigor (Pierre-Auguste-Eugène).

Subdivision autonome de l'Aisne.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Dautigny (Guy-Jean-Gustave).
Brasset (Jean-Yves).

Subdivision autonome du Pas-de-Calais.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Ledez (Jean-Joseph-Louis).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Flavigny (Hervé-Gaston-François).
Derache (Michel-Arthur-Henri).
Denneulin (Pierre).
Marquant (Gilbert-Adolphe-Edouard).

3e région militaire.

Groupe de subdivisions de Rennes.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Kermoal (Robert).
Huon de Penanster (François-Pierre-Dominique-Marie).
Le Grand (Vincent-Yves-Marie).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Fouche (Christian-Antoine-Marie-Paul).
Ollivier (Jacques).
Le Lu (Loic).

Groupe de subdivisions de Caen.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Broardelle (Guy-Jean-Claude).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Guille (Jean-Paul-Henri).

Groupe de subdivisions du Mans.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Biard (Philippe-Henri-Marcel).

Groupe de subdivisions de Nantes.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

René-Bazin (Gilles-Marie).
Chateignier (Albert-Jacques-Eugène).
Joguet (Jean-Clément-Charles-Guy).
Giraudet (Georges-Pierre-Emile-Marcel).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Artaud (Marc-Frédéric).
Leuck (Michel-Henri-Raoul).
Gabory (Claude-Abel-Marie-Alexandre).

4e région militaire.

Etat-major de région.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

De Vulpian (Bruno-Denis-Marie-Pierre).

Groupe de subdivisions de Bordeaux.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Du Breuil Helion de La Gueronnière (Lionel-Marie-François).
Giresse (Olivier-Pierre).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Savary (Jacques-Robert).

Groupe de subdivisions de Tours.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Courbe (Bernard-Louis-Pierre).

Groupe de subdivisions de Poitiers.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Sauvage (Guy).
Artarit (Jean-Henri-Marie-Yves).
Dubreuil (Marcel-Albert).
Gilbert (Georges-Marie-André-Hubert).

Groupe de subdivisions de Limoges.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Cantelaube (Jean-Pierre-Marie-Edouard).

5e région militaire.

Etat-major de région.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

De Vasarhelyi (Etienne-Antoine).

Groupe de subdivisions de Toulouse.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Demarest (Yvon-Clotaire-Eugène).
De Beaumont (Richard).
Darles (Jean-Clément).

Groupe de subdivisions de Montauban.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Castan (Elie-Noël-Jean-Marie).
Recton (Guy-Yves).
Dunoyer de Segonzac (Jean-Noël-Marie-Joseph-Henri).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Bacou (François-Marie-Bernard).

Groupe de subdivisions de Perpignan.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Valantin (Claude-Jean-Paul-Etienne).
Loizon (Paul).

6e région militaire

Subdivision autonome de la Moselle.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Seguineau de Preval (Max-Marie).
Prince (Pierre-Julien-Marie-François).

Groupe de subdivisions de Nancy.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Zion (Jean-Marie-Roger).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Thiry (Jean-Loup).
Desforges (Henri).
Mordenti (Roland).

Groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Beaudesson (François-Louis-Henri).
Rigaud (René).
Massey (Michel-Marcel).
Hurinville (Hubert-Louis-Jules).
Charon (Gilbert-Michel).
Poirier (Claude-Paul).
Torchet (Pierre-Marie-Léon).
Lemaire (François-Louis-Joseph).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Benoit (Roger-Jean-Daniel).

Groupe de subdivisions de Strasbourg.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Beyer (Luc-Henri-Antoine).
Fleith (Pierre-Nicolas).
Weiss (Jean-Pierre).

7e région militaire.

Groupe de subdivisions de Dijon.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Siwinski (Alfred-Gérard).
Chabrun (Jacques-Marie-Robert).
Marcou (Pierre-Alexandre-Maurice).

Groupe de subdivisions de Nevers

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Gaborieau (Jean-François-Henri).
Soisson (Jean-Pierre-Henri-Robert).

Groupe de subdivisions de Besançon.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Jean-Prost (Robert-Jean-Henri).
Godot (Joseph-René-Antoine).
Barbière (Yves).
Klopfenstein (Luc-Louis).
Swierczynski (Casimir-Sigmund).

8e région militaire.

Groupe de subdivisions de Lyon.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Rerolle (Jacques-Marie-Henri).
Argoud (Robert).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Falcotet (Robert).

Groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Bertrandy (Alfred-Marie-Joseph-François).
Gommichon (Octave-Louis-Pierre).
Saigne (Paul-Bernard-Pierre-Marie-Joseph-Antoine).
Clergeau (Jean-Yves-René).

Groupe de subdivisions de Chambéry.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Champel (Philippe-Marie-Charles).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Berthoud (Didier-Marie-Paul).

Groupe de subdivisions de Grenoble.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Veyrenc de Lavalette (Pierre-Marie-Edouard).
Mazard (Daniel-Elisée).
Guillot (Michel-Jacques-Marie).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Brochenin (Paul-Etienne-Edouard).

9e région militaire.

Groupe de subdivisions de Marseille.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

D'Ornano (Roland-Henri-Alphonse).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Regnault (Gilles-René-Marcel-Marie).

Groupe de subdivisions de Nice.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Chiappa (Charles-Marc-Ernest).

Forces françaises en Allemagne.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Gavillet (Georges-François).

10e région militaire.

Corps d'armée d'Alger.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Martin (Henri-François-Georges).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Sadoudy (Ahsène).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Bagnère (Jean-Claude-Charles).
Stoeri (Jacques-Olivier-Fédolin).

Corps d'armée d'Oran.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Casandri (René).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Corneloup (Claude-Louis-François).
Vanhems (Michel-Edouard).
Brodier (Claude-Louis-Julien).
Lefort (Jean-Marie-Emile-François).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Claudet (André-Paul).

Corps d'armée de Constantine.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Zertal Chérif.
Gaillard (Yvan-Narcisse).
Faivre (Alain-Christian-Roger-Marie).
Archambeaud (Bertrand-Henri-Paul-Marie).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Teuma (Yves-Joseph-François).

Artillerie.

A. — Officiers en situation d'activité

1re région militaire.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Barrault (Jacques-Claude), groupe de subdivisions de Tours.
Barthelemy (Alain-Jacques-Léon), groupe de subdivisions de Bordeaux.
De Cagny (Roland-Paul), subdivision autonome de la Seine.
Cambounet (Michel-Jean-Henri), subdivision autonome de la Seine.
Chauveau (Jean-Claude-Auguste-Emile), groupe de subdivisions d'Orléans.
Dehont (Raoul-Bernard-Théophile), subdivision autonome du Nord.
Delapierre (Jacques), groupe de subdivisions du Mans.
Delpont (Jacques-Pierre), subdivision autonome de la Seine.
Deveaud (Michel-André-Henry), subdivision autonome de la Seine.
Duchmann (Claude-Jean), subdivision autonome de la Seine.
Faure (Henri-Antoine), groupe de subdivisions de Lyon.
Honore (Jacques-Gilbert-Cornil), subdivision autonome du Nord.
Joly (Jacques-Michel-René), subdivision autonome de la Seine.
Jourde (Alain-Paul-Raoul), groupe de subdivisions de Nancy.
Legougne (Jean), groupe de subdivisions de Grenoble.
Lespagnol (André-Alfred), subdivision autonome du Nord.
Malgrange (Claude-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Mathevet (Albert-Antoine), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Mercier (Jacques-Eugène), subdivision autonome de la Seine.
Mondain-Monval (Gérard-Jean-Jacques), subdivision autonome de la Seine.
Morlet (Jean-Georges-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Pavy (Michel-François-Joseph), subdivision autonome du Nord.
De Perthuis de Laillevault (Alain-François-Marie), subdivision autonome de la Seine.
De Rimonteil de Lombares (Guy-Marie-Louis-Michel), subdivision autonome de la Seine.
Robert (François-Louis-Jean-Lucien), subdivision autonome de la Moselle.
Rocher (Yves-André-Albert-Marie), groupe de subdivisions de Grenoble.
Savignat (Pierre-Jacques-François), subdivision autonome de la Seine.
Troly (Gilbert-Jean-Maurice), groupe de subdivisions de Versailles.

8e région militaire.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Baille (Alain), subdivision autonome de la Seine.
Dupoux (Michel-Albert), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Mienne (Gérard-Jean-Claude), subdivision autonome de la Seine.
Rougier (François-Marie), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Vandame (Etienne-Antoine-Léon), groupe de subdivisions d'Orléans.
Vigreux (Bernard-Charles), groupe de subdivisions de Versailles.

10e région militaire.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Cohen-Tannoudji (Claude-Nessine), corps d'armée d'Alger.
Godineau (Michel-Emile), groupe de subdivisions de Bordeaux.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Faivre-Rampant (Robert-Marie-Aimé), groupe de subdivisions de Besançon.
Herry (Alain-Maurice), groupe de subdivisions de Nancy.

Corps d'armée d'Alger.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Beurotte (Michel), groupe de subdivisions de Nancy.
Brillon (André-Gaston), subdivision autonome du Nord.
Brisbois (Jacques-Jean), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Brun (André-Georges), groupe de subdivisions de Versailles.
Brutschi (Guy), subdivision autonome de la Seine.
Charles (Jean-Pierre), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Decuyper (Jean-Louis), subdivision autonome du Nord.
Delas (Claude-Pascal-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Grumbach (Marc), subdivision autonome de la Seine.
Legreneur (Jean-Edouard), subdivision autonome de la Seine.
Massabo (Louis-Vincent-Antoine), groupe de subdivisions de Nice.
Maurice (René-Edmond-Ernest), groupe de subdivisions de Besançon.
Patte (Pierre-Jules-Yves), subdivision autonome de la Seine.
Poupart (Raymond-Jules-Honoré-Rémi), subdivision autonome du Nord.
Rauch (Jean-Paul), groupe de subdivisions de Dijon.
Schmit (Jacques), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Vidal (Jean-Claude-Michel-Germain), groupe de subdivisions de Montpellier.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Apied (André-Jean), subdivision autonome de la Seine.

Corps d'armée de Constantine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Chaize (Jacques-Benoît-Joseph), groupe de subdivisions de Lyon.
Groset (Robert-Louis), groupe de subdivisions de Lyon.
Feillet (Antoine-Eric), subdivision autonome de la Seine.
Maison (Roger), subdivision autonome de la Seine.
Peirani (Pierre-Jean-François), groupe de subdivisions de Nice.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Dubourdieu (Gérard-Jean), groupe de subdivisions de Bordeaux.

Corps d'armée d'Oran.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Dunoyer de Segonzac (Jean-Marie-Gilbert), corps d'armée d'Alger.

Forces françaises en Allemagne.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Portet (Bernard-René), subdivision autonome de la Seine.

B. — Officiers dans leurs foyers

1re *région militaire.*

Subdivision autonome de la Seine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Walter (Jean-Jacques).
Dreuil (Jean).
Coullet (Jean-Paul-Frédéric).
Ader (Marie-Gérard).
Letourmy (François-Victor-Julien-Marie).
Rivet (Jean-Paul).
Casanova (Jacques-Paul).
Floquet (Michel-Henri-Charles).
Guignard (Joël-Eugène-Georges).
Vigny (Jean-Pierre-Henri-François).
Regef (André).
Denise de Senneville Grave (Bernard-Henri).
Bartin (François-Roger).
Pascaud (Louis-Emmanuel-Marie-Joseph).
Molino (Pierre-Maurice-Marc).
Ghouila-Houri (Alain-Ichoua).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Moneger (Yvan-Paul-Antoine).
Roussel de Courcy (Gérard-Raoul-Raymond).
Bown (Gérard-Georges-Noël).
Boudière (Claude-Charles-Louis).
Alexandre (René-Yves-Jules-Roger).
Lemaire (Jacques-Edmond-Henri).
Progrebnoi (Serge-Nicolas).
Jamin (Henri-Martial-Marie).
Bertholon (Jean-Claude).
Szymanski (Stanislas).
Reignier (Yvon-Louis-Jules).
Sand (Claude-Pierre-Marie).
Alfonsi (Pierre-Louis).
Beraud (Rémi-Jacques-Emile-Marie).
Joly (Claude-Michel).
Aranda (Gérardo).
Dussart (Dominique-Marie-Charles-Léon).
Phillibert (Victor-Pierre).
Darry (Bernard-André).
Saloy (Claude-Henri-Noël).
Geneix (Bernard-Lucien).
Dole (Bernard-René-Louis).
Pissotte (Jacques-Paul-Gaston).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Lamotte (Claude-Joseph-Marie).
Remy (Jacques-Marie-Joseph-Emile).
Joubert (Pierre-Justin).
Sterenberg (Louis-Michel).
Debrus (Pierre-Georges-Raoul).
Buffenoir (Jacques).
Bagnères (Georges-Paul-Bernard).
Maillard (Gérard-Marie-Michel-André).
Lambert (Michel-Marie).
Mesureur (Philippe-Marie-Joseph).
Gentil (Jacques-Marie-Xavier).
Beauplet (René-Michel-Marc).
Schmitt (Marcel-Henri-Xavier).
Michel (Gérard).
Le Dur (Raymond-Georges-Hilarion).
Cheype (Jean-Marie).
Popravko (Claude-Yves-Jacques).
Bourin (Jacques-Robert).

Groupe de subdivisions de Versailles.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Buhot (Launay-Yves).
Crouzet (Pierre-Louis-Eugène-Georges).
Chambert-Loir (Paul-Marie-Maurice).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Quehe (Alain-François).
Bergonzo (Maurice-Marius-Pierre).
Boudard (Jacques-Henri-Louis).
Mardon (Jacques-Claude).
Pautrat (René-Jean).
Gesret (Claude-Francis).
Philippe (Antoine-Albert).
Staron (Paul-André).
Ballini (André-Marcel-Louis).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Durand (Jean-Roger).
Claval (Paul-Charles-Christophe).
Jullian (André-René-Charles).
Simon (Marie-Bernard).

Groupe de subdivisions de Chartres.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Poullain (Jean-Claude-Gilbert).

Groupe de subdivisions d'Orléans.

Millerioux (Gérard-Louis-Auguste).
Thunet (Marc-Lucien).

2e *région militaire.*

Subdivision autonome du Nord.

(Pour prendre rang du 1er mai 1958.)

Verdoucq (Alain-Léon-Albert).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Daudin (René-Yves-Marie).
Pasqualini (Gilbert-Roger).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Klomski (Edmond).
Stahl (Raymond).
Thioloy (Jacques-André-Ghislain).
Delgrange (Pierre-Léon-André).
Wissocq (Jean-Pierre-Antoine-Alfred).
Tryoen (André-Paul).
Bonvarlet (Guy-Alexandre-Paul).
Caudron (Bernard-Jules-André).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Noiret (Guy-Marcel-Emile).
Mollet (Robert-Jacques).
Ducoulombier (René-Emmanuel-Virgile-Joseph-Gérard).
Vincent (Maurice-Marcel-Henri).
Gruny (Pierre-Jean-Marie).

Groupe de subdivisions d'Amiens.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Girault (Claude-Jacques-Régis).
Lefebvre (Robert-André-Léon-Renaud).
Compère (Pierre-Raoul-Maurice).
Bouchet (Pierre-Jules).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Delaporte (Bernard-Louis-Joseph-Maurice).

Subdivision autonome de la Seine-Maritime.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Sahut d'Izarn (Philippe-Marie-Marcel-Paul).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Raffanel (Guy-Roger-André).
Daliphard (François-Ambroise-Fernand).
Rimbert (André-Jean-Albert).

Subdivision autonome de l'Aisne.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Loeillot (Gonzague-Marie-Marc).
Georges (Claude-Roger-Narcisse-Christian).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Grosjean (Claude-René-Philippe-Léon).
Meunier (Pierre-Daniel-Claude).

Subdivision autonome du Pas-de-Calais.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Benoit (Jean-Michel-Claude).
Lefrançois (Bernard-Georges-Marcel).
Poidatz (Pierre-Marie-Gérard).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Krakowski (Joseph).

3e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Rennes.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Kerambrun (Guy).
Lagoutte (Yves).
Tersiguel (Pierre-Marie).
Follic (Marcel-Joseph-Mathurin).

Groupe de subdivisions de Caen.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Richard (Jean-Georges-Yves).
Gosselet (Jacques-Robert-Louis).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Engerran (Guillaume-Marie-Bernard-Louis).
Beaugrand (Yves-Joseph-Claude).

Groupe de subdivisions de Nantes.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Chateau (Georges-Alexandre-Jean).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Leflour (Jean).

4e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Bordeaux.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Poupot (Michel-Simon-Marc).
Chambon (Lucien-Maurice).
Tastet (Bernard-Gaston).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Monnot (Pierre-François-Jean-Marie).
Rouffineau (Maurice-Jean-Henri-Eugène-Valère).

Groupe de subdivisions de Poitiers.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Pacher (André-Lucien).
Giraud (Michel-Gérard-René).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Metais (Guy-Fernand-Marie).

Groupe de subdivisions de Limoges.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Pradeau (Maurice-Jean-Gabriel).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Fraysse (Jean-André).
Chassac (Jean-Denis).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Paolini (Pierre-André).

5e *région militaire.*

Etat-major région.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Richez (Pierre-Noël-Gérard).
Kadi (José-Michel).
Verdier (Jacques-Paul).
Pompei (Jean).
Voirin (Robert-Lucien-Xavier).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Sainct (Hubert-Emile).
Fagot (André-Marie).

Groupe de subdivisions de Toulouse.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Deschamps (Gilbert-Emile-Léon).
Sanges (André-Joseph-Bernard).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Truilhe (Claude-Germain-Osmin).
Barraud (André-François-Jules).
Raynal (Jean-Baptiste).
Deltort (Yves-Albert-Pierre).

Groupe de subdivisions de Pau.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Sajus (Lucien-Henri).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Fontant (André-Léopold).

Groupe de subdivisions de Montauban.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Cosse (Marc-André-Paul-Marie).
Charles (René-Jacques).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Blanquet (Lucien).
Brandouy (Jean-Claude-Raoul).
François (Jean-Paul).

Groupe de subdivisions de Perpignan.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Baychelier (Georges-Dieudonné).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Druot (Jean-Lucien).

6e *région militaire.*

Subdivision autonome de la Moselle.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Diot (Pierre-Paul).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Muller (Jean-Edmond).
Hupp (Gaston).
Pelt (André-Louis-Nicolas).
Hethener (Pierre-Marcel).
Bonnand (Michel).
Roehrig (Jean-Georges-Paul).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Bresso (Pierre-Jacques-Eugène).
Jolivald (Pierre-Denis-Louis).
Mougenot (Jean-François-Henri-Auguste).

Groupe de subdivisions de Nancy.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Ferquel (Serge-André-Marcel).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Senn (Jean-Marie-Patrice).
Gervaise (André-Eugène).
Paquin (Pierre-Marie-René).
Farinet (Jean-Marie-David).
Bertrand (Jean-Marie-Renée).
Uhlrich (Jacques-Paul-Raymond).
Keller (Paul-Jean-Marie).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Gabrielli (Robert-Henri).
Jacquemin (Claude-André-Louis).

Groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Dufosse (Jean-Claude-Alfred).
Lebourleux (André-Pascal-Marcel).
Giraud (Pierre-André).
Buisson (Robert-Lucien).
Tournemeule (Claude-Maurice-Ferdinand).
Jacquinot (Michel-Jacques).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Vitrant (Emile-Christian).

Groupe de subdivisions de Strasbourg.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Dippert (Daniel-Raymond-Guy).
Hurstel (Joseph-Gérard).

7e *région militaire.*

Etat-major région.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Carpentier (Gérard-Jean-Marie-Joseph).

Groupe de subdivisions de Dijon.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Galland (Didier-Gabriel-Henri).
Nouveau (Gérard-Marie-Henri-Robert).

Groupe de subdivisions de Nevers.

(Pour prendre rang au 15 octobre 1959.)

Mares de Trécesson (Guilain-Marie-Louis).
Chalivoy (Georges).

Groupe de subdivisions de Besançon.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Augustin (Bernard-Paul-Alfred-Joseph).
Laprevote (Michel-Louis-Joseph).
Lamy (René-Aimé-Eugène).
Cornu (Albert-Amédée).
Pedrocchi (Henri-François).
Rocher (Louis-Jean).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Cachot (René-Alcide-Albert).

8e *région militaire.*

Etat-major région.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

David (Claude-Joseph-Camille).
Lagadec (Paul).

Groupe de subdivisions de Lyon.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Reinhard (Jean-André-Louis-Marie).
Forestier (Yves-Claude).
Ruffier (Jean-Eugène-Marie-Louis).
Siratat (Raymond-Antoine).
Lefrevre (Marc-Marie-Joseph).
Madinier (Jean-Pierre-Marie-Henri).
Napoly (Michel-Jacques-Antoine).
Convers (Roger-Auguste-Emile).
Gaillard (Marcel-Régis).
Bonnetain (Yves).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Larochette (Pierre-Marie-Aimé).
Bonnel-Mas (René-Michel-Pierre).
Theolier (Albert-Louis).

Groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Mouchonière (Paul-Lucien).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Favardin (Robert-Jean-Paul).

Groupe de subdivisions de Chambéry.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Desagneaux (Claude).
Pignard (Jean-Joseph-Alfred).
Allard (Joseph-Marie).
Janody (Pierre-Joanny).
Gerat (Jean-Eugène-Marie).
Legrand (Michel-Jean-Paul).
Reinhard (Dominique-Louis-Marie).
Favier (Jacques-Paul-Emile).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Ponchaud (Joseph-Arsène).

Groupe de subdivisions de Grenoble.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Lenoir (Robert-Paul-Emile).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Barbe-Richaud (Jean-Henri).
Volle (Jean-Maurice-Gustave).
Bonnassieux (Joseph-Victor).
Massat (Antonin-Joseph).
Bouriquand (Claude-André).
Cavaz (Edouard-Maurice).
Marco (Rémy-Dominique).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Giroud (Robert).
Pezelier (Henri-Auguste-Marcel-Marius).

9e *région militaire.*

Etat-major région.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Bailliez (Jean-François-Edouard).
Housset (Claude-Henri-Gabriel).

Groupe de subdivisions de Marseille.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Rastoin (Blaise-Bernard-Alexandre).
Bonieu (Louis-Jean).
Boitard (Jacques-Maurice).
Galloy (Pierre).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Mailhos (Pierre-Eugène-Jean).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Rosado (Jean-Claude).

Groupe de subdivisions de Montpellier.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Lamau (Henri-Marie).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Pic (Gérard-Emile-Edouard).
Mathieu (Michel).
Leger (Philippe-Roger-Joseph).
Teisserenc (Philippe).
Chabert (Gérard-Pierre-Marie).
Tuech (Max-Alphonse-André).
Delannoi (Claude-Henri-Paul).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Congras (Michel-Marie-Alcide-Pierre).
Pilon (Alex-Georges).

Groupe de subdivisions de Nice.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Donnadieu (Georges-Hugues-Antoine).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Biola (Marcel-Gérard-Lucien).
Blachere (Max-Jean).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Libercier (Max-Michel-Albert).
Jolly (Lucien-Gaston-Robert).
Brand (Yves-Walter).

Subdivision autonome de Corse.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Stella (Dominique-Joseph).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Orsattelli (Charles-Louis).

10e *région militaire.*

Corps d'armée d'Alger.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Driguez (Michel-Marcel).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Lovichi (Jean-Pierre-Martin-Charles).
Muscat (Jean-Claude).
Invernizzi (René-Robert-Henri).
Favreau (Gilbert-Emile).
Tchekiken Abdelkrim.
Audouin (Michel-Joseph-Marie).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Morera (Fernand-Antoine).
Flandin (William-Louis).
Michel (Jean-Marie-Antonin-Joseph).

Corps d'armée d'Oran.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Testard (Raymond-André-Ulysse).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Romeo (Fabien-Daniel-François).
Benloulou (Jacques).
Sixou (Paul-Isaac).
Dahan (Charles-Chaloum).
Verdun (Henri-Delphin).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Gourion (André).
Delorme (Marc-Yves).

Train.

A. — Officiers en situation d'activité

1re *région militaire.*

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Courgeon (Pierre-Jean-Marie), groupe de subdivisions de Rennes.
Fourment (Pierre-Jean), groupe de subdivisions de Toulouse.

Compagnie administrative régionale n° 1.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Stenger (Jean-Pierre-Louis-Adolphe), subdivision autonome de la Moselle.

8e *région militaire.*

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Chapu (Christian-Maurice), groupe de subdivisions de Tours.
Duboscq (Pierre-Marcel-André), groupe de subdivisions de Bordeaux.

Compagnie administrative régionale n° 8.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Félix (Fernand-Jules-Alphonse), groupe de subdivisions de Grenoble.

10e *région militaire.*

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Alary (Michel-Jean), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Badoche (Philippe-Jean), subdivision autonome de la Seine.
Béchu (Jean-Pierre-Maurice), subdivision autonome de la Seine.
Beurdeley (Francis-Louis-Georges), subdivision autonome de la Seine.
Broni (Gérard-Alfred-Edouard-Louis).
Graille (Michel-Edmond-Léonard), groupe de subdivisions de Limoges.
Grappotte (Claude-Clovis-Edmond), subdivision autonome de la Seine.
Jannin (Philippe), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Pons (Henri), subdivision autonome de la Seine.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Cosson (Michel), état-major, 5e région militaire.
Thureau (Gérard-Charles-Edouard), subdivision autonome de la Seine.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Ferry (André-René-Marcel), groupe de subdivisions de Nancy.
Querolle (Guy-Maurice-Jean), subdivision autonome de la Seine.

Forces françaises en Allemagne.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

De Boysson (Gaëtan-François-Marie-Jean-Pascal), subdivision autonome de la Seine.

B. — Officiers dans leurs foyers

1re *région militaire.*

Etat-major région.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Boizard (Raymond-Georges-André).

Subdivision autonome de la Seine.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Pradal (André-Jules-Henri).
Peronneau (Georges-Maurice-Eugène).
Acas (Alain-Yves).
Lecler (Michel-Jacques).
Loiseau (Dominique-Jean-Marie-Joseph).
Pellerin (Yves-Marie-Eric).
Durand (Jean-Louis-Antoine-Aimé).
Martinot (Michel-Jean).
Le Bourhis (Bernard-Jean-Antoine).
Monot (Gérard).
Simonnet (Bernard).
Geraud (Claude-Justin-Léon).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Barre (Philippe-Charles-Albert).
Lafont (François-Xavier-Pierre).
Baldran (Gérard-Roger).
Colette (Jacques-Lucien).

Groupe de subdivisions de Versailles.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Dumas (Aimé-Jean-Joseph).
Delor (Pierre-Marie-Charles).
Faber (Charles-Léon-Camille).
Granjeon (Kristian-Pierre).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Clouzeau (Camille-Marcel-Claude).

Groupe de subdivisions d'Orléans.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Dufour (Alain-Marie-Jacques).
Tremeau (Jean-Marcel-Henri-Marie).

2e *région militaire.*

Etat-major région.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Bidet (Jacques-André-Marie-Joseph).

Subdivision autonome du Nord.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Leleu (Paul-Jean).
Deroubaix (Marc-Louis-Alexandre).
Hego (Ernest-Pierre-Bernard-Gérard).
Leclercq (Yves-Marie-Joseph).
Duhayon (Claude-Charles-Henri).
Fontaine (Gérard-Marcel-Pierre).
Defossez (Denis-Louis).
Lebeda (Edmond-Ernest).

Groupe de subdivisions d'Amiens.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Greuet (Hubert-Alfred-Marie-Joseph).

Subdivision autonome de l'Aisne.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Caudron (Jean-Pierre-Yves-Joseph).
Bertrand (René-Jules).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Girondeau (Jean-Christian-Georges).

Subdivision autonome du Pas-de-Calais.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Legrand (Jean-Aubert-Georges).
Robiliard (Jack-Henri-Alphonse).
Bajdur (Tadeusz).
Huchin (Jean-Charles).
Caron (Jean-Paul-Pierre).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Martin (Michel-Zéphir-Alfred).

3e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Rennes.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Queinnec-Boucher (Michel-Marie-Bernard).
Cattin (Albert).
Mahé (Yves-Célestin).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Guyader (Georges-François).
Guermeur (Jean-Pierre-Marie).
Cornée (Armand-Joseph-Henri-Jean).

Groupe de subdivisions de Caen.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Petges (Claude-Gabriel-Marcel).

Groupe de subdivisions du Mans.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Rouy (Yves-Gustave).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Robert (Jean-Marie-Joseph-Gérard).

Groupe de subdivisions de Nantes.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Osselin (Pierre-Marcel).

4e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Bordeaux.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Capdepont (Jean-Martin).
Moraud (Michel-Guy).
Gourdon (Claude-Joseph-Jean).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Lannes (Jean-Albert).

Groupe de subdivisions de Tours.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Leveille (Jean-Pierre).
Girard (Roland-Roger).

Groupe de subdivisions de Poitiers.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Trousdard (Jean-Paul).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Besson (André-Michel).
Arnault (Jean-Marie-Henry).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Bertrand (André-Constant-Jean-Baptiste).

Groupe de subdivisions de Limoges.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Peurichard (Jacques-Gilbert).
Dugenest (Gilles-Edouard).

5e *région militaire.*

Etat-major région.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Terral (Christian-Thérèse-Charles-Alexandre-Edouard).
Vinot (Charles-Emile-Etienne).
Chevaleyre (Jean-Marius).
Brunet (Yves-Denis-André-Marie).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Parrouffe (André-Auguste).

Groupe de subdivisions de Toulouse.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Kurczewski (Zbigniew-François).
De Lavenere-Lussan (André-Louis-Marie-René).

Groupe de subdivisions de Pau.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Bouquet (Claude-Jean-Georges).

Groupe de subdivisions de Perpignan.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Pujol (Jean-Louis-Antoine).

6e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Nancy.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Courot (Pierre-Marie).
Kraemer (Marcel-Antoine).
Aubert (Jean-Georges).
Houot (Claude).
Simonin (Jean-Marie-Charles-René).

Groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Zeches (Jean-Henri).
Gaillot (Jean-Marie-André).

Groupe de subdivisions de Strasbourg.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Reffay (Pierre-Alfred).
Meny (André-Roland).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Lavergne (Yves-Gabriel).

7e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Dijon.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Foussat (François).
Maniere (Jacques).
Brossier (André-Robert).
Labrosse (Georges-Lucien).

Groupe de subdivisions de Nevers.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Auger (Jean-Jacques).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Richard (Bernard-Georges-Laurent).

Groupe de subdivisions de Besançon.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Bittendiebel (Claude-Jacques).
Vuillaume (Serge-Louis-Lucien).
Grosjean (Pierre-Maurice-Albert).
Huot-Marchand (Jacques-André-Marcel-Claude).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Springaux (Michel-Jean-Ernest).
Hugon (Claude-Gustave-Augustin).

8e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Lyon.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Viennet (Guy-Jean-Marie).
Pascal (Gabriel-Jean-Marie-Firmin).
Creus (Jean-Jacques).
Bonnefoy (Bernard-Julien-Marie).
Favetto (Serge-Alexis).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Mallaret (Philippe-Jacques-René).
Gloppe (Georges-Marie-Dominique-Jean).
Rousset (Claude-Pierre).
Pimbert (Pierre-Lucien-Maurice).

Groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Planchin (Jean).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Chataing (Guy-Julien).

Groupe de subdivisions de Grenoble.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Bonnet (Claude-Antoine).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Brune (Bernard-Jean-Marie).
Evesque (Gérard-Marcel-Paul).
Volpatti (Georges-René).

9e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Marseille.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Bauza (Joseph-Alfred).
Favier (Jacques-Abel-Roger).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Bordagi (Henri-Jean-François).
Ouvrier (Georges-Gabriel-Claristin-Alexandre).

Groupe de subdivisions de Montpellier.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Pelissier (Roger-Germain-Jules).

Groupe de subdivisions de Nice.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Raynal (Jean-Jacques).
Pkomeiz (Gaby-Noël).
Clericy (Jean-Paul).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Laffitte (Roger-Georges-Michel).
Entressangle (Claude-Maurice-Alexandre-Jean-Marie).

10e *région militaire.*

Corps d'armée d'Alger.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Sebaut (Fabien-Bernard).
Imberton (Jacques-Georges-Albert).
Pastor (Georges).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Grosjean (Jacques-Jean-Louis).
Mege (Fernand-Germain).

Corps d'armée d'Oran.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Gardet (Jean-Jacques-Charles-Antoine).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Arnoux (Paul-Henri-Emile-Louis).
Gil (Marcel).
Fonteneau (Jean-Marie-Germain-Adrien-Gérard).
Culas (Michel-Marcel).

Corps d'armée de Constantine.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Rivière (Claude-Guy).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Neute (Bernard).

Génie.

A. — Officiers maintenus sous les drapeaux

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Affres (Marcel-Jean), D. I. T. O. M. Paris.
André (Pierre-Michel), 72e bataillon du génie.
Bebin (Jean-Louis-Henri), 57e bataillon du génie.
Berger (Michel-Bernard), 157e bataillon travaux lourds.
Boulan (Michel-Marie-Joseph), 70e bataillon du génie.
Brissot (Jacques-Paul-André), 19e bataillon du génie.
Brun (Louis-André), C. A. R. n° 102 Oran.
Brunet (Bernard-Georges-Louis), 19e régiment du génie.
Cailly (Jean-Louis-Octave-Alfred), 52e bataillon du génie.
Caquet (Paul-François), 11e régiment saharien du génie.
Catutelle (Lucien), 35e bataillon du génie.
Chareyron (Lucien), 19e régiment du génie.
Chaumillon (Jean-Pierre), 1er B. M. R. G. Vincennes.
Chesneau (François-Marie-Maurice), 62e bataillon du génie.
Chollat-Namy (Jean), 1/7e bataillon du génie.
Cimetière (Louis-Emile), C. A. R. n° 101.
Cornuot (Robert), commandement et direction génie 10e R. M.
Dagrada (David-René), C. A. R. n° 6.
Delsalle (Jean-Pierre-Louis), 1/7e bataillon du génie.
Dussert-Vidalet (Jacques-Henri-Marie), 2/105e bataillon du génie.
Fraisse (Maurice-Pierre), 1er B. M. R. G. Vincennes.
François (Maurice-Elie-Jules), 5e régiment du génie, compagnie 5/4.
Fenoux (Georges-Yvon), 5e régiment du génie.
Gastaldy (René-Albert-Joseph), 77e bataillon du génie.
Gay (René-Armand-Antoine), 50e bataillon du génie.
Giroud (Jean-Georges-Camille-Emile), 2/105e bataillon du génie.
Gloriod (Guy-Léon-Lucien), 35e bataillon du génie.
Javelle (Henri-François-Marie), 57e bataillon du génie.
Legon (René-Paul), 11e régiment saharien du génie.
Lepais (Jean-Maurice), 2/111e bataillon du génie.
Lochon (Robert-Michel), 35e bataillon du génie.
Mazoyer (Marcel-Louis), 1er bataillon du génie (Madagascar).
Menard (Philippe-Louis-Marie-Charles), C. A. R. n° 1.
Morel (Alain-Roland-Robert), 11e régiment saharien du génie.
Moulierac (Henri-Marie-Germain), 4e compagnie saharienne génie.
Moustier (Wladimir-Gérard), service action sociale à Alger.
Plantevin (Jean-Pierre-Henri-Max), 1er B. M. R. G. Vincennes.
Pointud (André-Charles), 157e bataillon de travaux lourds.
Pregnon (Maurice), 61e bataillon du génie.
Quinton (Paul-Ambroise-Louis), 35e bataillon du génie.
Souchal (Guy-Maurice), 61e bataillon du génie.
Wanneroy (Roland-Charles-Yves), 963e compagnie M. E. R.

B. — Officiers en situation d'activité

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

André (Pierre-Jean-Marcel), service des affaires algériennes.
Assier (Gérard-Louis-René), 19e régiment du génie.
Delavaud (Jack-Jean), 19e régiment du génie.

Laguerre (Philippe-François), service des affaires algériennes.
Letang (Antoine-Georges-Julien), 106e bataillon du génie.
Overlack (Guy-Yves-René), 2/105e bataillon du génie.
Pepin (Marc-Etienne-Marie), 59e bataillon du génie.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Doise (Pierre-Casimir-François), 77e bataillon du génie.

C. — OFFICIERS DANS LEURS FOYERS

1re *région militaire.*

Subdivision autonome de Paris.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Brachet (Jean-Eugène).
Bertheaume (Jean).
Charmeil (Claude-Louis).
Costa (Claude-Antoine).
Darocy (Joël).
Lalouette (Francis-Charles).
Lannegrace (Jean-Paul-Charles-Claude).
Lascar (Jean-Louis-Maurice).
Legreneur (Michel-Louis).
Leygue (François-Marie-Raymond).
Monpetit (Bernard-Charles-Constant).
Morange (André).
Morelon (Jean-Pierre).
Quinet (Emile-Marie).
Savel (Jean-Lucien).
Suzanne (Roger-Emile-René).
Thibault (Bernard-Pierre-Félix).
Tricot (Philippe-Jean-Jacques).
Ulivieri (François-Sanzio).
Vangrevelinghe (Gabriel-Guy-Corneille).
Villaneau (Michel-Jean-Charles).
Worms (Gérard-Etienne).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Calviac (Gérard-Marie-René-Yves).
Corroy (Alain-Denis).
Delay (Bernard-Marie-Fernand).
Douce (Michel).
Gizardin (Jean-Louis-Ernest).
Haffner (Charles-Georges).
Huguet (Philippe-Georges-Jacques).
Huvelin (René-Georges).
Jeleff (Alexandre).
Karsenty (Joseph-Youssef).
Laumond (Jacques-Pierre).
Lepeu (Yves-Pierre).
Leridon (Jacques).
Manent (Jean-Marie-Henri).
Nerot (Hubert-Marie-Charles).
Poux (Michel-Edmond-Henri).
Salah (Ali-Robert-Nicodème).
Viscaye (Gilbert-Louis-Gabriel).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Aubineau (Michel-Clément).
Charransol (Pierre).
Devillier (Jacques-Dominique-René).
Escamez (François-Raymond-Eugène).
Fanet (Gabriel-Antoine-Henri).
Forbin (Luc-Alfred-Jérôme).
Fournier (Bernard-André).
Julien (Lucien-Georges).
Labrune (Michel-Jean).
Lawniczak (André-Nicodème).
Morel (Lucien-Marc-Henri).
Peuchet (Bernard-Hubert).
Samour (Guy-Maurice-Christian).

Groupe de subdivisions de Versailles.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Fauveau (Bernard-Marie-Henri).
Pechere (Michel).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Alliot (Bernard-Louis).
Dal-Zotto (Jean).
Gotteland (Jacques-Jean-Claude).
Leger (Claude-René-Bernard).
Lehanneur (Claude-Jean-Pierre).
Pelletier (François-Charles).
Quinchon (Philippe-Emile-François).
Raimbeaux (Pierre-Lucien-René).
Reuille (Jean-Claude-Michel-Georges).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

List (Jean-Lucien-Georges).
Lucas (Gérard-Edouard-Marie-Joseph-François).

Groupe de subdivisions de Chartres.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Pichon-Varin (Michel-Léonard-Georges).
Niauffre (Luc-Maurice).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Beaufour (Francis-André).
Diette (Jacques-André).

Groupe de subdivisions d'Orléans.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Guenon (Jean).
Thyrel (Marc-Jean-Alphonse).

2e *région militaire.*

Subdivision autonome de Lille.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Cornil (Fernand-Gérard-Lucien).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Andryslak (Joseph-Antoine).
Dedours (Charles-Félix-Gaston).
Drucrocq (Yves-Eugène-Marcel-Henri).
Duriez (Robert-Roland-Paul).
François (René-Paul).
Melot (Maurice-Alfred-François).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Doco (Louis-André-Robert-Jean).

Groupe de subdivisions d'Amiens.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Dupire (Pierre-Henri).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Maugein (Roland-Christophe-Guy-Albert).

Subdivision autonome de Rouen.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Colloc'h (André-Jacques-Emile).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Legrand (Michel-Frédéric-Arsène).

Subdivision autonome de Laon.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Deligne (Claude-René).

Subdivision autonome d'Arras.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Dupont (Marcel-Oscar).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Beauchamp (Julien-Léon).
Caron (René).
Croize (Gérard-Hippolyte-Julien).
Mallart ((Jean-Claude).

3e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Rennes.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Gautier (Michel-François-Olivier).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Cadeville (Gilbert-Yvon-Joseph).
Crenn (Claude-François).

Groupe de subdivisions de Caen.

De Montaigne de Poncins François-Marie).
Hamm (Pierre-Emile).
Harel (Jean-Albert-Gustave).
Riquet (Joël-Maurice-Léon).

4e *région militaire.*

Etat-major.

Bec (Pierre-Jean-Marie).

Groupe de subdivisions de Bordeaux.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Lamy (Didier-Paul-Xavier).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Derlich (Henri-Serge-Michel).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Courreaud (Roger-Maurice-Marcel).
Laboulbenne (Philippe-Henri).

Groupe de subdivisions de Tours.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Rolland (Jean-Pierre).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Barrois (Charles-Ernest).
Herbout (Michel-Jean-Pierre).
Larguier (André-Félix).

Groupe de subdivisions de Poitiers.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Bureau (Jean-Paul-Yves).
Malgouyard (Bernard-Jean).

Groupe de subdivisions de Limoges.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Arnouil (Guy-Etienne-André).
Beauregard (Jean-Pierre-Barthélemy).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Chouet (Serge-Claude).

5e *région militaire.*

Etat-major.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Cantarel (Alain-Georges-Eugène).
Dussol (Robert-Charles).
Izaute (Pierre-Gustave-Bernard).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Colas des Francs (Etienne-Jacques-Guy).
François (Maurice-Pierre-Jacques).
Panetier (Jean-Marie-Louis-Samuel).

Groupe de subdivisions de Montauban.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Pailhe (Maurice-Auguste).
Vergnes (Sylvain).

6e *région militaire.*

Subdivision autonome de Metz.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Defontaines (Serge-Henri-Joseph).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Begun (Sany-Serge).
Chaumont (Gilbert-Henri-François).
Ducloux (Pierre-Jules-Joseph).
Heisel (Jean-Marie-Joseph).
Rolhion (Georges-François-Eugène).
Schleimer (Pierre-Aloyse).

Groupe de subdivisions de Nancy.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Consigny (Vincent-Claude-Paul).
Vigneron (Alain).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Douvier (Pierre-Charles-Alexandre).
Roussel (Claude-Henri-Jules).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Fouchard (Jacques).

Groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Husson (Michel-René-Marcel).
Mary (Bernard-Alphonse).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Macchi (Jean-Pierre-Francis-Pascal).

Groupe de subdivisions de Strasbourg.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Mathern (Charles-Antoine).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Holl (Emile-Gaston-Roger).

7e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Nevers.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Vayer (Jacques-Robert-Louis).

Groupe de subdivisions de Besançon.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Dumarche (Bernard-Paul).
Furgier (Michel-Pierre).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Braconnier (Michel-Albert).

8e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Lyon.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Lamure (Claude-André).
Thomas (Raymond-Claude).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Colin (Jean).
Lonchamp (Louis-Paul-Léon).
Monribot (Pierre).
Vandelet (Maurice-Arthur-Marie).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Colin (Marc).

Groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Bony (Jean-Claude).

Groupe de subdivisions de Chambéry.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Bourgin (Jean-Pierre-Alphonse).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Davaine (Jean-Marie).

Groupe de subdivisions de Grenoble.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Bordes (Louis-Jacques).
Delhome (André-Marie).

9e *région militaire.*

Etat-major.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Marotta (Ange-Antoine).
Ravel (Aimé-Antoine).

Groupe de subdivisions de Marseille.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Chirie (Jacques-Henri).
Suc (René-Prosper).

Groupe de subdivisions de Nice.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Hamon (Jean-Robert-Charles-René).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

David (Alain-René-Louis).
Robert (Jean-Charles).

Algérie.

Région territoriale et corps d'armée d'Alger.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Breiffeilh (Serge-Emile).
Caillon (Paul-Louis).
Frouin (André-Marie-Emile).
Girard (André).
Vignon (Pierre-Germain).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Grasset (Jean-Félix-Antoine).

Région territoriale et corps d'armée d'Oran.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Pastor (Alfred).

Région territoriale et corps d'armée de Constantine.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Carli (André-Jean).
Exbrayat (Jacques-Pierre-Roger).
Forte (François-Camille).
Lelabousse (Robert-Maurice).
Maurel (Guy-Maurice).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Paul (Yves-Henri-Maurice).

Zone d'outre-mer n° 1.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Groene (Denis-Pierre).

Zone d'outre-mer n° 3.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Duproz (Raoul-Armand).

Commandement supérieur des troupes du groupe Antilles-Guyane.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Gallardo (Roger-François).

SERVICE DU MATÉRIEL (Génie).

Cadre des adjoints.

2e *région militaire.*

Subdivision autonome d'Arras.

(Pour prendre rang du 6 octobre 1959.)

Parein (Emile-Paul-Auguste).

Transmissions.

ARME

A. — OFFICIERS EN SITUATION D'ACTIVITÉ

1re *région militaire.*

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Jacquin (Jean-Claude-André).
Monier (Jean-Paul).
Ruppli (Michel-Nicolas).

3e *région militaire.*

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Charroy (Pierre-Eugène).

10e *région militaire.*

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Cohendet (Robert-Edmond-Marcel).
Debaeker (Pascal-Jean).
Groleau (Claude-Pierre-Henry).
Holvoet-Vermaut (François-Daniel).
Jacob (Jean-Baptiste).
Perret (René-Joseph-Antoine).
Subra (Jean-Georges).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Genot (Pierre-Louis-Clément).

Forces françaises en Allemagne.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Deslandes (Jean-Maurice).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Helali Mohamed ben Abdelkader.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Auffret (Roger-Eugène-Louis-Marie).

B. — OFFICIERS DANS LEURS FOYERS

1re *région militaire.*

Subdivision autonome de la Seine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Bertin (Pierre-Auguste-Jules).
Biet (Jean-Pierre-Yves).
Boisson (Pierre-Aimé-Fernand).
Camboulive (Marc-Jean-Marie).
Camus (Michel-Henri-Joseph).
Deleau (Pierre-Roger-Gustave-Eugène).
Dubos (Michel-Eugène-Marie-René).
Fortin (Pierre-Henri-Claude).
Gilles (Pierre-Albert-Gilbert).
Guyet (Jean-Fernand).
Ledanois (Guy-Louis-Maurice).
Loffredo (Louis-Nicolas).
Moncet (André-Auguste-Ernest).
Petit (Michel).
Popot (Michel-Jean-Marie-Louis).
Puechal (Jacques-Jean-Norbert).
Rousseaux (Alain-Michel).
Schoeller (François).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Barraco (Guy-Louis-Philippe).
Brun (Pierre-André-Auguste).
Carthery (Jean-Pierre-Henri).
Coutterez (Jean-Pierre-Georges).
De Montaigne de Poncins (Gérard-Marie).
De Rocquigny (Robert-Charles-Pierre-Marie).
Derrien (Guy-René).
Juanchich (Michel-Yves-Raymond).
Marsaud (Michel-Pierre-Emile).
Mazzella (Jean-Pierre).
Vignal (Christian-Léon).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Assali (Henri-Antoine-Gaston).
Bachollet (Raymond-Pierre).
Billon (Jacques).
Breuillac (Francis-Jean-Pierre-Victor).
Fèvre (Jean-François).
Hergott (Jean-Fidèle-Serge).
Lachaise (Bernard-Charles-Pierre).
Moine (Henri-Claude-Jean-Marie).
Roux (Victor-Paul-Adrien).

Groupe de subdivisions de Versailles.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Durier (Roland).
Laures (Pierre-Raoul-Joseph).
Tartary (Daniel-Maurice-Antoine).
Vuillemin (Michel-Raymond-Jacques).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Barthelemy (Jean-Marie-Fernand-René).
Blanchet (Jean-Paul-Alphonse).
Matiachoff (Alexis).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Cuaz-Perolin (Pierre-Jean).
Salon (Philippe-Marie-Julien).

Groupe de subdivisions de Chartres.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Goujard (Gilbert-Joseph-Marie).

Groupe de subdivisions d'Orléans.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Vauxion (Bernard-André-Claude).

2e *région militaire.*

Etat-major région.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Cordey (Pierre).

Subdivision autonome du Nord.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Dion (Henri-Paul-Edouard).
Fautrez (Jacques-François-Ghislain).
Jeu (Bernard-Jean-Louis).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Moraines (Jacques-André).

Subdivision autonome de l'Aisne.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Andréa (Pierre-Victor-Georges-Charles).

3e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Rennes.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Crolard (Alain-Jean-Paul).

Groupe de subdivisions de Caen.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Hardy (Max-Michel-Casimir).
Tudal (Marcel-Pierre-Marie).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Beaudoin (Jacques-Georges).

Groupe de subdivisions de Nantes.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Jaulhac (René).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Frocrain (Roger-Jean-Joseph-Marie).
Humbert (Bernard).

4e *région militaire.*

Etat-major région.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Bacave (Pierre-François-Ferdinand).

Groupe de subdivisions de Bordeaux.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Dort (Michel-Jean-René).
Médard (Jacques-Georges-Antoine).

Groupe de subdivisions de Poitiers.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Dumergue (Jean-Abel-Henri).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Masse (Claude-André).

Groupe de subdivisions de Limoges.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Andres (Gérard).
Ducloux (Raymond).

5e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Toulouse.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Jausserand (Jean-Ludovic-Léopold).
Rouquet (André-Lucien).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Estèbe (Etienne-Joseph-Henri).
Nodenot (André-Claude).

Groupe de subdivisions de Pau.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Abadie (Michel-Jean).
Pehourcq (Alfred-Antoine).

Groupe de subdivisions de Montauban.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Gout (André-Guy).

6e *région militaire.*

Subdivision autonome de la Moselle.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Hennequin (Pierre-Marie-Louis).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Messie (Jean-André-René).

Groupe de subdivisions de Nancy.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Haltebourg (Michel-Charles-Antoine).
Petitgenet (Jean-Maurice).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Mattossi (Jean).
Vin (Claude-Georges).

Groupe de subdivisions de Strasbourg.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Dugoudron (Jacques-Pierre).
Thiébaut (Jean-Paul-Gaston).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Rubert (Jean-Claude-François-Philippe).
Wendel (Dominique-Denis-Charles-Louis).

Groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Vangheluwe (Jacques-Marcel-André).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Mauperin (Pierre-Arthur-René).

7e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Dijon.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Jaskulke (Georges-Wilhelm-Robert).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Buffenoir (André-Albert).
Moyne (Jean-Marie).

Groupe de subdivisions de Besançon.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Chauve (Pierre-Jean).

8e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Lyon.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.

Sennac (André-Marie-Bernard).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Bernard (Georges-Edmond-Jean-Marie).
Bonnerot (Raymond-Gustave-Joseph).
Campos (Yves-Francis).
Faure (Marcel-Joseph).
Gilbert (Pierre-Maurice).
Robin (Guy-Edouard).
Servolle (André-Claudius).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Angely (Pierre-Louis-Henri).

Groupe de subdivisions de Chambéry.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Paccard (Paul-Charles-François).
Saddier (Lambert-Louis).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Charnay (Irennée-Marius).

Groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Bayeul (Claude-Michel).

Groupe de subdivisions de Grenoble.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Chevalier (Pierre-Georges-Joseph).
Lefebvre (Guy-René-Raymond).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Rakotofiringa (Hippolyte-Marie-Zéphirin).

9e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Marseille.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Maury (Michel-Jean).
Solatges (Bernard-Jean-Marie).

10e *région militaire.*

Corps d'armée d'Alger.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Di Constanzo (Robert-Nicolas).

Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Bonte (René-Marie-Paul-Michel).
Fenech (Jean-Albert-Marie).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Bujon (Gérard-Louis-Gilbert-Zéki-Marie).

Corps d'armée d'Oran.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1959, régularisation.)

Boutie (Jack-Henri-Germain).

Corps d'armée de Constantine.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Allam Salah ben Mohammed.

Zone d'outre-mer n° 1, Dakar.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Chaillot (Pierre-Marcel-Joseph).
Galtier (Vianney).

Zone d'outre-mer n° 2, Brazzaville.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Philip de Laborie (Jean-Joseph-Marie).

Service des matériels.

Subdivision Artillerie.

A. — OFFICIERS EN SITUATION D'ACTIVITE

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Conze (Michel-Marius-Antoine).

B. — OFFICIERS DANS LEURS FOYERS

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

3e région militaire.

(Direction du matériel.)

Fouquet (Michel-Gaston-Henri).

8e région militaire.

(Direction du matériel.)

Mermet (Aimé-Georges).
Rochet (Raymond-Georges-Marie).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

1re région militaire.

(Direction du matériel.)

Bessière (Gérard-Michel-François).

2e région militaire.

(Direction du matériel.)

Desacy (Raymond-Exalté-Louis).

3e région militaire.

(Direction du matériel.)

Dupont (Pierre-Hubert-Christian).

4e région militaire.

(Direction du matériel.)

Renaudin (Louis-Marie-Jules-Paul).

7e région militaire.

(Direction du matériel.)

Letourneaux (Gérard-Aimé-Raymond).

9e région militaire.

(Direction du matériel.)

Charman (Jean-Ernest).

10e région militaire.

(Direction du matériel.)

Bonafoux (Roger-Marcel-Henri).
Leroy (Gilbert-Auguste-Raymond).

1re région militaire.

(Direction du matériel.)

Anziani (Jean-Jacques).
Auber (Jean-Pierre-Marius-Georges).
Bonnat (Jean-Armand-Elie-Pierre).
Cordier (Gilbert-Raymond-André).
Couery (Bernard-Louis-Lucien-Marie).
De Breuille-Senecterre (Bernard-Raoul-Jean-M.).
Gantois (Jean-Louis-Georges).
Leloup (Christian-André-Ernest).
Martin (Jean-Fernand).
Ribette (Régis-Pierre).
Rocher (Jacques-Marie-Joseph).

2e région militaire.

(Direction du matériel.)

Coiffard (Jean-Paul-André-Marie).
Mathon (Jacques-Henri-Jules-Charles).

3e région militaire.

(Direction du matériel.)

Chauvin (Michel-Auguste).
Kersale (Yves-Marie-Corentin).
Landrieau (Marcel-Louis-Montfort Michel).

8e région militaire.

(Direction du matériel.)

Dollet (Jean-Albert).

9e région militaire.

(Direction du matériel.)

Mortelette (André-Jean-Joseph).

10e région militaire.

(Direction du matériel.)

Barrachin (Louis-André).
Rivoire (Marcel-Henri).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

1re région militaire.

(Direction du matériel.)

Assa (Guy-James).
Bourcier (Paul-René-Stéphane-Robert).
Chauvel (Bernard-Paul-Emile).
Comte (Robert).
Kolebka (Georges-Max).
Langer (André-Jacques-Alexandre).
Michelin (Dante-Antoine-Joseph).
Oguet (Marcel-Pierre).
Poittevin (Guy-Marcel).
Ravera (Michel-Jean-Louis).
Stroukoff (Michel-Jacques-Roland).
Tourneur (Jean-Victor).
Vaucher (Jean-René-Marceau).

2e région militaire.

(Direction du matériel.)

Andrieux (Jacques-Fernand-Zacharie-Adrien).
Lœwenguth (Jean-Claude).
Reneuve (Jacques-William-Alfred).
Rouby (Jean-Michel-Armand).
Ulrich (Jean-Pierre).

4e région militaire.

(Direction du matériel.)

Bernard (Robert-Louis-Marie).
Menes (Joseph-Pierre).
Spivak (Wladimir).

5e région militaire.

(Direction du matériel.)

Armangaud (Roger-Louis).
Marty (Georges-Basile).
Solinski (Brunislas).

6e région militaire.

(Direction du matériel.)

Compagnon (Jacques).
Coureaut (Robert-Francis).
Couriot (Henri-Marie-Joseph).
Defontaine (Roland-Gaston-Paul).
Dumez (Michel-Alfred-François).
Keck (Roger-Emile-Juilen).
Mallard (Claude-Eugène-Lucien).
Nonnenmacher (René).
Pernin (Didier-Bernard).

7e région militaire.

(Direction du matériel.)

Lecole (Guy-Justin-Lucien).
Lotte (André-Raymond).
Mailliot (Jean-François-Marie).
Verot (Gérard-René-Joseph).

8e région militaire.

(Direction du matériel.)

Debard (Yves-Stanislas).
Laquerbe (Claude-Mary).
Lebeau (Henri-Etienne-Jean).
Magnana (Henri-René).
Nicod (Pierre-Paul-Amédée).
Parneix (Paul).
Simon (Jean-Claude-Paul-Louis).
Wajntal (Alex).

10e région militaire.

(Direction du matériel.)

Melot (René-Léon-Emile).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

1re région militaire.

(Direction du matériel.)

Berthelot (Yvon-Claude-Marie).
Desdevises (Alain-Fernand-Marie).
Devaud (Joël-Daniel-Gérard).
Pardessus (Alain-Robert).
Plat (Dominique-Pierre-Eusice-Joseph).
Stoll (Pierre-Elie-Carlos).

2e région militaire.

(Direction du matériel.)

Porokhovstchikoff (Georges).

3e région militaire.

(Direction du matériel.)

Beausoleil (André-François-Alexandre).
Liziard (André-Alain-Marie).
Morisson (Christian-René).

4e région militaire.

(Direction du matériel.)

Brunet (Raymond).

5e région militaire.

(Direction du matériel.)

Rolland (Jean-Marie).

6e région militaire.

(Direction du matériel.)

Digelmann (Gérard-Pierre-Robert).
Egler (Claude).
Jeanjean (Alfred-Louis).
Klotz (Bernard-Marie-Auguste-François).

7e région militaire.

(Direction du matériel.)

Pelata (Pierre-Paul-Roger).

8e région militaire.

(Direction du matériel.)

Pagni (Georges-Léon).
Pichon (Alfred-Gabriel-Joseph).

10e région militaire.

(Direction du matériel.)

Aghilone (Marius-Joseph-Antoine).

Service de l'intendance.

AU GRADE DE LIEUTENANT D'ADMINISTRATION

MM. les sous-lieutenants d'administration de réserve :

Bureaux de l'intendance.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

André (Jean-Albert), 1re région.
Benmansour (Abdallah), servant en situation d'activité aux forces françaises en Allemagne.
Bridet (Yves), 8e région.
Courteix (René-Jean-Alexandre), 1re région.
Delmas (Jean-Claude-Roger), 5e région.
Ducros (Louis-Armand-Léon-Gérard), 4e région.
Sassier (Michel-Emile-Albert), 1re région.
Schramm (André-Yves-Lyonel), servant en situation d'activité à la 10e région.
Simonpoli (Philippe-Georges), 4e région.
Vuillermet (Lionel-Jacques-René), 1re région.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Vesin (Lucien-René-François), 8e région.
Poiroux (Raphaël-Pierre-Marie), 3e région.
Verhille (Roland-André-Joseph), 2e région.
Maurel (Robert-Henri-François), 1re région.

Subsistances militaires.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Fuxa (Jean-Pierre-Marie), 10e région.
Guira (Larbi), 8e région.
Lemoine (Jean-Paul-Robert-Marie-Yves), 1re région.
Moulin (Pierre-Linaï-Michel), 8e région.
Porhel (Jean-Marie), 3e région.
Tristan (Ange-Manuel), 5e région.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Dehollander (Jacques-Léon-Germain), 2e région.
Quenet (Claude-Eugène), 3e région.

Habillement, campement.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Dugauquier (Bernard-Floris-Léon), 2e région.
Fuchs (Richard-Paul-Marie-Joseph), 1re région.
Riblet (Antoine-Henri-Raymond), 6e région.

Service des fabrications d'armement.

CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

AU GRADE D'INGENIEUR MILITAIRE DE 2e CLASSE

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

L'élève ingénieur militaire Labro (Christian-Marie-Augustin).

CORPS DES INGÉNIEURS DE TRAVAUX D'ARMEMENT

AU GRADE D'INGENIEUR DE 2e CLASSE DE TRAVAUX D'ARMEMENT

(Pour prendre rang du 1er octobre 1959.)

Les ingénieurs de 3e classe :

Montagner (Henri).
Martinat (Jacques-Charles).

(Pour prendre rang du 14 octobre 1959.)

Bonnet (Georges-André).
Gattaz (Lucien-Alphonse-Marceau).

CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DU SERVICE DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2e CLASSE

(Pour prendre rang du 14 octobre 1959.)

Les adjoints administratifs de 3e classe :

Besse (Charles-Gabriel).
Gensbittel (Daniel-Eugène).
Dupre (Marcel-Roger).
Monthus (Henri).
Garreau (André-Jules-Joseph).
Allion (René-Pierre-Antoine).
Brissault (Henri-Robert).
Vouriat (Joannès).
François (Adolphe-Jean-Louis).
Burgard (Jean-Jules-François).
Kerjean (Fernand-Yves-Marie).
Bory (Jacques-Raymond-César).

TROUPES D'OUTRE-MER

Infanterie de marine.

A. — OFFICIERS SERVANT EN SITUATION D'ACTIVITÉ

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Labarrere (Christian-Louis), affaires algériennes.
Leroy (Eloi-Léon), S. P. 84.624.
Fayon (Jacky-Sylvain), affaires algériennes.
Deias (Guy-Jean), S. P. 86.080.
Poix (Eric-Emile), S. P. 86.080.
Moerman (Maurice-Louis-René), S. P. 87.086.
Trubert (Eric-Henri-Joseph), 1re région militaire.
Lamouroux (Guy-Paul), S. P. 84.624.
Coudere (Claude), S. P. 86.080.
Degorce (Claude-Louis-Jean-Marie), S. P. 86.574.
Jean-Baptiste (Gilbert-Georges-Angel), S. P. 87.086.
Rousseau (Claude-Louis-Marie), S. P. 86.031.
Svekolkine (Nicolas-Simon), S. P. 86.031.
Lefevre (Jacques-René-Georges-Henri), S. P. 87.086.
Rizzotto (Claude-Albert-Antoine), S. P. 86.662.
Larsen (Gilbert-Ludwig), C. A. Alger.
Dornier (Roger-Henri-Félicien), affaires algériennes.
Monnereau (Gérard-Marie-Antoine), S. P. 87.086.
Rognon (Yvan-Sylvain-Félix), S. P. 88.387.
Busine (Gilbert-Henri), 1re région militaire.
Berthe (Marc-Guy), affaires algériennes.
Mariani (Pierre), 2e région militaire.
Champy (Pierre-Georges), affaires algériennes.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Loudenot (Pierre-Philippe-Henri-Georges), S. P. 86.574.
Charmet (Philippe-Jean), S. P. 86.031.
Henriot (Paul-Roger), S. P. 86.911.
Lemaire (Jean-Pierre), F. F. A.
Gaudillot (Bernard-Paul), C. A. R./8.
Mouillon (Bernard-Alfred-Jean-Pierre), 5e région militaire.
Bourdieu (Francis-Marie-Denis-Robert), 1re région militaire.
Philip (Alain-François-Léon), S. P. 87.131.

B. — OFFICIERS DANS LEURS FOYERS

(Pour prendre rang du 15 décembre 1958.)

Zone d'outre-mer n° 3.

Payet (Antoine-Rico).
Fontaine (Jean-Pierre).

(Pour prendre rang du 15 juin 1959.)

1re région militaire.

Groupe de subdivisions de Versailles.

Joubert (Christian).
Meunier (Maurice-Jean).

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

6e région militaire.

Groupe de subdivisions de Nancy.

Lambert (Claude-Yves).

(Pour prendre rang du 16 août 1959.)

1re région militaire.

Groupe de subdivisions de Versailles.

Baville (Joseph-Charles).

6e région militaire.

Groupe de subdivisions de Nancy.

Patret (Bernard).

8e région militaire.

Groupe de subdivisions de Lyon.

Vassoille (Pierre).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

1re région militaire.

Subdivision autonome de la Seine.

Gauroy (Gérard-François-Robert).
Strannoloubsky (Alexis).
Douxami (François-Pierre).
Le Louet (Michel-Honoré).
Laforest (Claude-Michel).
Baillière (Eméric-Marie-Armand-Jean-Baptiste).
Le Saux (Joël-Louis-Joachim).
Soghomonian (Guy).
Madec (Gérard-Louis-Pierre).
Poggi (Maurice-Marcel).
Bedrane (Belkacem).
Machet (Albert-Arthur).
Carmagnolle (Claude-Marcel-Maxime).
Bonnet (Philippe-Jacques-François).
Monnet (Michel-Jean-René).
Hibon (Jean-André-Fred).
Telinge (Jean-Loup).
Koehler (Henri).
Leonis (Jean-Adrien-Albert).
Mailloux (Pierre-Yves).
Malgloire (Georges-Louis-Honoré).
Roussin(Jean-Pierre-Toussaint).
Pinto (Jean-Luigi).

Groupe de subdivisions de Versailles.

Benesteau (Henri-Alain-Paul).
Benichou (Jacki).
Sassinot (Henri-Bernard).
Cosson (Claude-Albert).
Hassez (Jacques-André-Georges).

Groupe de subdivisions de Chartres.

Bouvet (Serge-Henri-Octave).
Alexandre (Michel-Kléber-André).

2e région militaire.

Etat-major de la région.

Tiberghien (Jacques-Joseph-Pierre).

Subdivision autonome du Nord (Lille).

Godon (Roger-André-René).
Louvion (Georges-Arthur).
Desbonnets (Michel-André-Georges).
Mortier (Jean-Marie-Achille).
Vanrapenbuch (Jacques).

Groupe de subdivisions d'Amiens.

Altier (Jean-Bernard-François).
Vignerot (Gilbert-Raymond-Paul).

Naillon (Bernard-Gaston-Nicolas-Julien).
Franckaert (Gustave-Edmond).
Dupriez (Jean-Claude).

Subdivision autonome de la Seine-Maritime.

Aubin (Philippe-Raymond).
Beuzeboc (Jean-Marie-Raymond-Victor).

Subdivision autonome de l'Aisne.

Baillon (Georges-Roger).

Subdivision autonome du Pas-de-Calais.

Anselin (Marcel-André-Marie-Joseph).
Grebaut (Guy-Jean-Alexis-Georges).
Chandaras (Yves-Joseph).

3e région militaire.

Groupe de subdivisions de Rennes.

Beneat (Jean-Michel-Georges).
Legoff (Roger-François).
Guilgaud (Gérard-Marie-Hubert).

Groupe de subdivisions de Nantes.

Barbier (Antoine-Marie-André).
Mathe (Claude-Noël).
Moreau (Pierre-Louis-Jean).

4e région militaire.

Groupe de subdivisions de Bordeaux.

Nicole (Jacques-Robert).
Moinot (Pierre-Henri-François-Armand).
Sfiligoi (René-Jean).

Groupe de subdivisions de Tours.

Doucet (Jacques-Léopold-Louis).

Groupe de subdivisions de Poitiers.

Gilbert (Alain-Roger).
Leroux (Marc-Maurice-Paul-Jacques).
Dubreuil (André-Jean).

Groupe de subdivisions de Limoges.

Begoc (André-Jean).
Dessolas (Claude).

5e région militaire.

Etat-major de la région.

Honnoraty (Yves-Marie-Noël).
Poma (Gérard-Emile-Franc).
Rougemont (René-Marcel-Edouard).
Milochevitch (André).

Groupe de subdivisions de Toulouse.

Flore (Léon-Jacques).
Druguet (Pierre).

6e région militaire.

Subdivision autonome de la Moselle.

Bertrand (Michel-Armand).

Groupe de subdivisions de Strasbourg

Thuet (Pierre-Yves).

Groupe de subdivisions de Nancy.

Haude ville (Christian-Edmond-Armand).

Groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.

Toussaint (René-Maurice).
Bertrand (Alain-Pierre).
Gerard (Claude-Roger-Henri).

7e région militaire.

Groupe de subdivisions de Nevers.

Grosjean (Pierre-Marie-Emile).
Peaupardin (Robert).

Groupe de subdivisions de Besançon.

Bellucci (Pierre-Marius).

8e région militaire.

Groupe de subdivisions de Lyon.

Chardon (Michel-Georges-Marie).
Faure (Emile-Jacques).
Fraisse (Paul-Gérard).

Groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.

Chapelat (Philippe-Antoine-Mery).
Courdavault (Armand-Robert).

Groupe de subdivisions de Chambéry.

Terrier (Marcel).

Groupe de subdivisions de Grenoble.

Deltour (Henri-Alexis-Louis).

9e région militaire.

Groupe de subdivisions de Marseille.

Bessaix (Roger-Claude-Benjamin).
Testanière (Jacques-Etienne-Joachim).
Assali (Jean-Julien).
Margalhan-Ferrat (Gildas-Jacques-Marie).
Marchi (Paul-Antoine-Guy).

Groupe de subdivisions de Montpellier.

Rigaud (Albert-Marie-Marcel-Alban).

Groupe de subdivisions de Nice.

Guernici (Marc-Joseph-Victor).
Bilancini (Eros).
Pesce (Jean-Raymond).
Semeria (Albert-Nicolas-Antonin).

10e région militaire.

Corps d'armée d'Alger.

Colomb (Bernard-Maurice).
Akli Haoucine.
Laporte (Jean-Jacques-José-Léon-Marcel).
Lavaysse (Philippe-Marie-Hubert).
Pech (Alain-Roger).
Leveque (Jean-Demosthène).
Bardot (Yves-Anselme-Camille).
Cerna (Roger).
Bourragne (Michel-Pierre-Albert).
Poirey (Jean-Louis).

Corps d'armée d'Oran.

Dubief (Pierre-Charles-Louis).
Santachuz (Robert-Didier).
Lagarde (Pierre).
Parreno (Christian-Joseph).
Peral (Roland-Armand).

Zone d'outre-mer n° 1.

Oubron (Guy-Emile-Edouard).

Zone d'outre-mer n° 2.

Legenne (André-Jacques-Marie).
Morin (Jean-Louis-Ignace-Philippe).

Zone d'outre-mer n° 3.

Armand (Louis-Joseph).

Groupe Antilles-Guyane.

Vidart (Jean-Luc-Patrick).

F. F. A.

Michielini (Christiano-Vinci-Maximilien).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

1re région militaire.

Subdivision autonome de la Seine.

Fery (Gérard).
Rene (Alain-Jean-Gaston).
Auberger (Michel-Jean).
Hourcade (Jean-Baptiste-Edouard).
Guilloux (Alain-Jacques-André).

Groupe de subdivisions de Versailles.

Fournier (Jean-Jacques).
Hery (Philippe-Louis-Marcel).

Groupe de subdivisions de Chartres.

Gibier (Jean-Paul).

Groupe de subdivisions d'Orléans.

Morchoine (Daniel-Henri-Eugène).
Larras (Daniel-François).
Jezequel (Sydney-Roger).

2e région militaire.

Subdivision autonome de la Seine-Maritime.

Latournerie (Yves-Frédéric-Georges).

3e région militaire.

Groupe de subdivisions de Rennes.

Golhen (Henri-Eugène-Marie).
Stephant (Michel-Gérard).

Groupe de subdivisions de Caen.

Boccard (René-Jean-Henri).

Groupe de subdivisions de Nantes.

Calvez (Yves-Lucien-Marie).
Brangeon (Paul-Jean-Robert).

4e région militaire.

Groupe de subdivisions de Bordeaux.

Nedelec (Michel).

Groupe de subdivisions de Tours.

Esnault (Jean-Claude-René-Bernard).

5e région militaire.

Groupe de subdivisions de Montauban.

Delrieu (Pierre).
Pichocki (Joseph-Michel).

7e région militaire.

Groupe de subdivisions de Dijon.

Simon (Guy-Bernard).

Groupe de subdivisions de Besançon.

Hantz (Jean-Pierre-Aloïs).

8e région militaire.

Groupe de subdivisions de Lyon.

Delille (Albert-Antoine-Marie).
Labouret (Jean-Paul).

Groupe de subdivisions de Grenoble.

Miroux (Alain-Marie-Fernand).

Groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.

Chateau (Jacques-Marie).

9e région militaire.

Groupe de subdivisions de Marseille.

Duc (Roger-Robert).
Roussel (Jean-Paul-Louis).
Vial (André-René-Joseph).

Groupe de subdivisions de Nice.

Grelard (Alain-Jean-Antoine).

Groupe de subdivisions de Montpellier.

Teissier (Claude-Clovis-Etienne).

10e région militaire.

Corps d'armée d'Alger.

Rebhun (Richard).

Corps d'armée de Constantine.

Magnien (William).

Zone d'outre-mer n° 1.

Holo (Joseph-Philippe-Serge).
Dabot (Claude-Fulbert-Michel).
Waddy (Charles-Louis-Clairville-Alex).
Tambon (André-Henri-Robert).

Zone d'outre-mer n° 3.

Louis (Louis-Renal).

Zone d'outre-mer n° 2.

Bline (Michel-Robert).

Artillerie de marine.

I. — OFFICIERS SERVANT EN SITUATION D'ACTIVITÉ

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

Dumolard (Bernard-Pierre), S. P. 88.207.

II. — OFFICIERS DANS LEURS FOYERS

(Pour prendre rang) du 16 octobre 1959.)

1re région militaire.

Subdivision autonome de la Seine.

Gerard (Michel-Marie-Antoine).
Liassine (Mohammed).
Courty (Roger-Paul).
Audigier (Pierre-Charles-Georges).
Ossadzow (Alexandre).
Valls (Paul-Edouard-José).
Saglio (Jean-François-Maurice-Albert).
Garrigou-Lagrange David de Lastour (Paul-François-Marie-Joseph-Vincent).
Damiani (Roger-Léon-Nicolas).

Bourges (Maurice-Georges-Victor-Joseph).
Vala (Robert).

3e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Rennes.

Kerven (Georges-Yves-Franck).

5e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Montauban.

Guittard (Jean-Michel-Charles).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

1re *région militaire.*

Subdivision autonome de la Seine.

Piat (Daniel-Hubert).
Chadapaux (Bernard-François-Marcel).
Ameslon (Alain).
Mas (André-François).

2e *région militaire.*

Subdivision autonome du Nord (Lille).

Preud'homme (Claude-Charles).
Brault (Hervé-Dominique-Joseph).

Groupe de subdivisions d'Amiens.

Journe (Joseph-Jean-Fernand-Eugène).

Subdivision autonome du Pas-de-Calais.

Chevalier-Lemire (Jean-Léon).

3e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Nantes.

L'Helias (René-Gustave-Raymond).

4e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Bordeaux.

Leroy (Philippe-Armand).

5e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Toulouse.

Hubert (Michel-Claude).

Groupe de subdivisions de Montauban.

Bisson (Marcel-Armand-Lucien).

Groupe de subdivisions de Perpignan.

Rouge (Jean-Aimé).

6e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Nancy.

Poncelet (René-Gustave-Raymond).

Groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.

Preud'homme (Gilbert-Yvon).

7e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Dijon.

Rochette (André-Armand-Philippe).

8e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Lyon.

Forissier (Augustin-Jean-Laurent).

Groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.

Marqueyssat (Robert-François).

Groupe de subdivisions de Grenoble.

Boudoul (Maurice-Théophile-Jean).

9e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Marseille.

Gubernati (Georges-Jean-Louis).

Zone d'outre-mer n° 2.

Barrault (Joël-Marie-Auguste-Edouard).
Besse (Jacques).

Groupe Antilles-Guyane.

Huleux (René-Augustin-Raymond).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1959.)

3e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Caen.

Crauffon (Michel-Marie-Paul).
Goubert (Claude-Edouard-Roger).

6e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.

Ujma (Edouard-Joseph).

Service des matériels et bâtiments.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1959.)

Zone d'outre-mer n° 2.

Fidon (Jean-François-Albert).

Par décret en date du 12 novembre 1959, sont nommés dans les cadres des officiers de réserve, à compter du jour de leur radiation des cadres de l'armée active, et affectés pour administration aux états-majors désignés ci-après les officiers dont les noms suivent :

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

AU GRADE DE COLONEL

1re *région militaire.*

Groupe de subdivisions d'Orléans.

M. Albert (Jean-André). Vient du centre d'instruction du 5e régiment d'infanterie.

4e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Poitiers.

M. Machere (Ernest-Henri). Vient de l'état-major de la subdivision de la Moselle.

7e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Nevers.

M. Hutinel (André-Joseph), Vient de l'état-major de la subdivision de l'Yonne.

AU GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL

4e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Poitiers.

M. Bret (Emile-Léon-Marie). Vient du 2e régiment de tirailleurs.

10e *région militaire.*

Corps d'armée d'Alger.

M. Monge (Gabriel-Marcel-Raoul). Vient de la section technique de l'armée, commission de recette d'Alger.

OFFICIER SERVANT A TITRE ETRANGER

AU GRADE DE CHEF DE BATAILLON

10e *région militaire.*

1er régiment étranger.

(Pour prendre rang du 4 mai 1959.)

M. Von-Borziskowski (Jean-Paul). Vient du 1er régiment étranger.

Arme blindée et cavalerie.

AU GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL

10e *région militaire.*

Corps d'armée d'Alger.

M. Roze des Ordons (Mary-Saint-Ange-Fred). Vient du 1er régiment de spahis.

Artillerie.

AU GRADE DE COLONEL

2e *région militaire.*

Subdivision autonome du Nord.

M. Seynave (Henri-Léon-Louis). Vient de l'école d'application de l'artillerie.

AU GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL

6e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Strasbourg.

M. Petit (Jean). Vient de l'état-major de la subdivision du Haut-Rhin.

AU GRADE DE CHEF D'ESCADRON

7e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Nevers.

M. Scherer (Louis-Laurent). Vient de l'état-major de la subdivision d'Oran.

10e *région militaire.*

Corps d'armée d'Oran.

M. Petit (Adrien-Paul-André). Vient de l'école spéciale militaire interarmes.

Train.

AU GRADE DE COLONEL

2e région militaire.

Subdivision autonome du Nord.

M. Vincent (Paul-Eugène-Louis). Vient du commandement du train et direction des transports de la 2e région militaire.

AU GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL

2e région militaire.

Subdivision autonome du Nord.

M. Beauvais (Georges-Paul). Vient du groupe de liaison du commandement du 2e corps d'armée.

Intendance.

AU GRADE D'INTENDANT MILITAIRE DE 1re CLASSE

M. Dubost (Edouard).

TROUPES D'OUTRE-MER

Artillerie de marine.

AU GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL

M. Scudier (Jacques-Marie-Gabriel-Maurice). Vient de l'état-major du groupe de subdivisions de Bordeaux.

M. Laporte (Antoine-René-Robert). Vient de l'établissement régional du matériel de la 9e région militaire.

Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

Adjoint technique.

AU GRADE DE COMMANDANT

Etat-major de région.

M. Gourjault (Martial-René). Vient de la direction des affaires d'outre-mer.

Direction du service de santé.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

AU GRADE DE MÉDECIN LIEUTENANT-COLONEL

M. Camborde (Charles-Antoine). Vient du G. I. T. T. O. M. Fréjus.

M. Ollivier (Jean). Vient de la direction du service de santé de la 4e région militaire.

Sont admis dans le cadre des officiers de réserve avec leur grade, à compter du jour de leur radiation des cadres de l'armée active, et affectés pour administration aux états-majors désignés ci-après les officiers démissionnaires de l'armée active dont les noms suivent :

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

AVEC LE GRADE DE LIEUTENANT

(Rang du 25 juin 1954.)

3e région militaire.

Groupe de subdivisions de Rennes.

M. Dalmard (Honoré-François-Marie).

Arme blindée et cavalerie.

AVEC LE GRADE DE LIEUTENANT

(Rang du 6 septembre 1953.)

1re région militaire.

Subdivision autonome de la Seine.

M. Macé de Gastines (Louis-François-Marie-Guy). Vient du 6e régiment de chasseurs d'Afrique.

Service des fabrications d'armement.

Avec leur ancienneté de grade.

Corps des ingénieurs militaires des fabrications d'armement.

AVEC LE GRADE D'INGÉNIEUR MILITAIRE PRINCIPAL

M. Grundeler (Philippe-Pierre-Marcel).

AVEC LE GRADE D'INGÉNIEUR MILITAIRE DE 1re CLASSE

M. Pouzet (Jacques-Louis-Alexandre-Jean).

Corps des ingénieurs des travaux d'armement.

AVEC LE GRADE D'INGÉNIEUR DE 2e CLASSE

M. Fouilland (Serge-Alphonse).

TROUPES D'OUTRE-MER

Avec leur ancienneté de grade.

Infanterie de marine.

AVEC LE GRADE DE LIEUTENANT

1re région militaire.

Subdivision autonome de la Seine.

MM. Guyot (Henri-André-Marie-Joseph).
Stolitza (Dimitri).

Commandement supérieur de la zone d'outre-mer n° 3.

M. Dreyfus (Raoul).

Direction du service de santé.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

AVEC LE GRADE DE MÉDECIN CAPITAINE

7e région militaire.

M. Gacougnolle (Marcel).

Commandement supérieur de la zone d'outre-mer n° 1.

M. Rivoalen (Alain).

Sont promus au grade de lieutenant de réserve, pour prendre rang aux dates indiquées ci-après, les sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent :

Infanterie.

A. — OFFICIER EN SITUATION D'ACTIVITÉ

(Pour prendre rang du 16 août 1959.)

10e région militaire.

Corps d'armée d'Alger.

Granger (Jean-Constant-Joseph-Théodore), groupe de subdivisions de Rennes.

B. — OFFICIERS DANS LEURS FOYERS

(Pour prendre rang du 15 avril 1949.)

4e région militaire.

Groupe de subdivisions de Bordeaux.

Gayraud (Franck-Pierre).

(Pour prendre rang du 16 août 1959.)

1re région militaire.

Subdivision autonome de la Seine.

Neubauer (Jean-Louis-Emile).
Le Moigne (Jean-Louis-Yves).
Ertzbischoff (Alain-Georges).
Tschudnowsky (Michel-Raymond).
Echalier (Bernard-François-Denis-Paul).
Joffre (Fernand-Eugène).
Voituriez (François-Christophe-Jean-Marie).
De Vaulx (Jean-Louis-Charles-Marie).
Du Plessis d'Argentre (Michel-Guy-Marie-Joseph).
Feve (Philippe-André-Gustave).
Gaillard (Christian-Lucien-Roger).

Groupe de subdivisions de Versailles.

Galtier (Jacques-Emile-Maurice).

Groupe de subdivisions de Chartres.

Esturonne (Henri).

Groupe de subdivisions d'Orléans.

Box (Sylvain-Etienne-Antoine).
Lambert (Claude-Henri-Bernard).

2e région militaire.

Subdivision autonome du Nord.

Defrenne (Jacques-Marcel).

Subdivision autonome de la Seine-Maritime.

Lefebvre (Bernard-Robert-Camille).
Le Carboullec (Jean-François).

Subdivision autonome du Pas-de-Calais.

Lance (Gérard-Victor-Ghislain).

3e région militaire.

Groupe de subdivisions de Rennes.

Vaslet de Fontaubert (Henri-Marie).

Groupe de subdivisions de Caen.

Grandrie (Michel-Benjamin-René).

Groupe de subdivisions du Mans.

Esnault (Gabriel-Louis-René).

4e région militaire.

Groupe de subdivisions de Bordeaux.

Le Bastard (André-Joseph-Marie).

Groupe de subdivisions de Poitiers.

Lafond (Jean-Marie-Félix-Charles).

5e *région militaire.*

Etat-major région.

Michel (Gilbert-Guy).
Benoit (Roger-Marcel).

Groupe de subdivisions de Perpignan.

Portal (Guy-Pierre).
Deramond (Lucien-Antoine).

6e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Nancy.

Germain (Robert-Louis).
Perrin (Marcel-André-Isidore).
Damge (Roger-Pierre).
Galizot (Pierre-André-François-Edmond).
Collenne (Claude-Joseph-Robert).

Groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.

Waline (Jackie-Eugène).
Demarson (Jean-Marie).
Schneiter (Denis-François-Albert).

Groupe de subdivisions de Strasbourg.

Schmitt (Claude-Anicet-Joseph-Michel).
Fischbach (Frédéric-Alphonse).
Munschy (Jean-Jacques-Bernard).

7e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Besançon.

Millet (Bernard-Jean-Arthur).
Journot (Marcel-Georges-Lucien).
Fleuret (Raymond-Paul-René).
Sœur (Bernard).

8e *région militaire.*

Etat-major de région.

Rich (Jean-Jacques-Patrick).

Groupe de subdivisions de Lyon.

Boinon (Maurice-Antoine).
André (Robert-Joseph-Francis).
Colas (Maurice-Gabriel).

Groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.

Claveloux (Robert).
Bournat (Henri-Antoine).
Rocagel (Michel-Jean-Célestin).
Omerin (Gabriel-Eugène).

Groupe de subdivisions de Chambéry.

Canet (Charles-Joseph-François).

Groupe de subdivisions de Grenoble.

Minaudier (Joseph-Emile-Gustave).
Percie du Sert (Paul-Marie-Joseph).
Girard (Marc-Fernand-Léon).

9e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Marseille.

Cauvin (Michel-Jean-Louis).

Groupe de subdivisions de Montpellier.

Corselle (Henri-Louis-Cornil-Marie).

Groupe de subdivisions de Nice.

Bernard (Aimé-Jean-Georges).

10e *région militaire.*

Corps d'armée d'Alger.

Rouch (Bernard-Raymond).
Chappot de La Chanonie (Philippe-Henri).
Cavenel (Charles-Marie-Dominique).
Palmarini (Jean-Claude).

Corps d'armée d'Oran.

Lorenzo (Jean-Pierre).

Corps d'armée de Constantine.

Reneaux (Roger-Albert).
Siffointe (René-Joseph).

Arme blindée et cavalerie.

(Pour prendre rang du 16 août 1959.)

A. — Officiers en situation d'activité

10e *région militaire.*

Corps d'armée de Constantine.

Bodson (Claude-Marie-Georges), groupe de subdivisions de Nancy.
Jannot (Roland-Paul-Marcel), groupe de subdivisions de Marseille.
Rancon (Charles-Emilien-Guy), corps d'armée d'Alger.

Corps d'armée d'Oran.

Boone-Arbod-Borssat de Lapérouse (Michel), groupe de subdivisions de Chambéry.

B. — Officiers dans leurs foyers

1re *région militaire.*

Subdivision autonome de la Seine.

Corbellini (Franco).
De Milleville (Armand-Marie-Jean-Jacques).
Musnier (Alain-Pierre-Marie).
Henry (Serge-Robert-Marie).
Henry (Bruno-Paul-Marie).
Mounier (Jacques-Marie-Henri).
De Maintenant (Philippe-Jacques-Henri).
Rosset-Lanchet (Jacques-Georges-Arthur).
Didier (Jacques-Marcel-Henri).

Groupe de subdivisions de Versailles.

Le Mouroux (Claude-Jacques).

Groupe de subdivisions de Chartres.

Martin (Jean-Claude-Marcel-Albert).

2e *région militaire.*

Etat-major région.

Couillaud (Xavier-Marie-Jean-Charles).

Subdivision autonome de la Seine-Maritime.

Auvray (Michel-Pierre-Louis).

3e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Rennes.

Mounier (Aimé-Félix).
Fontugne (Sylvain-Auguste-Joseph).

4e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Bordeaux.

Medeville (Christian-Jean-Marie).

6e *région militaire.*

Subdivision autonome de la Moselle.

Schmitt (Gérard-Pierre).

Groupe de subdivisions de Nancy.

Payonne (René-Jean-Paul).

Groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.

Folliet (Robert-Jean).

Groupe de subdivisions de Strasbourg.

Schwebel (Bernard-Charles-Joseph).

7e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Dijon.

Ormancey (Hubert-André-Raoul).
Truchot (Jack-Christian).

Groupe de subdivisions de Besançon.

Pithon (Henri-Eugène-Gaston).

8e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Lyon.

Capon (Daniel-Louis-Omer-René).

Groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.

De Boisset de Torsiac (Yves).

9e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Marseille.

Fromont (Pierre-Charles-Joseph).
Peyre (André-Denis-Joseph).

Groupe de subdivisions de Montpellier.

Teisserenc (Régis-Louis-Albert).

10e *région militaire.*

Corps d'armée d'Alger.

Ceolin (Marc-Claudie).

Corps d'armée d'Oran.

Charbit (Guy-Hubert-Isaac).

Afrique équatoriale française.

Belvaux (Francis-Norbert-Maurice).

Artillerie.

Officiers dans leurs foyers

(Pour prendre rang du 1er septembre 1958.)

2e *région militaire.*

Subdivision autonome de la Seine-Maritime.

Champomier (Michel-André-Gabriel).

(Pour prendre rang du 1er avril 1959.)

3e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Caen.

Dupuy (Marcel-Auguste-René).

(Pour prendre rang du 16 août 1959.)

1re *région militaire.*

Subdivision autonome de la Seine.

Clais (Eugène-Victor-Jacques).
Velay (Michel-Denis).
Gauthier (Michel-Aristide-Alexis).
Plazen (Roland-Pierre-Charles-Georges).
Ducrocq (Claude-Jean-Paul).
Thierry (Patrick-Jean-Marie).
Biquet (Pierre-Germain-Maurice).
Capot-Rey (Henri-Louis-François-Marie).
Jaloux (Alain).
Schneider-Maunoury (Marc-Marie-René).
Cazali (Jacques-Pierre-Adrien-Joseph).
Bardin (Michel-Paul).

Groupe de subdivisions de Versailles.

Artiguebieille (Jean-Paul-Jacques).
Asse (Jean-Pierre-Edmond).
Mace (Michel-Henri).
Degenne (Michel-René).
Maillet (Paul-Stanislas).

Groupe de subdivisions de Chartres.

Meslin (Jean-Pierre).

2e *région militaire.*

Subdivision autonome du Nord.

Aubert (Christian-Maurice-Paul).
Duquenne (Pierre-Joseph-Arthur-Cornil).

Groupe de subdivisions d'Amiens.

Blanchet (Henri-Joseph).
Desguerre (Roland-Guillaume-Henri).
Delaloye (Gérard-Louis-Gaspard-Lucien-Marie).

Subdivision autonome de la Seine-Maritime.

Rebuffat (René-Marcel).
Lemarchand (Jean-Claude-René).

Subdivision autonome du Pas-de-Calais.

Bracq (Pierre-Gérard).
Courtin (Rneé-Stanislas-Jean-Jacques).

3e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Rennes.

Le Balch (Jacques-Arthur).

Groupe de subdivisions de Caen.

Meheust (Emile-Désiré-Jean).
Louer (Jean-Pierre-Marie).

4e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Bordeaux.

Marty (Robert).

Groupe de subdivisions de Poitiers.

Deforge (Claude-André).

5e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Pau.

Fortassin (Claude-Pierre-François).

Groupe de subdivisions de Montauban.

Fichot (Claude-Henri).

6e *région militaire.*

Subdivision autonome de la Moselle.

Guillemin (Roger-Gaston).

Groupe de subdivisions de Nancy.

Soyer (Paul-Léon-Jean-Eugène).

Groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.

Moreau (Michel-René-Ferdinand).
Russe (Daniel-Claude).
Bigey (Albert-Auguste).
Parisot (Fernand-Jean-Henry).

7e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Besançon.

Bachellier (Michel-Louis-Gaston).

8e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Lyon.

Chaveyron (Pierre).
Gerdanian (Paul).
Saubiez (Henri-Marie-Albert).
Truffinet (Jean).
Glenard (Marc-Marie-Louis-Gabriel).

Groupe de subdivisions de Chambéry.

Chevalier (Albert-François).

Groupe de subdivisions de Grenoble.

Maréchal (Jean-Marie-Amédée-Henri).

9e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Marseille.

Pyot (Maurice-Roger-Jean).
Signoret (Pierre-Aimé-Augustin).

Groupe de subdivisions de Montpellier.

Bacave (Jacques).

Groupe de subdivisions de Nice.

Fratacci (Norbert-Blaise-Etienne).
Serbini (André).

10e *région militaire.*

Corps d'armée d'Alger.

Manciet (Jean).
Talbi (Claude).

Afrique équatoriale française.

Hastoy (Bernard-Joseph).

Train.

A. — OFFICIER EN SITUATION D'ACTIVITÉ
(Pour prendre rang du 1er juin 1959.)

10e *région militaire.*

Salah ben Amor ben Mohamed, corps d'armée d'Alger.

B. — OFFICIERS DANS LEURS FOYERS

(Pour prendre rang 1er juin 1946.)

4e *région militaire.*

Etat-major de région.

Thomas (Marcel-Robert-Louis).

1re *région militaire.*

Subdivision autonome de la Seine.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1949.)

Martin (Jacques-Pierre-Henri).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1958.)

Dennery (Alain-Jean).

(Pour prendre rang du 16 août 1959.)

Capronnier (François-Jérôme-Georges).
Brouat (Jean-Raymond).
Devaux (Jean-Paul-Guy-Georges).

Groupe de subdivisions de Versailles.

Saison (André-Henri-Auguste).

Groupe de subdivisions d'Orléans.

Brunon (Jean-Claude-André-Marie).

2e *région militaire.*

Subdivision autonome du Nord.

Desir (Pierre-Edmond).

Subdivision autonome de la Seine-Maritime.

Verriere (Louis).
Dutheil (Guy).
Tinel (Dominique-Marie-Francis).

Subdivision autonome de l'Aisne.

Noizet (Bernard-Simon-Charles).

4e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Tours.

Chatenet (Guy-Louis).

Groupe de subdivisions de Limoges.

Roche (Michel-Jean-Emile).

6e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Strasbourg.

Heim (François-Joseph).
Rose (Marcel-René).

8e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Chambéry.

Daviet (Cyrille-Marius-François).
Convert (Jean-Paul).

9e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Marseille.

Thomas (Pierre-André).

10e *région militaire.*

Corps d'armée d'Alger.

Fellague-Ariouat Mohamed Mustapha.
Mex (Alain).
Celhaiguibel (Jean-Claude).
Delacquis (Max-Henry).

Corps d'armée de Constantine.

Bernussou (Jean-André).

Génie.

(Pour prendre rang du 16 août 1959.)

1re *région militaire.*

Etat-major.

Garnier (Pierre-André-Jean-René).

Subdivision autonome de Paris.

Champetier de Ribes (François-Pierre-Marie-Christophe).
Conchon (Jean-Marie-Annet).
Guillot (François-Marie-René-Georges).
Leforestier (Daniel-Paul-François).
Miriel (Hervé-Marie-Ronan-Jacques).
Rolet (André-Maurice-Albert).
Thaury (Jean-Paul-Marie-Louis).
Varda (Jean).

Groupe de subdivisions de Versailles.

Legros (Pierre-Marc-Robert).

2e *région militaire.*

Groupe de subdivisions d'Amiens.

Bernaert (Stéphane-René-Albert).

3e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Rennes.

Menez (Robert-François-Joseph).

Groupe de subdivisions du Mans.

Poulain (Jean-François).

4e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Bordeaux.

Fournier (Jean-Pierre-Louis).
Lafon (Guy-Pierre).

Robin Michel-Jean-Gilbert).
Ruilhat (Jean).

Groupe de subdivisions de Tours.

Bachelier (Daniel-Charles).

5e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Pau.

Romano (Guy-Adolphe).

7e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Dijon.

Lamalle (Roger-Louis).

Groupe de subdivisions de Nevers.

Taussig (Dietrich-Pierre-Georges).

Groupe de subdivisions de Besançon.

Heidet (Jacques-Joseph-François).

8e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Grenoble.

Sorrel (René-Auguste-Albert).

9e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Nice.

Lucas (Paul-Alain-Gabriel).
Martel (Raymond-Etienne-Antoine).

Transmissions.

ARME

OFFICIER EN SITUATION D'ACTIVITÉ
(Pour prendre rang du 16 août 1959.)

Forces françaises en Allemagne.

Henriet (Michel-Jean-Alphonse-Louis).

OFFICIERS DANS LEURS FOYERS

(Pour prendre rang du 16 août 1959.)

1re *région militaire.*

Subdivision autonome de la Seine.

Boulinier (Claude-Eugène-Pierre).
Desreaux (Jean-Robert).
Fertin (Jacques-Louis-Jean).
Millet (Alain-Antoine-Marie-Olivier).
Roby (Jean).
Romana (Philippe-François-Charles).
Thevenot (Norbert-René).

Groupe de subdivisions de Versailles.

Dussault (François-Claude).
Margerie (Jean-Louis-François-Charles-Emile).

2e *région militaire.*

Subdivision autonome de la Seine-Maritime.

Giedel (François-Jean-André-Michel).

4e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Bordeaux.

Brousseau (Guy-Pierre-Louis).
Salavert (Bernard-Pierre-Jean-Joseph).

5e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Pau.

Garat (Jean-Eugène-Michel-Raymond).

6e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Nancy.

Brunet (Pierre).
Rinaldi (Jean-Marius).

7e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Dijon.

Subils (Claude).

8e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.

Pucenot (Jacques-Bernard).

Groupe de subdivisions de Grenoble.

Pouchoulin (Pierre-Etienne-René).

9e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Montpellier.

Maniere (Georges-Albert).

10e *région militaire.*

Corps d'armée de Constantine.

Gravelle (Michel-Maurice-Aimé).

Services des matériels.

Subdivision Artillerie.

(Pour prendre rang du 16 août 1959.)

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

1re *région militaire.*

(Direction du matériel.)

Delord (Henri-Alexis-Antoine).
Weben (Jean-Pierre-André).

6e *région militaire.*

(Direction du matériel.)

Janovicz (Emerick).
Schweitzer (Guy-Jean-Albert-Marie).

8e *région militaire.*

(Direction du matériel.)

Arthaud (Jacques-Jean-Francis).

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

1re *région militaire.*

(Direction du matériel.)

Chassagne (Claude-Jacques).
Colas (Henri-Jules-Ernest).
Garrigues (Gaston).
Hery (Michel-Jean-Marie-Antoine).
Martial (Henri-Roger-Eugène).
Pollet (Maurice-Eugène-René).

4e *région militaire.*

(Direction du matériel.)

Trufandier (Claude-André-Jean-Georges).

6e *région militaire.*

(Direction du matériel.)

Bur (Jean-Marie).

7e *région militaire.*

(Direction du matériel.)

Cretin (Jean-Louis-Edouard-Marie).
Dagot (André-Jean-Marie).

8e *région militaire.*

(Direction du matériel.)

Alary (Claude-Jean).
Joathon (Maurice-Marius-Benoit).
Poulingue (Yves-Fernand).

9e *région militaire.*

(Direction du matériel.)

Arnaud (Jacques-Louis).
Meconi (Jacques-Auguste-Dominique).
Ugo (Emile-Antoine).

Service de l'intendance.

(Pour prendre rang du 16 août 1959.)

BUREAUX DE L'INTENDANCE

Rossillon (Philippe-Pierre), 1re région militaire.
Camenen (Henri-Marc-Marie), 3e région militaire.

SUBSISTANCES MILITAIRES

André (Jacques-Lucien-Jean), 5e région militaire.

HABILLEMENT, CAMPEMENT

Courvoisier-Clément (Jean-Daniel), 7e région militaire.

Service des fabrications d'armement.

CORPS DES INGÉNIEURS DE TRAVAUX D'ARMEMENT

(Pour prendre rang du 16 août 1959.)

Au grade d'ingénieur de 2e classe.

Gazaignes (Jean).

TROUPES D'OUTRE-MER

Infanterie de marine.

A. — OFFICIERS SERVANT EN SITUATION D'ACTIVITÉ

(Pour prendre rang du 1er juin 1959.)

Guisier (Jean-Pierre), école préparatoire de gendarmerie de Chaumont.

B. — OFFICIERS DANS LEURS FOYERS

(Pour prendre rang du 1er avril 1958.)

Zone outre-mer n° 3.

Duchemann (Jacky-Lucien-Germain-Jules).
Ralibera (Michel-Claude).

(Pour prendre rang du 1er avril 1959.)

Zone outre-mer n° 2.

Guillot (Etienne-René-Vincent).

(Pour prendre rang du 1er juin 1959.)

1re *région militaire.*

Subdivision autonome de la Seine.

Mascheroni (Gilberto-Mario).

3e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Nantes.

Moreau (Jean-Elie-Pierre-Marie).

(Pour prendre rang du 16 août 1959.)

A. — OFFICIERS SERVANT EN SITUATION D'ACTIVITÉ

Batxillerie (Michel-Jean), SP. 88.387.
Barre (Michel-Pierre-Guy), école nationale de gendarmerie Melun.
Guittou (Jacques-Elie-Jean), SP. 86.031.

B. — OFFICIERS DANS LEURS FOYERS

1re *région militaire.*

Subdivision autonome de la Seine.

Bertevas (Michel-Jean).
Nicolas (Philippe-Jean-Victor).
Mazaud (Georges-Jean).
Souhami (Olaf-Rahmin-Etienne).
Lebrun (Jacques-Edouard-François).
Boulicot (Claude-Olivier).
Proudhon (Jean-Marie-Albert).
Follea (Dominique-Jean-Maurice).
De Filippis (Vincent-Fernand-Charles).
Chachuat (Jean-Louis-Pierre).
Desmulier (Claude-Victor-Edouard).
Balitran (Georges-Léopold-Pierre).
Crussaire (Jean-Marie).
Dupont (Raoul).
Pinson (Jacques-Georges-Fernand).
Soyer (Jean-Raymond).
Vincent (Michel-Claude).

Groupe de subdivisions de Versailles.

Poisot (Pierre-Jean-Michel).
Salères (Michel).

Groupe de subdivisions d'Orléans.

Favier (Roger-Michel).

2e *région militaire.*

Subdivision autonome du Nord.

Loneux (Guy-Oscar-Anatole).
Selversmet (Roger-Alfred).

Subdivision autonome de la Seine-Maritime.

Thouret (Michel-André-Jean-Jules).

3e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Rennes.

Henry (Paul-Louis).
Tereygeol (Jean-Charles).

Groupe de subdivisions du Mans.

Crahe (Jean-Marcel-Albert).

Groupe de subdivisions de Caen.

Le Magnent (Pierre-Désiré-Léon).

Groupe de subdivisions de Nantes.

Coiffard (Maurice-Joseph).
Decre (Jean-Philippe-Raymond).

4e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Bordeaux.

Gross (François).

Groupe de subdivisions de Poitiers.

Bourigault (Gérard-Joseph).

5e *région militaire.*

Etat-major de la région.

Crochet (Jean-Bernard).
Bazin (Henri-Marie-François).

6e *région militaire.*

Subdivision autonome de la Moselle (Metz).

Ubrich (Aloyse-Jean).

Groupe de subdivisions de Strasbourg.

Charpiot (Jean-Adrien).

7e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Nevers.

Lamy (Marcel-Pierre).

Groupe de subdivisions de Besançon.

Belot (Pierre-Louis-Léon).

8e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Lyon.

Faugeron (Albert-Marie-Camille).

Groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.

Tartière (Hubert-Blaise-Antoine).
D'Ales (Pierre-Marie-Ghislaine).

Groupe de subdivisions de Grenoble.

Gensac (Pierre).

9e *région militaire.*

Etat-major de la région

Baude (Philippe-André-Pierre).

Groupe de subdivisions de Marseille.

Iamurri (Roger-Jean-Pierre-François).
Giraud (Alain-André).

Groupe de subdivisions de Nice.

Lagier (André-Jean-Edmond).

Groupe de subdivisions de Montpellier.

Dessalces (Pierre).
Truc (Bernard-Charles).
Lassalle (Eric-Jules-Edouard).

10e *région militaire.*

Corps d'armée d'Alger.

Hassoun (Jacky-Marcel).
Sedraine (Jean-Pierre).
Chabran (André-Maurice-Xavier).
Solivères (Francis-Marcel).

Corps d'armée d'Oran.

Bellini (René-André-Pierre).
Salessy (Yves-René-Marcel).

Corps d'armée de Constantine.

Hyves (Roger).
Krajcarz (Miczeslaw-François).
Tavera (Jacques-René-Alfred).

Zone d'outre-mer n° 2.

Dementhon (Alain-Théophile).
Gérard (Bernard-Marcel-Paul).

Artillerie de marine.

(Pour prendre rang du 16 août 1959.)

OFFICIERS DANS LEURS FOYERS

1re *région militaire.*

Subdivision autonome de la Seine.

Duverge (Bernard-Léon-Paul).

4e *région militaire.*

Groupe de subdivisions de Bordeaux.

Dentraygues (Jacques-Jean-Marie).

Décret du 12 novembre 1959 portant nominations dans la réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 12 novembre 1959, sont nommés dans le corps des ingénieurs mécaniciens de réserve :

Au grade d'ingénieur mécanicien de 3e classe de réserve.

(Pour compter du 1er octobre 1959.)

Les aspirants mécaniciens de réserve du port de Toulon dont les noms suivent :

Branche « Aéronautique » (3).

MM. Herbulot (François-Georges-André).
Siméon (Daniel).
Vincent (Henri-Jean).

Décret du 12 novembre 1959 portant annulation d'une promotion dans la réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 12 novembre 1959, le décret du 7 octobre 1959 portant promotion dans la réserve de l'armée de mer est annulé en ce qui concerne M. l'enseigne de vaisseau de 2e classe de réserve Parcou (Emile-Jean-Eugène), du port de Toulon.

Décret du 12 novembre 1959 portant promotion dans l'armée de l'air.

Par décret en date du 12 novembre 1959, est promu à titre définitif à la date d'admission en congé l'officier dont le nom suit, placé dans la position de congé définitif du personnel navigant :

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 29 octobre 1959.)

M. le capitaine Vasseur (Roger-Marcel).

Décret du 12 novembre 1959 portant promotions automatiques dans le corps des officiers de réserve du service de santé de l'air.

Par décret en date du 12 novembre 1959, les dentistes sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent sont promus :

Au grade de dentiste lieutenant de réserve.

Rang du 1er novembre 1959.

MM. Colliard-Bidaud (Georges), C. M. A. 224.
Haissinski (Michel), C. M. A. 222.
Haurou-Bejottes (Georges-Jean), C. M. A. 222.

Conseil d'administration de l'office national d'études et de recherches aéronautiques.

Par arrêté en date du 30 octobre 1959, M. Pérès, membre de l'Institut, doyen de la faculté des sciences de l'université de Paris, a été désigné pour une nouvelle période de deux ans, à compter du 23 septembre 1959, en qualité de membre du conseil d'administration de l'office national d'études et de recherches aéronautiques.

Commission consultative centrale des marchés de travaux de l'air.

Par arrêté en date du 6 novembre 1959, M. le lieutenant-colonel Brochard est nommé membre suppléant de la commission consultative centrale des marchés de travaux de l'air, en remplacement de M. le lieutenant-colonel Pialat, muté.

Armée de terre.

ACTIVE

Par arrêté du 5 novembre 1959, M. le chef d'escadron d'artillerie Vrigny (Michel) est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité pour une période de cinq ans.

Par arrêté du 5 novembre 1959, M. le chef de bataillon d'infanterie Le Liepvre (André-Antoine-Paul) est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité pour une période d'un an.

RÉSERVE

Par décision du 31 octobre 1959, sont déclarés admissibles pour être intégrés, après épreuves de contrôle, dans le service d'état-major les officiers de réserve ayant satisfait au stage de formation du 31 août au 19 septembre 1959 :

ETAT-MAJOR DE LA 1re REGION MILITAIRE

Infanterie.

MM. les capitaines :

Dambrine (Jacques-Georges-Jean), subdivision autonome de la Seine.
Dartencet (Jean-Marie-René), groupe de subdivisions de Chartres.
Govare (Claude-Henri), subdivision autonome de la Seine.
Hurot (Pierre-Gaston-Maurice), groupe de subdivisions d'Orléans.
Labrette (Gilbert-René), groupe de subdivisions d'Orléans.
Mirandel (Jean-Paul-Marie-Louis), groupe de subdivisions de Versailles.

MM. les lieutenants :

Abadie (André-Bernard), subdivision autonome de la Seine.
Bourgeois (Jean-Bernard-Léon), subdivision autonome de la Seine.
Delaunay (Pierre-Charles-Michel), subdivision autonome de la Seine.
De Escarrega (Gilbert-Charles-Pierre-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Hiernaux de Saint-Ours (Hubert-Gabriel-Pierre), subdivision autonome de la Seine.
Lefebvre (Georges-Roger), subdivision autonome de la Seine.
Michel (Jean-Henri), subdivision autonome de la Seine.
Perrin (Jean-Roger-André), groupe de subdivisions de Versailles.
Sigogne (Jacques-Marcel), subdivision autonome de la Seine.
Souchaud (Marcel-Pierre-Albert), subdivision autonome de la Seine.
Vianey-Liaud (Georges-Joseph-Marcel-Adolphe), subdivision autonome de la Seine.

Arme blindée et cavalerie.

MM. les lieutenants :

Frey (Maurice-Camille-Martial), subdivision autonome de la Seine.
Godignon (Jean-Georges), subdivision autonome de la Seine.
Hadamar (Jacques-Maurice-Marcel), subdivision autonome de la Seine.
Le Roy (Pierre-Franck-Charles-Marie), subdivision autonome de la Seine.

Artillerie.

M. le capitaine Avril (Pierre-René-Louis), groupe de subdivisions de Chartres.

MM. les lieutenants :

Bourdillat (Pierre-René-André), subdivision autonome de la Seine.
Catays (Jean-Henri-Victor), subdivision autonome de la Seine.
Deschatres (Robert-Germain-Jean), groupe de subdivisions de Versailles.
Dumont (André-Antoine-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Miquel (Claude-Edmond), subdivision autonome de la Seine.

Génie.

MM. les lieutenants :

Lafont (Jacques-Bernard-Ferdinand), groupe de subdivisions de Versailles.
Laine (Pierre-Marcel-Raymond), subdivision autonome de la Seine.

Train.

M. le lieutenant Lamy (Claude-Marcel), subdivision autonome de la Seine.

Infanterie de marine.

M. le capitaine Dirson (Pierre-Gabriel-Paul), groupe de subdivisions de Versailles.

MM. les lieutenants :

Collin du Bocage (Bertrand), subdivision autonome de la Seine.
Desprat (Michel-Charles-Henri), subdivision autonome de la Seine.
Durand (Henri-Pierre), subdivision autonome de la Seine.
Picard (Michel-Jean), subdivision autonome de la Seine.
Teisseire (Serge-Gabriel-Henri), subdivision autonome de la Seine.

ETAT-MAJOR DE LA 2e REGION MILITAIRE

Infanterie.

MM. les lieutenants :

Desmet (René-François-Louis), subdivision autonome du Nord.
Ramaen (Christian-Henri), groupe de subdivisions d'Amiens.

Arme blindée et cavalerie.

M. le lieutenant Berthemy (Hubert), groupe de subdivisions d'Amiens.

Artillerie.

MM. les capitaines :

Degardin (Jules-Albert-Désiré), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Truquin (Jean-Paul), groupe de subdivisions d'Amiens.

MM. les lieutenants :

Deunet (Gilbert-Charles), groupe de subdivisions d'Amiens.
Galippe (René-Alexandre-Victor), groupe de subdivisions d'Amiens.
Guerard (André-Marie-Ernest), subdivision autonome de l'Aisne.
Jourdan (Maurice-Marie-Raymond-Paul), groupe de subdivisions d'Amiens.
Staumont (Marceau-Maurice), subdivision autonome du Nord.

Génie.

MM. les lieutenants :

Mirochnikoff (Yvan-Jean), groupe de subdivisions d'Amiens.
Petit (Pierre-Gaston), subdivision autonome du Nord.

Infanterie de marine.

M. le lieutenant Delattre (Jacques-Marie-Joseph), subdivision autonome du Nord.

Artillerie de marine.

M. le lieutenant Duret (Michel-Henri-Joseph-Marie), subdivision autonome du Nord.

Corps des interprètes militaires de réserve.

M. le lieutenant Seltzer (Jean-Marc), état-major de la 2e région militaire.

ETAT-MAJOR DE LA 3e REGION MILITAIRE

Infanterie.

MM. les capitaines :

Crocis (Jean-Yves), groupe de subdivisions de Caen.
Fort (Hubert), groupe de subdivisions de Nantes.
Hogard (Lucien-François), groupe de subdivisions de Rennes.

Arme blindée et cavalerie.

M. le lieutenant de Faccy de Pontfarcy (Yves-Marie-Hubert), groupe de subdivisions du Mans.

ETAT-MAJOR DE LA 4e REGION MILITAIRE

Infanterie.

M. le capitaine Blanlœuil (Jean-Jacques-Louis), groupe de subdivisions de Poitiers.
M. le lieutenant Mouton (Jean-Paul-Pierre), groupe de subdivisions de Poitiers.

Artillerie.

MM. les lieutenants :

De Bremond d'Ars (Bruno-Marie-Edmond), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Mabileau (Albert), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Vignelongue (Pierre-Henri-Jean), groupe de subdivisions de Bordeaux.

Transmissions.

M. le capitaine Rouquillaud (Robert-Jacques), groupe de subdivisions de Bordeaux.

Artillerie de marine.

M. le lieutenant de Bouet du Portal (Alain-Louis-Marie), groupe de subdivisions de Poitiers.

ETAT-MAJOR DE LA 5e REGION MILITAIRE

Infanterie.

MM. les capitaines :

Catarelli (Charles-Auguste-Emile), groupe de subdivisions de Perpignan.
Mandar (Georges-Albert-François), état-major de la 5e région militaire, résidant à l'étranger.

MM. les lieutenants :

Benech (Pierre-Victor-Marie-Jean), groupe de subdivisions de Toulouse.
Cussat-Bouton (Henri-Marcel), groupe de subdivisions de Montauban.
Widder (Léopold-Louis), groupe de subdivisions de Montauban.

Arme blindée et cavalerie.

M. le lieutenant Bourrat (Jean-Guy), groupe de subdivisions de Pau.

Artillerie.

M. le lieutenant Betrencourt (Jacques), état-major de la 5e région militaire, résidant à l'étranger.

Transmissions.

M. le lieutenant Lefol (Roger-Henri), état-major de la 5e région militaire, résidant à l'étranger.

ETAT-MAJOR DE LA 6e REGION MILITAIRE

Infanterie.

MM. les lieutenants :

Bertin (Jean-Joseph-Henri), subdivision autonome de la Moselle.
Huck (Gustave-Marie-Mathieu), subdivision autonome de la Moselle.

Arme blindée et cavalerie.

M. le lieutenant Perret du Cray (Guy-Claude-René-Marie-Joseph), groupe de subdivisions de Nancy.

Artillerie.

MM. les lieutenants :

Fremont (Albert-Claude-Pierre), groupe de subdivisions de Nancy.
Herrmann (Paul-Louis-Marie-Gérard), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Hiebel (Pierre-Marie-François), subdivision autonome de la Moselle.

ETAT-MAJOR DE LA 7e REGION MILITAIRE

Infanterie.

M. le lieutenant Colus (Jacques-Justin), groupe de subdivisions de Nevers.

Artillerie.

M. le capitaine Boitot (Henri-Maurice), groupe de subdivisions de Nevers.
M. le lieutenant Girard-Claudon (Pierre-Joseph-Ernest-Antoine), groupe de subdivisions de Dijon.

Génie.

M. le lieutenant Moreau (Jean-Victor), groupe de subdivisions de Nevers.

Transmissions.

M. le lieutenant Didier (Michel-Claude-Marie), groupe de subdivisions de Dijon.

ETAT-MAJOR DE LA 8e REGION MILITAIRE

Infanterie.

MM. les lieutenants :

Gallet (Louis-Francisque), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Tremeau (Paul-François), groupe de subdivisions de Lyon.

Arme blindée et cavalerie.

MM. les lieutenants :

Imbeau (Henri-Lucien-Marcel), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Poulet (Jean-Lucien), groupe de subdivisions de Lyon.

Artillerie.

MM. les lieutenants :

Deglise (André-Alexis), groupe de subdivisions de Lyon.
Worms (Robert-Emile-Alexandre), groupe de subdivisions de Grenoble.

Transmissions.

M. le lieutenant Lagrange (Henri-Pierre-René), groupe de subdivisions de Lyon.

ETAT-MAJOR DE LA 9e REGION MILITAIRE

Infanterie.

MM. les lieutenants :

Brisotto (Antoine-Amédée), groupe de subdivisions de Nice.
Dunand (Joseph-Emile), groupe de subdivisions de Marseille.
Elluin (André-Marie-Robert), groupe de subdivisions de Nice.
Frachon (Max-Marie-Joseph-Régis), groupe de subdivisions de Marseille.

Artillerie.

MM. les lieutenants :

Amoureux (Romain-Fernand-Jean), groupe de subdivisions de Nice.
Compagnon (Louis-Marie), groupe de subdivisions de Nice.
Signoret (Jean-Gustave-Alban), groupe de subdivisions de Nice.

Train.

M. le capitaine de Lucas (Léopold-Emmanuel-Georges), groupe de subdivisions de Marseille.

Transmissions.

M. le lieutenant Parsy (Pierre-Louis), groupe de subdivisions de Marseille.

Infanterie de marine.

M. le lieutenant Rescoussie (Pierre-Charles), état-major de la 9e région militaire, résidant à l'étranger.

ETAT-MAJOR DE LA 10e REGION MILITAIRE

CORPS D'ARMÉE D'ALGER

Arme blindée et cavalerie.

M. le lieutenant Hilaire (Gérard-Norbert), corps d'armée d'Alger.

Artillerie.

M. le capitaine Boyer (Jean), corps d'armée d'Alger.
M. le lieutenant Gallard (René-Louis), corps d'armée d'Alger.

Train.

M. le lieutenant Sposito (Charles-Félix-Gaëtan), corps d'armée d'Alger.

Artillerie de marine.

M. le capitaine Ferrari (François-Ange-André), corps d'armée d'Alger.

CORPS D'ARMÉE D'ORAN

Artillerie.

M. le capitaine Lichtenstein (Paul), corps d'armée d'Oran.

Infanterie de marine.

M. le capitaine Thibout (André-Paul), corps d'armée d'Oran.

CORPS D'ARMÉE DE CONSTANTINE

Arme blindée et cavalerie.

M. le lieutenant Hollebecq (Pierre-Emile-Robert), corps d'armée de Constantine.

Artillerie.

MM. les capitaines :
Coudert (Jean-Pierre-Bernard), corps d'armée de Constantine.
Di-Amore (François-Raphaël), corps d'armée de Constantine.

Infanterie de marine.

M. le capitaine Bautista (Julien-Michel), corps d'armée de Constantine.

Services extérieurs (terre).

Par arrêté du 20 octobre 1959, la nomination de M. Caperan (Jean) à l'emploi de commis stagiaire dans les services extérieurs des études et fabrications d'armement à Vernon (Eure), prononcée par arrêté du 1er avril 1959, a été rapportée.

Techniciens d'études et de fabrications.

Par arrêté du 20 octobre 1959, les fonctionnaires dont les noms suivent sont promus aux grades ci-après :

Technicien chef de travaux d'études et de fabrications de classe exceptionnelle.

1er échelon.

M. Diverres (Joseph), technicien chef de travaux d'études et de fabrications, génie, 1re région, à compter du 10 septembre 1959.

Technicien chef de travaux d'études et de fabrications de classe normale.

1er échelon.

M. Avrillet (Marcel), technicien d'études et de fabrications, 7e échelon, transmissions, 1re région, à compter du 10 septembre 1959.

Par arrêté en date du 4 novembre 1959, M. Broquet (Louis), technicien chef de travaux d'études et de fabrications de classe exceptionnelle, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 7 janvier 1960.

Liste des personnels militaires du service de la justice militaire des forces armées appelés à servir hors d'Europe et d'Afrique du Nord et sur les théâtres d'opérations extérieurs.

(Liste établie à la date du 1er octobre 1959.)

Conformément aux dispositions de l'article 14 de l'instruction interministérielle du 8 février 1951 (*B. O.*, p. p., p. 234), les officiers et sous-officiers ci-dessous désignés susceptibles d'être envoyés, dans un délai de trois mois, hors d'Europe et d'Afrique du Nord ou sur un théâtre d'opérations extérieur devront être examinés par un médecin désigné par le général commandant d'armée de la garnison. Les certificats de visite individuels seront adressés sans retard à l'administration centrale. (Les prescriptions ci-dessus ne sont toutefois pas applicables aux personnels qui, ayant figuré sur l'extrait antérieur, ont été reconnus aptes à servir.)

CORPS DES MAGISTRATS

Magistrats militaires de 2e classe.

1 Marchelli (Antoine). | 2 Lesieur (Georges).

Magistrats militaires de 3e classe.

1 Gros (Lucien). | 2 Lequime (Pierre).

Magistrats militaires adjoints.

1 Wieme (Réginald). | 2 Varasse (Anatole).

CORPS DES GREFFIERS

Greffiers de 1re classe.

1 Veillard (Jean). 2 Robert (Henri).

Greffiers de 2e classe.

1 Madiot (Jules).
2 Mougel (Raoul). | 3 Thouvenot (André).

Greffiers de 3e classe.

1 Chaussavoine (Charles). | 2 Worms (Jean).

CADRE DES COMMIS GREFFIERS

Commis greffiers de 1re classe.

1 Dacquin (Alphonse). | 2 Thiery (Emile).

Commis greffiers de 2e classe.

1 Ducos (Rémy). | 2 Courtinat (André).

CADRE DES HUISSIERS APPARITEURS

Huissier appariteur de 1re classe.

1 Batherosse (Fernand).

Huissier appariteur de 2e classe.

1 Mangion (Marius).

Huissiers appariteurs de 3e classe.

1 Mincuggi (Jean). | 2 Lagarrigue (Aimé).

Tableau de départ outre-mer du 1er novembre 1959.

Additif au tableau de départ outre-mer du 1er novembre 1959, page 10400, 1re colonne :

Artillerie de marine.

Ajouter :

Colonel.

Terlier (René), 28 juillet 1905, 1re R. M. — 24 décembre 1957 (titre S. M. B.).

Capitaine.

Mondy (Yves), 29 décembre 1911, 1re R. M. — 14 mai 1955.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er novembre 1959 :

Page 10401, 2e colonne, au lieu de : « Sergent Bonnin (Charles), 21 septembre 1927 », lire : « Sergent-chef Bonnin (Charles), 21 septembre 1927 ».

Page 10402, 1re colonne :

Artillerie de marine.

Maréchaux des logis.

Rayer N'Diaye (Papa), 15 décembre 1928.

Même page, 2e colonne :

Avant Infanterie de marine, lire : « Tableau de départ outre-mer du 1er novembre 1959 ».

Adjudants.

Au lieu de : « Burret (Hugues), 26 juin 1928 », lire : « Bourret (Hugues), 26 mai 1928 » ; au lieu de : « Vermelen (André), 26 août 1928 », lire : « Vermeulen (André), 26 août 1928 ».

Sergents-chefs.

Au lieu de : « Boissart (Jacques), 29 octobre 1936 », lire : « Boissart (Jacques), 29 octobre 1926 ».

Page 10403, 1re colonne, Sergents, au lieu de : « Kaebel (Richard), 29 octobre 1937 », lire : « Kaelbel (Richard), 29 octobre 1937 ».

Page 10404, 1re colonne, après Aviation légère des troupes d'outre-mer, au lieu de : « Maréchal des logis chef », lire : « Maréchal des logis-major ».

Même page, 2e colonne :

Commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer.

Sergent-major.

Au lieu de : « Lochard (Marcel), 17 juillet 1920 », lire : « Lochard (Marcel), 12 juillet 1920 ».

(Le reste sans changement.)

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 17 novembre 1959 portant suppressions d'offices d'avoués près les tribunaux de grande instance.

Par décret en date du 17 novembre 1959 :

L'office d'avoué près le tribunal de grande instance d'Amiens, vacant par suite de la démission de M. Boussardon, qui a été acceptée par arrêté du 12 septembre 1959, est supprimé, à charge, par MM. Bernier, Maillard, Millon, Marliere, de Sanoit, Binard, Breton, Leclercq, Tintier, Poisson et Lecat, avoués près le même tribunal ou leurs ayants droit, de verser à M. Boussardon, ou à ses ayants droit, la somme de six millions de francs à titre d'indemnité, conformément à la décision en date du 10 juillet 1959 de la commission instituée au siège de la cour d'appel d'Amiens, à laquelle les officiers ministériels susvisés ont donné leur accord constaté par procès-verbal enregistré le 19 août 1959.

L'office d'avoué près le tribunal de grande instance d'Amiens, vacant par suite de la démission de M. Paris, qui a été acceptée par arrêté du 1er juin 1959, est supprimé, à charge, par MM. Bernier, Maillard, Millon, Marlière, de Sanoit, Binard, Breton, Leclercq, Tintier, Poisson et Lecat, avoués près le même tribunal ou leurs ayants droit, de verser à M. Paris, ou à ses ayants droit, la somme de 6.500.000 F, à titre d'indemnité, conformément à la décision en date du 10 juillet 1959 de la commission instituée au siège de la cour d'appel d'Amiens, à laquelle les officiers ministériels susvisés ont donné leur accord constaté par procès-verbal enregistré le 12 août 1959.

L'office d'avoué près le tribunal de grande instance de Pau, vacant par suite de la démission de M. Vignau, qui a été acceptée par arrêté du 6 août 1959, est supprimé, à charge, par MM. Poudensan, Château, Vigneron, Ducamp, Laparade, Martaguet, Loquet, Lapegue, Saint-Macary, Lonne, Gabe et Blois, avoués près le même tribunal ou leurs ayants droit, de verser à M. Vignau, ou à ses ayants droit, la somme de 5 millions de francs à titre d'indemnité, conformément à la décision en date du 20 mai 1959 de la commission instituée au siège de la cour d'appel de Pau, à laquelle les officiers ministériels susvisés ont donné leur accord constaté par procès-verbal enregistré le 9 mars 1959.

Décrets portant nomination de magistrats.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 mars 1959: page 2680, 1re colonne, 24e et 30e ligne, au lieu de: « M. Seligmann », lire: « M. Seligman ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 octobre 1959:

Page 9702, 1re colonne, 33e et 34e ligne, au lieu de: « M. Liebmann », lire: « M. Libmann ».

Page 9706, 1re colonne, 85e ligne, au lieu de: « M. Seligmann », lire: « M. Seligman ».

Même page, 2e colonne, 88e et 89e ligne, au lieu de: « ... des fonctions de l'instruction audit tribunal (poste créé) », lire: « ... des fonctions de l'instruction audit tribunal en remplacement de M. Kopp, qui a été nommé juge au tribunal de grande instance de la Seine ».

Administration centrale.

Par arrêté du 10 novembre 1959:

Mlle Bonnet (Rachel), attaché d'administration centrale au conseil d'Etat stagiaire, est titularisée dans son emploi, à compter du 1er septembre 1959, et rangée au 1er échelon de la 3e classe.

M. Jouandet (Jean), attaché d'administration centrale au conseil d'Etat stagiaire, est titularisé dans son emploi, à compter du 1er octobre 1959, et rangé au 1er échelon de la 3e classe.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 9 novembre 1959:

Sont nommés, à compter du 1er octobre 1959, en qualité de surveillante de petit effectif (1er échelon):

A la maison d'arrêt de Verdun: Mme Hurst, née Walliang (Cécile).

A la maison d'arrêt de Draguignan: Mme Pierredon, née Mathieu (Amy).

Est nommée, à compter du 1er décembre 1959, en qualité de surveillante de petit effectif (1er échelon):

A la maison centrale de Fontevrault: Mme Bailly, née Saragoza (Andrée).

Par arrêté du 9 novembre 1959:

Sont mutés, par nécessité de service, en la même qualité:

A la direction régionale des services pénitentiaires à Marseille: M. Mariani (Jean), surveillant chef de 2e classe (5e échelon) à la maison d'arrêt des Baumettes, à Marseille.

A la maison d'arrêt des Baumettes à Marseille: M. Savona (Antoine), surveillant chef de 2e classe (3e échelon) à la direction régionale des services pénitentiaires à Marseille.

A la maison d'arrêt de Moulins: M. Lefort (Robert), surveillant chef de 2e classe (3e échelon) à la maison d'arrêt de Clermont-Ferrand.

A la prison Boudet, à Bordeaux: M. Poupart (Pierre), surveillant chef adjoint (6e échelon) à la maison d'arrêt de Saintes.

A la maison d'arrêt de Saintes:

M. Leveque (Paul), surveillant chef adjoint (6e échelon) à la maison d'arrêt de Cognac.

M. Lucazeau (Marcel), surveillant principal (9e échelon) à la maison d'arrêt de Cognac.

A la maison d'arrêt d'Angoulême:

M. Berlureau (Marcel), surveillant (9e échelon) à la maison d'arrêt de Cognac.

M. Dubain (Maurice), surveillant (9e échelon) à la maison d'arrêt de Cognac.

M. Bedouret (François), surveillant (9e échelon) à la maison d'arrêt de Cognac.

A la maison d'arrêt de la Roche-sur-Yon: M. Fradin (Roger), surveillant (8e échelon) à la maison d'arrêt de Cognac.

A la maison d'arrêt de Bordeaux: M. Coutant (René), surveillant (9e échelon) à la maison d'arrêt de Cognac.

A la maison d'arrêt de Périgueux: M. Dufraisse (Jean), surveillant (9e échelon) à la maison d'arrêt de Cognac.

A la maison d'arrêt de Limoges: M. Foucaud (Eugène), surveillant (8e échelon) à la maison d'arrêt de Cognac.

A la maison d'arrêt de Beauvais: M. Desachy (Louis), surveillant (9e échelon) au sanatorium pénitentiaire de Liancourt.

A la maison d'arrêt de Poitiers: M. Moreau (Georges), surveillant principal (9e échelon) au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.

Sont mutés, sur leur demande, en la même qualité:

A la maison centrale d'Eysses: M. Sarrazin (Maurice), surveillant principal (8e échelon) au centre pénitentiaire de Mauzac.

Au centre pénitentiaire de Mauzac: M. Becot (Georges), surveillant (9e échelon) à la maison centrale d'Eysses.

Est mutée en la même qualité à la maison d'arrêt de Moulins: Mme Lefort (Marie), surveillante de petit effectif (3e échelon) à la maison d'arrêt de Clermont-Ferrand.

Par arrêté du 9 novembre 1959:

Est placé, d'office, dans la position de disponibilité pour une période de trois mois, avec demi-traitement, à compter du 2 août 1959: M. Hérisson (Louis), surveillant (8e échelon) à la maison d'arrêt de Saint-Etienne.

Est réintégrée, à compter du 7 août 1959, en qualité de surveillante (3e échelon) à la maison centrale de Rennes: Mme Paulard (Nicole), actuellement en disponibilité d'office, qui est placée, à compter de cette même date, en position de disponibilité sur sa demande pour une période de deux ans.

Est acceptée, à compter du 16 septembre 1959, la démission de M. Cuvier (Jacques), surveillant à la maison d'arrêt du Havre, placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité par arrêté du 23 septembre 1957, à compter du 16 septembre 1957.

Est acceptée, à compter du 31 octobre 1959, la démission de Mme Girard (Thérèse), surveillante à la maison d'arrêt de la Santé, placée, sur sa demande, dans la position de disponibilité par arrêté du 31 mai 1950, à compter du 30 mai 1950.

Par arrêté du 9 novembre 1959:

Fait l'objet d'un abaissement d'échelon:

M. Conan (Emile), surveillant (8e échelon) à la maison d'arrêt d'Etampes.

M. Le Coz (Albert), surveillant (9e échelon) à la maison centrale de Poissy.

Fait l'objet d'un abaissement de deux échelons:

M. Lopez (Paul), surveillant (9e échelon) au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.

Est révoqué, sans suspension des droits à pension: M. Savreux (Fernand), surveillant (9e échelon) à la maison d'arrêt du Havre.

Par arrêté du 9 novembre 1959, est déplacé d'office aux prisons de Mulhouse: M. Gauffredy (Emile), surveillant chef adjoint (6e échelon) à la maison centrale de Nimes.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION D'HONNEUR

Décret du 12 novembre 1959 relatif à la discipline des membres de la Légion d'honneur et des décorés de la médaille militaire.

Par décret en date du 12 novembre 1959, pris en exécution des décrets des 14 avril et 9 mai 1871, ont été prononcées les peines disciplinaires ci-après:

Est rayé des contrôles de la médaille militaire, à partir de la date du décret, et privé, en outre, définitivement du droit de porter toute autre décoration française ou étrangère ressortissant à la grande chancellerie: Behl (Philippe-Armand), ex-soldat de 2e classe canonnier. Médaillé militaire du 12 avril 1933.

Est suspendu pendant dix ans, à partir de la date de la notification du décret, de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de médaillé militaire et privé, en outre, pendant le même laps de temps, du droit de porter toute autre décoration française ou étrangère ressortissant à la grande chancellerie: Poncelet (Jean-Paul), adjudant-chef en retraite. Médaillé militaire du 6 février 1950.

Est suspendu pendant cinq ans, à partir de la date de la notification du décret, de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de médaillé militaire et privé, en outre, pendant le même laps de temps, du droit de porter toute autre décoration française ou étrangère ressortissant à la grande chancellerie: Prévot (Robert-Etienne-Claude), caporal-chef d'infanterie en retraite. Médaillé militaire du 25 mars 1957.

Sont suspendus pendant trois ans, à partir de la date de la notification du décret, de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de médaillé militaire et privés, en outre, pendant le même laps de temps, du droit de porter toute autre décoration française ou étrangère ressortissant à la grande chancellerie:

Cazeneuve (Hildebert-Joseph), ancien caporal d'infanterie. Médaillé militaire du 4 juillet 1915.

Laithier (Hubert-Louis-Adolphe), ex-canonnier au 12e régiment d'artillerie lourde. Médaillé militaire du 9 janvier 1916.

Est suspendu pendant un an, à partir de la date de la notification du décret, de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de membre de la Légion d'honneur et de médaillé militaire et privé, en outre, pendant le même laps de temps, du droit de porter toute autre décoration française ou étrangère ressortissant à la grande chancellerie: Moncouëffe (Maurice-Georges), ancien soldat du 96e régiment d'infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 29 décembre 1917. Médaillé militaire du 20 août 1916.

Est suspendu pendant un an, à partir de la date de la notification du décret, de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de membre de la Légion d'honneur et privé, en outre, pendant le même laps de temps, du droit de porter toute autre décoration française ou étrangère ressortissant à la grande chancellerie: Petri (Louis). Chevalier de la Légion d'honneur du 16 octobre 1945.

Est suspendu pendant un an, à partir de la date de la notification du décret, de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de médaillé militaire et privé, en outre, pendant le même laps de temps, du droit de porter toute autre décoration française ou étrangère ressortissant à la grande chancellerie: Saint-Hilaire (Gilbert-Louis-Marie), adjudant-chef (armée de l'air). Médaillé militaire du 20 octobre 1952.

Est suspendu pendant trois mois, à partir de la date de la notification du décret, de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de médaillé militaire et privé, en outre, pendant le même laps de temps, du droit de porter toute autre décoration française ou étrangère ressortissant à la grande chancellerie: Vosgien (René-Louis-Joseph), adjudant-chef en retraite. Médaillé militaire du 24 décembre 1931.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Dates d'ouverture du concours particulier sur épreuves pour le recrutement d'un bibliothécaire spécialiste de langue arabe à la bibliothèque nationale d'Alger.

Par arrêté du 4 novembre 1959, les épreuves du concours particulier sur épreuves pour le recrutement d'un bibliothécaire spécialiste de langue arabe à la bibliothèque nationale d'Alger sont reportées aux 25 et 26 janvier 1960.

Commission interministérielle de la Xe exposition nationale du travail.

Par arrêté en date du 4 novembre 1959, sont nommés membres de la commission interministérielle de la Xe exposition nationale du travail:

Président.

M. Marcel Levêque, ancien président du conseil municipal de Paris, président du comité d'organisation.

Vice-président.

M. Albert Buisson, directeur général de l'enseignement technique.

Membres.

M. Poutout, administrateur civil, chef du bureau des études politiques, représentant le ministère de l'intérieur.

M. Pelisson, conseiller supérieur au travail et à la législation sociale d'outre-mer, représentant l'administration des services de la France d'outre-mer.

M. Bernardini, directeur adjoint du commerce intérieur, représentant le ministère de l'industrie et du commerce.

M. Simonnet, administrateur civil, chargé de la documentation de la division de la statistique et de la documentation à la direction générale du travail et de la main-d'œuvre, représentant le ministère du travail.

M. Muracciole, conseiller d'ambassade, représentant le ministère des affaires étrangères.

M. Texier, industriel, trésorier du comité d'organisation.

M. Cancet, président de la société des diplômés « Meilleurs ouvriers de France ».

Secrétaire.

Mme Peltier, secrétaire générale du comité d'organisation.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 12 novembre 1959 portant nominations et titularisations dans le corps des secrétaires d'administration de l'administration centrale des affaires économiques.

Par décret en date du 12 novembre 1959:

M. Cochois (Etienne) est nommé secrétaire d'administration de classe principale, 3e échelon, à l'administration centrale des affaires économiques, à compter du 26 mars 1952, compte tenu de ses services militaires et civils antérieurs, des majorations de service prévues par la loi du 9 décembre 1927 et des majorations d'ancienneté prévues par la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951, et titularisé dans le grade correspondant.

Dans cette situation, M. Cochois conserve un reliquat des majorations d'ancienneté prévues par la loi du 26 septembre 1951 de 1 an 7 jours.

M. Gourier (Guy) est nommé secrétaire d'administration de 1re classe, 3e échelon, à l'administration centrale des affaires économiques, à compter du 26 mars 1952, compte tenu de ses services militaires et civils antérieurs et des majorations d'ancienneté prévues par la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951, et titularisé dans le grade correspondant.

Dans cette situation, M. Gourier conserve un reliquat des majorations d'ancienneté prévues par la loi du 26 septembre 1951 de 1 mois 18 jours.

M. Graf (Jiri-Georges) est nommé secrétaire d'administration de 1re classe, 2e échelon, à l'administration centrale des affaires économiques, à compter du 26 mars 1952, compte tenu de ses services militaires et civils antérieurs et des majorations d'ancienneté prévues par la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951, et titularisé dans le grade correspondant.

Dans cette situation, M. Graf conserve un reliquat des majorations d'ancienneté prévues par la loi du 26 septembre 1951 de 1 mois 3 jours.

M. de Viggiani (André) est nommé secrétaire d'administration de 1re classe, 2e échelon, à l'administration centrale des affaires économiques, à compter du 26 mars 1952, compte tenu de ses services militaires et civils antérieurs et des majorations d'ancienneté prévues par la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951, et titularisé dans le grade correspondant.

Dans cette situation, M. de Viggiani conserve un reliquat des majorations d'ancienneté prévues par la loi du 26 septembre 1951 de 1 an 11 mois 1 jour.

Décret n° 59-1299 du 17 novembre 1959 portant réduction provisoire, quant à la perception, de certains droits de douane d'importation en régime de droit commun et en tarif minimum.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre des affaires étrangères, du ministre de l'industrie et du commerce, du secrétaire d'Etat aux finances et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu la loi n° 57-880 du 2 août 1957 autorisant le Président de la République à ratifier, notamment, le traité instituant la Communauté économique européenne et ses annexes;

Vu le décret n° 58-84 du 28 janvier 1958 portant, notamment, publication du traité instituant la Communauté économique européenne;

Vu ledit traité, notamment ses articles 18, 19, 23, 24, 103, 110, 111, 114, 116, 189, 227 et 232;

Vu la décision du Conseil de la Communauté économique européenne en date du 3 décembre 1958;

Vu le tarif des droits de douane d'importation applicable à l'entrée dans le territoire douanier;

Vu le code des douanes, notamment son article 8;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sous réserve des dispositions de l'article 4 ci-après, la perception des droits de la colonne « en régime de droit commun, en tarif minimum » du tarif des droits de douane d'importation applicable à l'entrée dans le territoire douanier se fera provisoirement aux taux réduits indiqués au tableau A annexé au présent décret, pour les produits relevant des rubriques tarifaires énumérées à ce tableau, et à des taux réduits égaux aux neuf dixièmes des taux inscrits au tarif pour les produits relevant des rubriques tarifaires énumérées au tableau B annexé au présent décret.

Art. 2. — Lorsque des rubriques tarifaires qui ne sont pas reprises aux tableaux A et B visés à l'article 1er ci-dessus renvoient, pour les droits applicables, à ceux des rubriques énumérées à ces tableaux, les taux réduits sont également applicables, pour la perception, aux rubriques en cause.

Art. 3. — Il n'est pas tenu compte des réductions édictées par le présent décret pour la détermination du tarif général qui est applicable aux marchandises ne bénéficiant pas du tarif minimum.

Art. 4. — Dans la mesure où elles sont plus importantes que celles résultant du présent décret, demeurent en vigueur, dans les conditions, selon les modalités et aux taux prévus par les textes institutifs ou d'application, les autres réductions de droits actuellement applicables, qu'elles visent l'importation dans l'ensemble du territoire douanier ou qu'elles soient propres à certaines parties seulement de celui-ci.
Il en est de même des suspensions de droits.

Art. 5. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 novembre 1959.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République:

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des affaires étrangères,
MAURICE COUVE DE MURVILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
MAX FLÉCHET.

TABLEAU A

Rubriques tarifaires pour lesquelles la perception des droits en régime de droit commun et en tarif minimum est provisoirement réduite aux taux indiqués, les taux inscrits au tarif demeurant inchangés.

NUMEROS des rubriques tarifaires.	PERCEPTION REDUITE au taux de (en pourcentage de la valeur imposable):	NUMEROS des rubriques tarifaires.	PERCEPTION REDUITE au taux de (en pourcentage de la valeur imposable):	NUMEROS des rubriques tarifaires.	PERCEPTION REDUITE au taux de (en pourcentage de la valeur imposable):
84-08 Fa ...	14	85-02 Cb ...	15	87-05 A	24
84-08 Fb ...	14	85-02 Da ...	15	87-05 B	24
84-08 Fe ...	14	85-02 Db ...	15	87-12 A	23
84-08 Ff	14	85-02 E	15	87-12 B	23
84-11 Bd ...	11	85-04 Bd ...	17	87-12 C	23
84-11 Bg ...	11	85-06 B	20	87-14 Ab ...	14
84-14 C	14	85-07 B	14	87-14 Db ...	14
84-14 Ea ...	14	85-11 Be ...	15		
84-14 Eb ...	14	85-14 A	17	90-08 Ea ...	19
84-17 Eb ...	14	85-14 B	18	90-11	19
84-17 Hc ...	14	85-14 Ca ...	18	90-14 Dc ...	17
84-17 Hd ...	14	85-14 Cb ...	18		
84-17 Hl ...	14	85-15 A	20	91-10 B	14
84-18 Dh ...	15	85-15 Ba ...	22		
84-22 Aa ...	14	85-15 Bb ...	22	92-11 Bb ...	19
84-22 Ba ...	14	85-15 Bc ...	22	92-13 B	19
84-22 Bb ...	14	85-15 Ec ...	20	92-13 C	19
84-22 Ca ...	14	85-15 Ed ...	22		
84-22 Da ...	14	85-20 E	17	93-06 B	17
84-22 Db ...	14	85-20 Fa ...	17	93-07 Bd ...	17
84-22 Eb ...	14	85-21 B	19	93-07 Bh ...	17
84-22 F	14	85-21 Da ...	20		
84-22 Gb ...	14	85-21 Dd ...	19	94-01 Bb ...	19
84-22 I	14	85-21 Dc ...	19	94-01 Cc ...	19
84-22 Jb ...	14	85-26 A	17	94-03 A	17
84-22 K	14	85-26 B	17		
84-22 Na ...	14			95-04 Bb ...	14
84-23 A	15	86-07 Ba ...	14		
84-23 Ec ...	15	86-07 Bb ...	14	97-06 C	19
84-23 Ed ...	15	86-07 Bc ...	14	97-06 D	19
84-23 Fc ...	15	86-07 Bd ...	14	97-06 H	19
84-23 Fd ...	15	86-10 B	14		
84-25 Cc ...	11			98-03 A	22
84-34 Ba ...	14	87-02 Aa ...	29		
84-34 C	14	87-02 Ab ...	29	(Le minimum de perception restant le droit inscrit de 30 F par pièce.)	
84-34 Da ...	14	87-02 Ac ...	29		
84-34 F	14	87-02 Ad ...	29		
84-40 F	14	87-02 Ca ...	28		
84-42 Ba ...	14	87-02 Cb ...	28		
84-57 Ad ...	11	87-04 Aa ...	29		
		87-04 Ab ...	29	98-05 Ba ...	14
85-01 Db	17	87-04 B	29	98-05 Bd ...	14

TABLEAU B

Rubriques tarifaires pour lesquelles la perception des droits en régime de droit commun et en tarif minimum est provisoirement réduite aux neuf dixièmes des taux inscrits au tarif, ceux-ci demeurant inchangés.

NUMEROS des rubriques tarifaires.	NUMEROS des rubriques tarifaires.	NUMEROS des rubriques tarifaires.	NUMEROS des rubriques tarifaires.	NUMEROS des rubriques tarifaires.
84-01 A.	84-05 A.	84-08 C.	84-10 E.	84-11 Fa.
84-01 B.	84-05 B.	84-08 D.	84-10 G.	84-11 Fb.
84-01 Ca.	84-05 C.	84-08 E.	84-11 Aa.	84-12.
84-01 Cb.	84-07 A.	84-08 Fc.	84-11 Ab.	84-13 Aa.
84-01 Cc.	84-07 Ba.	84-08 Fd.	84-11 Bb.	84-13 Ab.
84-01 Cd.	84-07 Bb.	84-09.	84-11 Ca.	84-13 B.
84-02.	84-07 Bc.	84-10 A.	84-11 Cc.	84-14 B.
84-03 A.	84-08 A.	84-10 B.	84-11 Cc.	84-14 D.
84-03 B.	84-08 Ba.	84-10 C.	84-11 Cg.	84-14 Ec.
84-04.	84-08 Bb.	84-10 D.	84-11 E.	84-15 A.

NUMÉROS des rubriques tarifaires.
84-15 B.
84-15 Ca.
84-15 Cb.
84-15 Cc.
84-15 D.
84-16 A.
84-16 Ba.
84-16 Bb.
84-17 Aa.
84-17 Ab.
84-17 Ac.
84-17 B.
84-17 C.
84-17 D.
84-17 Ea.
84-17 Ec.
84-17 Ha.
84-17 Hf.
84-17 Hg.
84-17 Hh.
84-18 Da.
84-18 Dc.
84-18 De.
84-18 Df.
84-18 Dg.
84-18 Di.
84-18 Dj.
84-19 A.
84-19 B.
84-19 Cb.
84-19 Cc.
84-19 D.
84-20 A.
84-20 Ba.
84-20 Bb.
84-20 Bc.
84-20 Bd.
84-20 Cb.
84-20 D.
84-21 A.
84-21 B.
84-21 Ca.
84-21 Cb.
84-21 D.
84-22 Ab.
84-22 Ac.
84-22 Ad.
84-22 Af.
84-22 Bc.
84-22 Be.
84-22 Cb.
84-22 Ea.
84-22 Ga.
84-22 H.
84-22 Ja.
84-22 L.
84-23 B.
84-23 Ca.
84-23 Cb.
84-23 Da.
84-23 Eb.
84-23 Fa.
84-23 Fb.
84-24 A.
84-24 Ba.
84-24 Bb.
84-24 Bc.
84-24 Bd.
84-24 Be.
84-25 A.
84-25 B.
84-25 Ca.
84-25 Cb.
84-25 Cd.
84-25 Ce.
84-25 Cf.
84-25 Cg.
84-25 Ch.
84-25 Ci.
84-26 A.
84-26 B.
84-28 A.
84-28 B.
84-28 C.
84-28 D.
84-29 A.
84-29 B.
84-30 A.
84-30 B.
84-30 D.
84-30 E.
84-31 A.
84-31 B.
84-31 C.
84-32
84-33 A.
84-33 B.
84-34 Ab.
84-34 Ac.
84-34 Bb.
84-34 Db.
84-34 G.
84-35 Aa.
84-35 Ae.
84-35 B.
84-36 A.
84-36 Ba
84-36 Bb.
84-36 Bc.
84-36 Ca.
84-36 Cb.
84-36 Cc.
84-36 D.
84-37 A.
84-37 Ba.
84-37 Bb.
84-37 Bc.
84-37 Bd.
84-37 Be.
84-37 Bf.
84-37 Bg.
84-37 Bh.
84-37 C.
84-37 Da.
84-37 Db.
84-37 Ea.
84-37 Eb.
84-37 F.
84-38 Aa.
84-38 Ab.
84-38 Ba.
84-38 Bb.
84-38 Bd.
84-38 Be.
83-38 Bf.
84-38 Bh.
84-38 Ca.
84-38 Cb.
84-38 Cc.
84-38 Cd.
84-38 Ce.
84-38 Cf.
84-38 Ci.
84-38 Cj.
84-38 Cm.
84-38 Cn.
84-39 Aa.
84-39 Ab.
84-39 Ac.
84-39 Ad.
84-39 B.
84-40 Aa.
84-40 Ab.
84-40 Ac.
84-40 Ba.
84-40 Cb.
84-40 D.
84-40 E.
84-41 Aa.
84-41 Ab.
84-41 Ba.
84-41 Bb.
84-41 Bc.
82-42 A.
84-42 Bb.
84-43 A.
84-43 B.
84-43 Ca.
84-43 Cb.
84-43 D.
84-44 Ba.
84-44 Bb.
84-44 Bc.
84-44 Ca.
84-44 Cb.
84-46 A.
84-46 B.
84-46 C.
84-47 A.
84-47 B.
84-47 C.
84-47 D.
84-47 E.
84-47 F.
84-49
84-50
84-51 Aa.
84-51 Ab.
84-51 B.
84-52 Aa.
84-52 B.
84-53
84-54 A.
84-54 B.
84-54 C.
84-55 D.
84-56 A.
84-56 B.
84-56 C.
84-56 D.
84-57 Aa.
84-57 Ab.
84-57 Ac.
84-57 Ae.
84-57 B.
84-58.
84-59 Aa.
84-59 Ab.
84-59 Bb.
84-59 C.
84-59 Da.
84-59 Db.
84-59 Eb.
84-59 Ec.
84-59 F.
84-59 I.
84-59 J.
84-59 K.
84-59 L.
84-59 Ma.
84-59 Mb.
84-59 Mc.
84-59 O.
84-59 P.
84-59 T.
84-60 A.
84-60 B.
84-61 A.
84-61 Ba.
84-61 Bb.
84-61 Bc.
84-61 Bd.
84-62 Aa.
84-62 Ab.
84-62 Ba.
84-62 Bc.
84-62 Bd.
84-62 Be.
84-64 A.
84-64 B.
84-65 A.
84-65 B.
84-65 Ca.
84-65 Cb.
84-65 Cc.
84-65 Cd.
84-65 Ce.
84-65 Cf.
85-01 Aa.
85-01 Ab.
85-01 B.
85-01 Ca.
85-01 Cb.
85-01 Cc.
85-01 Cd.
85-01 Ce.
85-01 Da.
85-01 E.
85-02 A.
85-02 B.
85-02 Ca.
85-03.
85-04 Aa.
85-04 Ab.
85-04 Ba.
85-04 Bc.
85-05.
85-07 A.
85-08 Aa.
85-08 Ab.
85-08 Ba.
85-08 Bb.
85-08 Bc.
85-08 Bd.
85-09 A.
85-09 B.
85-09 C.
85-10 A.
85-10 B.
85-11 Ab.
85-11 Ac.
85-11 Ba.
85-11 Bb.
85-11 Bc.
85-11 Bd.
85-11 Bf.
85-11 Bg.
85-12 A.
85-12 B.
85-12 C.
85-12 D.
85-12 Eb.
85-12 F.
85-13 A.
85-13 B.
85-13 C.
85-15 C.
85-15 D.
85-15 Eb.
85-16.
85-17.
85-18 A.
85-18 B.
85-19 Aa.
85-19 Ab.
85-19 Ac.
85-19 Ad.
85-19 Ae.
85-19 Ba.
85-19 Bb.
85-19 C.
85-19 Da.
85-19 Db.
85-19 Ea.
85-19 Eb.
85-19 Ec.
85-19 F.
85-19 Ga.
85-19 Gb.
85-19 Gc.
85-20 A.
85-20 C.
85-20 D.
85-20 Fb.
85-21 A.
85-21 C.
85-21 Ea.
85-21 Eb.
85-21 H.
85-22 A.
85-22 B.
85-22 E.
85-23 A.
85-23 Ba.
85-23 Bb.
85-24 A.
85-24 B.
85-24 C.
85-25 Ab.
85-25 B.
85-25 C.
85-25 D.
85-26 C.
85-26 D.
85-27
85-28
86-01 A.
86-01 B.
86-02 A.
86-02 B.
86-03 A.
86-03 B.
86-04 Aa.
86-04 Ab.
86-04 Ac.
86-04 Ba.
86-04 Bb.
86-04 Bc.
86-05 Aa.
86-05 Ab.
86-06 A.
86-06 B.
86-07 C.
86-08 B.
86-09 B.
86-09 Ca.
86-09 Cb.
86-09 D.
86-09 E.
86-09 G.
86-09 H.
86-10 Aa.
86-10 Ab.
87-01 A.
87-01 B.
87-01 Cc.
87-01 Ce.
87-01 Cg.
87-01 Ch.
87-02 Ae.
87-02 Cc.
87-03
87-07 Bb.
87-07 C.
87-08
87-09 Ab.
87-10
87-11
87-13
87-14 Aa.
87-14 Ac.
87-14 Ca.
87-14 Cd.
87-14 Ce.
87-14 Cf.
88-01
88-02 A.
88-02 Ba.
88-02 Bb.
88-02 Bc.
88-02 C.
88-03 A.
88-03 Ba.
88-03 Bb.
88-03 Bc.
88-03 Bd.
88-03 Be.
88-03 Bf.
88-05 B.
89-01 Bf.
89-01 Bg.
89-01 Ca.
89-01 Cb.
89-01 Cc.
89-01 Ce.
89-01 Cf.
89-01 Cg.
89-02 Ba.
89-02 Bb.
89-03 Ba.
89-03 Bb.
89-05
90-01 A.
90-01 B.
90-02 A.
90-02 B.
90-03 A.
90-03 B.
90-03 C.
90-04 A.
90-04 B.
90-04 Ca.
90-04 Cb.
90-05
90-06
90-07 Aa.
90-07 Ab.
90-07 Ac.
90-07 B.
90-07 Ca.
90-07 Cc.
90-08 Aa.
90-08 Ab.
90-08 Ac.
90-08 B.
90-08 Ca.
90-08 Cb.
90-08 D.
90-08 Eb.
90-09
90-10 Aa.
90-10 B.
90-10 Ca.
90-10 Cb.
90-10 Cc.
90-12
90-13 A.
90-13 B.
90-13 C.
90-13 D.
90-14 A.
90-14 Ba.
90-14 Bb.
90-14 C.
90-14 Da.
90-14 Db.
90-15.
90-16 Aa.
90-16 Ab.
90-16 Ac.
90-16 Ba.
90-16 Bb.
90-16 Bc.
90-16 Bd.
90-16 Be.
90-17 A.
90-17 Ba.
90-17 Bc.
90-17 Bd.
90-17 Be.
90-17 Bf.
90-18 A.
90-18 Ba.
90-18 Bb.
90-19 A.
90-19 Ba.
90-19 Bb.
90-19 Bd.
90-19 C.
90-19 D.
90-20 A.
90-20 B.
90-20 Ca.
90-20 Cb.
90-20 Cc.
90-21.
90-22 Ab.
90-22 Ac.
90-22 Ad.
90-22 B.
90-23 A.
90-23 B.
90-23 C.
90-24 Aa.
90-24 Ab.
90-24 Ac.
90-24 Ba.
90-24 Bb.
90-24 C.
90-24 D.
90-24 E.
90-24 F.
90-25 A.
90-25 B.
90-25 C.
90-25 D.
90-25 E.
90-26 A.
90-26 B.
90-26 C.
90-27 Aa.
90-27 Ab.
90-27 B.
90-27 C.
90-28 A.
90-28 B.
90-28 Ca.
90-28 Cb.
90-28 Cc.
90-29.
91-01 Aa.
91-01 Ab.
91-01 Ba.
91-01 Bb.
91-01 Bc.
91-01 Bd.
91-01 Be.
91-01 Bf.
91-01 C.
91-02 Ba.
91-02 Bb.
91-02 Bc.
91-03.
91-04 A.
91-04 Bb.
91-04 Bc.
91-04 C.
91-05.
91-06.
91-07 A.
91-07 Ba.
91-07 Bb.
91-08 A.
91-08 B.
91-09 A.
91-09 B.
91-09 C.
91-10 C.
91-10 D.
91-10 E.
91-11 Aa.
91-11 Ab.
91-11 Ac.
91-11 Ad.
91-11 B.
91-11 C.
91-11 D.
91-11 E.
91-11 F.
91-11 Ga.
91-11 Gb.
91-11 H.
91-11 I.
92-01 Aa.
92-01 Ab.
92-01 B.
92-02 A.
92-02 Ba.
92-02 Bb.
92-02 C.
92-03.
92-04 Ac.
92-04 B.
92-05 A.
92-05 B.
92-06 A.
92-07.
92-08 A.
92-08 B.
92-08 C.
92-09.
92-10 A.
92-10 B.
92-10 Ca.
92-10 Cb.
92-10 Cc.
92-10 Cd.
92-10 Ce.
92-10 Cf.
92-10 Cg.
92-10 Ch.
92-10 Ci.
92-10 Cj.
92-10 Ck.
92-11 A.
92-11 Ba.
92-11 Bc.
92-11 Bd.
92-11 C.
92-12 A.
92-12 Ba.
92-12 Bb.
92-12 Bc.
92-13 Aa.
92-13 Ac.
92-13 D.
92-13 Ea.
92-13 Eb.
92-13 F.
93-02 Ab.
93-02 B.
93-03 A.
93-03 B.
93-03 C.
93-03 D.
93-04 Bb.
93-04 D.
93-05 A.
93-05 B.
93-07 Ba.
93-07 Bf.
93-07 Bg.
94-01 Aa.
94-01 Ac.
94-01 Ad.
94-01 Ba.
94-01 Bc.
94-01 Ca.
94-01 Cb.
94-01 Cd.
94-01 D.
94-02 A.
94-02 B.
94-02 C.
94-02 D.
94-03 Ca.
94-03 Cb.
94-03 Da.
94-03 Dd.
94-03 De.
94-03 Df.
94-03 Dg.
94-03 Dh.
94-03 Di.
94-03 Dj.
94-04 Ca.
95-01 A.
95-01 B.
95-02 B.
95-03 A.
95-03 B.
95-04 A.
95-04 Ba.
95-05 Ab.
95-05 Ac.
95-05 Bb.
95-06 B.
95-07 Ab.
95-07 Bb.
95-08 B.
96-01
96-02 A.
96-02 B.
96-02 Ca.
96-02 Cb.
96-02 D.
96-02 E.
96-02 Fb.
96-02 Fc.
96-03 A.
96-03 B.
96-04
96-05
96-06
97-01
97-02 Aa.
97-02 Ab.
97-02 Ba.
97-02 Bb.
97-02 Bc.
97-02 Bd.
97-02 Be.
97-03 A.
97-03 Ba.
97-03 Bb.
97-03 Ca.
97-03 Cb.
97-03 D.
97-03 E.
97-03 Fa.
97-03 Fb.
97-03 Ga.
97-03 Gb.
97-03 Gc.
97-03 Gd.
97-04 Ab.
97-04 Bb.
97-04 Ca.
97-04 D.
97-04 F.
97-04 G.
97-05
97-06 A.
97-06 B.
97-06 E.
97-06 Fa.
97-06 Fb.
97-06 Ga.
97-06 Gb.
97-06 I.
97-06 J.
97-06 K.
97-07 A.
97-07 B.
97-07 C.
97-07 D.
97-07 E.
97-08.
98-01 Aa.
98-01 Ba.
98-01 Bb.
98-01 Bc.
98-01 Bf.
98-01 Bh.
98-01 Bj.
98-01 Bk.
98-02.
98-03 B.
98-03 C.
98-03 Da.
98-03 Db.
98-03 Dc.
98-03 Dd.
98-04 Ab.
98-04 Ac.
98-04 Ad.
98-04 B.
98-05 Aa.
98-05 Ab.
98-05 Ac.
98-05 Ad.
98-05 Ae.
98-05 Af.
98-05 Bc.
98-05 Be.
98-06 A.
98-06 B.
98-07 A.
98-07 B.
98-09 B.
98-10 Ab.
98-10 Ba.
98-10 Bb.
98-10 C.
98-11 A.
98-11 Bc.
98-11 Be.
98-11 Cb.
98-11 Cd.
98-11 Db.
98-12 A.
98-12 B.
98-13.
98-14 Ab.
98-14 Ac.
98-14 Ad.
98-14 Bb.
98-15 Aa.
98-15 Ab.
98-15 Ba.
98-15 Bb.
98-16.

Demandes de tonnages supplémentaires de transport public routier utilisables en zone courte.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre des travaux publics et des transports,

Vu le décret n° 58-1427 du 31 décembre 1958;

Vu l'arrêté du 3 juin 1959 relatif aux demandes de tonnages supplémentaires de transport public routier utilisables en zone courte,

Arrêtent :

Art. 1er. — Les versements annuels prévus à l'article 5 de l'arrêté du 3 juin 1959 relatif aux demandes de tonnages supplémentaires de transport public routier utilisables en zone courte devront être égaux au cinquième du montant total de la redevance de 50.000 F par tonne.

Le premier versement devra intervenir dans le délai maximum de deux mois du jour de la décision du ministre des travaux publics et des transports portant attribution des tonnages.

Les versements seront majorés, à l'exception du premier, des intérêts calculés au taux de 6 p. 100 l'an à compter du jour de l'inscription sur le registre des transporteurs publics.

L'entreprise intéressée aura la possibilité de se libérer intégralement à tout moment.

Tant qu'elle n'aura pas entièrement acquitté la redevance, aucun transfert d'inscription ne pourra être effectué.

Art. 2. — Les versements seront effectués au bureau des domaines du siège de l'entreprise et, pour les entreprises ayant leur siège dans le département de la Seine, au 1er bureau des ventes mobilières, 104, rue de Richelieu, à Paris (2e).

Art. 3. — Le directeur général des impôts au ministère des finances et des affaires économiques et le directeur général des chemins de fer et des transports au ministère des travaux publics et des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 octobre 1959.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur adjoint du cabinet,
RAYMOND ARASSE.

Le ministre des travaux publics et des transports,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur adjoint du cabinet,
FLORI.

Effectif des administrateurs et des attachés de l'institut national de la statistique et des études économiques sortant de l'école d'application en 1959 et appelés à servir en Algérie.

Le Premier ministre, le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu l'article 7 (premier alinéa) de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes maintenant provisoirement en application les actes dits;

Loi du 11 octobre 1941 relative au service national des statistiques;
Décret du 24 octobre 1941 relatif à l'organisation et au fonctionnement du service national des statistiques;

Vu l'article 32 de la loi de finances du 27 avril 1946 portant création de l'institut national de la statistique et des études économiques;
Vu le décret du 14 juin 1946 pour l'application de l'article 32 de la loi de finances du 27 avril 1946;
Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires;
Vu l'ordonnance n° 58-1018 du 29 octobre 1958 relative à l'affectation ou au détachement en Algérie de certaines catégories de fonctionnaires de l'Etat;
Vu la circulaire du 23 décembre 1958 concernant l'application de l'ordonnance n° 58-1018 du 29 octobre 1958 précitée,

Arrêtent :

Art. 1er. — L'effectif des fonctionnaires de la catégorie A sortant de l'école d'application de l'institut national de la statistique et des études économiques en 1959 appelés à servir en Algérie est fixé à :

Corps des administrateurs	1
Corps des attachés	2

Art. 2. — Les ministres intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 novembre 1959.

Pour le Premier ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet du secrétaire général pour les affaires algériennes,
HENRY ECAL.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le chef du cabinet,
JACQUES CRUCHON.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
MAX FLÉCHET.

Le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,
JOSEPH GARD.

Cabinet du secrétaire d'Etat aux finances.

Le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret modifié n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;
Vu les décrets des 8 janvier et 20 janvier 1959 relatifs à la composition du Gouvernement,

Arrête :

Art. 1er. — Est nommé au cabinet du secrétaire d'Etat aux finances :

Chargé de mission.

M. Jean Mathieu, ingénieur des mines.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 novembre 1959.

VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Date des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires.

Par arrêté en date du 17 novembre 1959, la date des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires est fixée au 15 décembre 1959 pour les commissions suivantes :

Inspection générale des finances.

Commission unique.

Administration centrale des finances.

Commissions n°s 1, 2, 3, 4, 8, 10 et commission locale des contrôleurs du Trésor.

Administration centrale des finances.
(Services techniques et d'exploitation.)

Commissions n°s 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10.

Services centraux des administrations financières.

Commissions n°s 1 et 2.

Services du Trésor.

Commissions n°s 1, 7, 8, 9 et 12.
Commissions locales n°s 2 et 3.

Direction générale du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes.

Services centraux : commission n° 1.
Services extérieurs : commissions n°s A1, A2, A3, A4, B1, B2, B3, B4 et B5.

Administration des monnaies et médailles.

Commissions n°s 1, 2 et 3.

Service des alcools.

Commissions n°s 1, 2, 3 et 4.

Service des laboratoires.

Commissions n°s 1, 2, 3 et 4.

Cour des comptes.

Commissions n°s 1 et 3.

Caisse nationale des marchés de l'Etat, des collectivités et établissements publics.

Commissions n°s 1, 2, 5, 6 et 7.

Office des changes.

Commissions A, B, 1, 2.

Administration centrale des finances.

Par arrêté du 10 novembre 1959, les secrétaires d'administration et l'inspecteur du matériel des cadres chérifiens dont les noms suivent sont intégrés pour ordre et titularisés, à compter du 1er juillet 1957, dans le cadre des secrétaires d'administration de l'administration centrale des finances, avec l'ancienneté indiquée ci-après

Secrétaire d'administration hors classe.

M. Viallet (Henri), du 16 juillet 1952 (reliquat de majorations, service militaire non utilisé: 4 mois 24 jours).
M. Simonetti (Mathieu), du 5 juillet 1956.

Secrétaire d'administration principal de 5e échelon.

M. Sahuc (Roger), du 1er août 1955.

Secrétaire d'administration principal de 1er échelon.

Mlle Bacq (Line), du 1er octobre 1956.
M. Castillo (François), du 23 octobre 1956.
M. Ribeyre (Pierre).

Secrétaire d'administration de classe normale de 5e échelon.

M. Bedos (Aimé), du 23 août 1955.
Mme Darrouy (Marie), du 1er janvier 1957.

Secrétaire d'administration de classe normale de 4e échelon.

Mme Rezette (Anne-Marie), du 1er juillet 1955.

Secrétaire d'administration de classe normale de 3e échelon.

M. Tissot (Maurice), du 1er août 1955.
M. Magiorani (Serge), du 1er mai 1957.

Secrétaire d'administration de classe normale de 2e échelon.

M. Gimeno (Pierre), du 1er mai 1956 (reliquat service militaire: 8 jours).

Les intégrations pour ordre prononcées ci-dessus vaudront intégration effective à la date d'affectation des intéressés dans un emploi de l'administration centrale des finances.

Caisse des dépôts et consignations.

Par arrêté du 12 novembre 1959, M. Beausoleil (Adrien-François-Joseph), administrateur civil de 2e classe, 7e échelon, à la caisse des dépôts, est détaché, à compter du 1er avril 1959 et pour une période d'une durée maximum de cinq ans, auprès de la Société d'équipement pour l'infrastructure saharienne pour y exercer les fonctions de sous-directeur.

Direction générale des impôts.

Par arrêté en date du 10 novembre 1959, M. Mignucci (Dominique-Marie), inspecteur principal des impôts (service des contributions directes), a été placé en service détaché, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er avril 1959, auprès de la Société pour la mise en valeur agricole de la Corse en qualité de directeur des services administratifs et financiers.

Institut national de la statistique et des études économiques.

Par arrêté du 7 novembre 1959, Mme Anne Tourtet, adjoint technique à l'institut national de la statistique et des études économiques, est, sur sa demande, placée en disponibilité sans traitement pour convenances personnelles, pour une période d'un an, à compter du 1er janvier 1960, en application des dispositions de l'article 24 (§ C) du décret n° 59-309 du 14 février 1959.

Par arrêté du 9 novembre 1959, M. Pierre Dessolies, administrateur de 1re classe à l'institut national de la statistique et des études économiques, a été nommé au grade d'inspecteur général de 2e classe, à compter du 1er janvier 1959.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 9 novembre 1959 portant nomination du directeur général des Houillères du bassin d'Aquitaine.

Par décret en date du 9 novembre 1959, est nommé directeur général des Houillères du bassin d'Aquitaine: M. Lagabrielle (Jean), ingénieur en chef des mines, en remplacement de M. Dupont (Jean), appelé à d'autres fonctions.

Décret du 9 novembre 1959 accordant un permis exclusif de recherches de mines d'uranium, autres métaux radioactifs et substances connexes, dit « Permis de Chatelus-le-Marcheix ».

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la demande présentée le 4 février 1958 par laquelle:

M. Robert (Roger), domicilié au domaine de Pinet, à Berson (Gironde);
M. Fretel (André), domicilié à Bussac-Forêt (Charente-Maritime);
M. Petit (Paul), domicilié à Pugnac (Gironde),

agissant conjointement et solidairement, sollicitent un permis exclusif de recherches de mines d'uranium, autres métaux radioactifs et substances connexes s'étendant sur partie du département de la Creuse;

Vu les mémoires, plans, pouvoirs, engagements et autres documents produits à l'appui de ladite demande, et notamment les lettres et engagements des 5 septembre, 3 et 9 octobre 1958 et 6 juillet 1959;

Vu la demande du 23 septembre 1957 du syndicat départemental d'électricité de la Creuse à laquelle la demande susvisée fait partiellement concurrence;

Vu les pièces de l'enquête réglementaire à laquelle il a été procédé du 31 mars au 30 avril 1958;

Vu les rapport et avis des ingénieurs des mines de l'arrondissement minéralogique de Clermont-Ferrand en date des 20 octobre et 3 décembre 1958;

Vu l'avis du préfet de la Creuse en date du 8 janvier 1959;

Vu l'avis du comité de l'énergie atomique en date du 5 mars 1959;

Vu l'avis du conseil général des mines en date du 29 juin 1959;

Vu le code minier;

Vu le décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955 portant règlement d'administration publique sur les demandes de permis exclusifs de recherches de substances minérales autres que les combustibles minéraux solides, les sels de potassium et les hydrocarbures;

Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est accordé à MM. Robert (Roger), Fretel (André) et Petit (Paul) un permis exclusif de recherches de mines d'uranium, autres métaux radioactifs et substances connexes, dit « Permis de Chatelus-le-Marcheix », portant sur une superficie de 24 kilomètres carrés environ dans le département de la Creuse.

Art. 2. — Conformément au plan annexé au présent décret, le périmètre de ce permis est constitué par le polygone J K L N O dont les sommets sont définis comme suit:

J Angle Ouest de la grange appartenant à M. Gasnet, sise au village de « Le Chataignaud », sur la parcelle cadastrale n° 286, section D, de la commune de Chatelus-le-Marcheix;
K Angle Sud du bâtiment le plus au Sud du village de Villechabrolle, sis sur la parcelle n° 59, section A, de la commune de Chatelus-le-Marcheix, appartenant à M. Villfrite (Noël);
L Intersection de l'axe du chemin départemental D. 8 A, issu du chemin D. 8 à l'Ouest du village de Villemaumy, avec la limite des départements de la Creuse et de la Haute-Vienne;
N Angle Nord de la grange appartenant à M. Clavaud (Jean), sise au village de Lauge, sur la parcelle cadastrale n° 389, section K, de la commune de Chatelus-le-Marcheix;
O Axe du clocheton de la chapelle de Champroy, commune de Saint-Dizier-Leyrenne.

Art. 3. — Ce permis sera valable pour une durée de trois ans à dater de la publication du présent décret au *Journal officiel* de la République française; toutefois sa validité prendra fin quatre mois après cette publication si MM. Robert (Roger), Fretel (André) et Petit (Paul) ne fournissent pas dans ce dernier délai la preuve qu'ils se sont substitué une société spéciale, constituée sous le régime de la loi française, dont le capital comportera un apport d'argent frais de 25 millions de francs.

Art. 4. — Les prévisions de dépenses correspondant aux programmes de recherches successivement présentés et les dépenses effectuées seront rendues comparables à l'effort financier minimum souscrit de 22 millions de francs après leur réévaluation à la date du présent décret au moyen de la formule:

$$P_0 = P_1\left(0{,}5\,\frac{S_0}{S_1} + 0{,}5\,\frac{M_0}{M^1}\right)$$

où:

P_1 représente la valeur à sa date de l'élément à réévaluer;
S_1, M_1, les valeurs à cette même date;
S_0, M_0, les valeurs à la date du présent décret des éléments suivants d'après le Bulletin mensuel de l'institut national de la statistique et des études économiques (I. N. S. E. E.):

S, Salaire horaire des ouvriers de la construction mécanique et électrique (France entière);
M, Indice général des prix de gros de l'ensemble des produits métallurgiques.

La même formule servira à évaluer le nouvel effort financier à souscrire par le titulaire du permis pour avoir droit éventuellement à prolongation dans les conditions prévues par le code minier.

Art. 5. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et, par les soins du préfet et aux frais du titulaire du permis, affiché à la préfecture de la Creuse et inséré dans un journal de ce département.

Fait à Paris, le 9 novembre 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Décret du 9 novembre 1959 accordant un permis exclusif de recherches de mines d'uranium, autres métaux radioactifs et substances connexes, dit « Permis de Millemilange », à la Compagnie minière et métallurgique de l'Indochine (C. M. M. I.).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la demande présentée le 7 février 1958 par laquelle M. Etienne (Pierre), vice-président directeur général de la Compagnie minière et métallurgique de l'Indochine (C. M. M. I.), dont le siège social est à Paris (9e), 5, rue Blanche, agissant au nom et pour le compte de ladite compagnie, sollicite un permis exclusif de recherches de mines d'uranium, autres métaux radioactifs et substances connexes s'étendant sur partie des départements de la Haute-Vienne et de la Creuse;

Vu les mémoires, plans, pouvoirs, engagements et autres documents produits à l'appui de ladite demande, et notamment les lettres des 26 septembre 1958 et 30 juin 1959;

Vu la demande du 23 septembre 1957 du syndicat départemental d'électricité de la Creuse à laquelle la demande susvisée fait partiellement concurrence;

Vu les pièces des enquêtes réglementaires auxquelles les deux demandes concurrentes ont été respectivement soumises;

Vu les rapport et avis des ingénieurs des mines de l'arrondissement minéralogique de Clermont-Ferrand en date des 20 octobre et 3 décembre 1958;

Vu l'avis du préfet de la Haute-Vienne en date du 17 janvier 1959;

Vu l'avis du préfet de la Creuse en date du 8 janvier 1959;

Vu l'avis du comité de l'énergie atomique en date du 5 mars 1959;

Vu l'avis du conseil général des mines en date du 29 juin 1959;

Vu le code minier;

Vu le décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955 portant règlement d'administration publique sur les demandes de permis exclusifs de recherches de substances minérales autres que les combustibles minéraux solides, les sels de potassium et les hydrocarbures;

Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est accordé à la Compagnie minière et métallurgique de l'Indochine (C. M. M. I.), dont le siège social est à Paris (9e), 5, rue Blanche, un permis exclusif de recherches de mines d'uranium, autres métaux radioactifs et substances connexes, dit « Permis de Millemilange », portant sur une superficie de 40 kilomètres carrés environ dans les départements de la Haute-Vienne et de la Creuse.

Art. 2. — Conformément au plan annexé au présent décret, le périmètre de ce permis est délimité comme suit:

1° Par les droites joignant successivement les sommets suivants:

A Intersection de l'axe du chemin allant du village d'Aussagne (Creuse) au village de Valonda (Haute-Vienne) avec la limite des départements de la Creuse et de la Haute-Vienne;
B Angle Nord de la maison sise au village de Valonda, sur la parcelle cadastrale n° 98, section E, de la commune de Laurière (Haute-Vienne), appartenant à M. Auguste Ballet;
C Angle Sud-Est de la maison sise sur la parcelle cadastrale n° 59, section F. 1, de la commune de Laurière (Haute-Vienne), appartenant aux habitants du village de la Besassade;
D Axe du clocher de l'église de la Jonchère (Haute-Vienne);
E Angle Nord-Ouest du moulin des Gabios, sis sur la parcelle cadastrale n° 76, section G. 17, de la commune de Saint-Goussaud (Creuse), appartenant à M. Henri Fournier;
F Axe du clocher de l'église de Saint-Goussaud (Creuse);
G Axe du carrefour formé à l'Ouest de Saint-Goussaud par le chemin départemental D. 57 A et le chemin vicinal allant de Saint-Goussaud au Crocq et à Jabreilles.

2° Par l'axe du chemin vicinal allant de Saint-Goussaud au Crocq et à Jabreilles, du point G ci-dessus défini au point H, intersection de ce chemin avec la limite des départements de la Creuse et de la Haute-Vienne.

3° Par la limite des départements de la Creuse et de la Haute-Vienne, entre les points H et A ci-dessus définis.

Art. 3. — Ce permis est accordé pour une durée de trois ans à dater de la publication du présent décret au *Journal officiel* de la République française.

Art. 4. — Les prévisions de dépenses correspondant aux programmes de recherches successivement présentés et les dépenses effectuées seront rendues comparables à l'effort financier minimum souscrit de 40 millions de francs après leur réévaluation à la date du présent décret au moyen de la formule:

$$P_0 = P_1\left(0{,}5\,\frac{S_0}{S_1} + 0{,}5\,\frac{M_0}{M_1}\right)$$

où:

P_1 représente la valeur à sa date de l'élément à réévaluer;
S_1, M_1, les valeurs à cette même date;
S_0, M_0, les valeurs à la date du présent décret des éléments suivants d'après le Bulletin mensuel de l'institut national de la statistique et des études économiques (I. N. S. E. E.):

S, salaire horaire des ouvriers de la construction mécanique et électrique (France entière);
M, indice général des prix de gros de l'ensemble des produits métallurgiques.

La même formule servira à évaluer le nouvel effort financier à souscrire par le titulaire du permis pour avoir droit éventuellement à prolongation dans les conditions prévues par le code minier.

Art. 5. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et, par les soins des préfets et aux frais du titulaire du permis, affiché aux préfectures de la Haute-Vienne et de la Creuse et inséré dans un journal de chacun de ces départements.

Fait à Paris, le 9 novembre 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Décret du 9 novembre 1959 rejetant la demande de permis exclusif de recherches de mines d'uranium, autres métaux radioactifs et substances connexes présentée par le syndicat départemental d'électricité de la Creuse, dans le département de la Creuse.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la demande du 23 septembre 1957, complétée le 19 novembre 1957, par laquelle le syndicat départemental d'électricité de la Creuse, dont le siège social est à la mairie de Guéret (Creuse), sollicite l'octroi d'un permis exclusif de recherches de mines d'uranium, autres métaux radioactifs et substances connexes intéressant le territoire de diverses communes du département de la Creuse;

Vu les mémoires, plans, pouvoirs, engagements et autres documents produits à l'appui de cette demande;

Vu les deux demandes de permis exclusifs de recherches d'uranium concurrentes de la demande susvisée du 23 septembre 1957 présentées l'une le 7 février 1958 par la Compagnie minière et métallurgique de l'Indochine, 5, rue Blanche, à Paris (9e), l'autre le 4 février 1958, par MM. Robert, Fretel et Petit;

Vu les pièces des enquêtes réglementaires auxquelles ces trois demandes ont été soumises dans les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne;

Vu les rapports et avis des 20 octobre et 3 décembre 1958 des ingénieurs des mines de l'arrondissement minéralogique de Clermont-Ferrand;

Vu l'avis du 8 janvier 1959 du préfet de la Creuse;

Vu l'avis du 5 mars 1959 du comité de l'énergie atomique;

Vu l'avis du conseil général des mines en date du 29 juin 1959;
Vu le code minier;
Vu le décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955 portant règlement d'administration publique sur les permis de recherches de substances minérales autres que les combustibles minéraux solides, les sels de potassium et les hydrocarbures;
Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — La demande susvisée du syndicat départemental d'électricité de la Creuse tendant à l'octroi d'un permis exclusif de recherches de mines d'uranium, autres métaux radioactifs et substances connexes s'étendant sur une partie du territoire de diverses communes du département de la Creuse est rejetée.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et affiché par les soins du préfet à la préfecture de la Creuse.

Fait à Paris, le 9 novembre 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Décret accordant quatre permis exclusifs de recherches de mines d'uranium, autres métaux radioactifs et substances connexes, dits Permis de Cruet, de Lussac-les-Eglises, de la Rousselierie et de Saint-Sulpice-les-Feuilles, à la Compagnie minière et métallurgique de l'Indochine (C. M. M. I.).

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 octobre 1959: page 10136, 1re colonne, 9e ligne, au lieu de: « commune d'Arnac-la-Poste », lire: « commune de Cromac ».

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 59-1300 du 17 novembre 1959 créant une section d'agriculture africaine au sein de l'école nationale d'agriculture d'Alger et instituant un titre d'ingénieur d'agriculture africaine en faveur des élèves de cette section.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture et du ministre de l'éducation nationale,
Vu la loi du 22 mai 1946 assimilant l'institut agricole d'Algérie aux écoles nationales d'agriculture;
Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture du 15 mars 1947 dénommant école nationale d'agriculture d'Alger l'établissement d'enseignement agricole du troisième degré inclus dans l'institut agricole d'Algérie;
Vu l'arrêté du gouverneur général de l'Algérie du 14 mars 1947 relatif à l'organisation de l'enseignement agricole en Algérie, modifié par l'arrêté du 20 juillet 1954;
Vu l'arrêté du ministre de l'Algérie du 8 juin 1957 créant l'école supérieure d'agriculture africaine;
Vu l'arrêté du ministre de l'Algérie du 8 juin 1957 fixant les modalités de fonctionnement de l'école supérieure d'agriculture africaine;
Vu le décret n° 58-553 du 28 juin 1958 portant organisation de la délégation générale du Gouvernement en Algérie;
Vu le décret n° 58-1233 du 16 décembre 1958 relatif à l'exercice de leurs pouvoirs par les autorités civiles et militaires en Algérie;
Vu la loi du 10 juillet 1934 relative aux conditions de délivrance du titre d'ingénieur diplômé;
Vu l'avis émis par la commission des titres d'ingénieurs dans sa réunion du 12 mars 1959,

Décrète:

Art. 1er. — Il est créé à l'école nationale d'agriculture d'Alger une section annexe dite « d'agriculture africaine ».
L'admission à cette section a lieu soit sur titres, parmi les titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou du diplôme d'études agricoles du deuxième degré, soit à la suite d'un concours dont le niveau est celui du baccalauréat de l'enseignement secondaire (séries scientifiques).

Art. 2. — Les élèves de la section d'agriculture africaine suivent un enseignement portant sur les sciences et leurs applications à l'agriculture, ainsi que sur les techniques agricoles particulières à l'Afrique du Nord, au Sahara et, d'une façon générale, aux régions dont le climat présente une saison sèche marquée.
La durée de la scolarité est de trois années.

Art. 3. — Les élèves ayant satisfait à toutes les épreuves que comporte la scolarité reçoivent le titre d'ingénieur d'agriculture africaine.

Art. 4. — L'enseignement des élèves de la section d'agriculture africaine est assuré par le personnel enseignant de l'école nationale d'agriculture d'Alger. Toutefois, les enseignements scientifiques, techniques et appliqués et certains enseignements spécialisés peuvent être confiés à des membres du personnel enseignant relevant du ministère de l'éducation nationale, notamment de la faculté des sciences, ou à des personnalités qualifiées.

Art. 5. — Un arrêté du ministre de l'agriculture et du ministre chargé de l'Algérie fixe les modalités d'application des articles 1er, 2, 3 et 4 ci-dessus. Cet arrêté est pris après avis d'un conseil des professeurs dont la composition sera fixée par un arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et du ministre chargé de l'Algérie.

Art. 6. — Les arrêtés susvisés du 8 juin 1957 créant l'école supérieure d'agriculture africaine et fixant les modalités de son fonctionnement sont abrogés. Les élèves en cours d'études à ladite école à la date de la publication du présent décret seront admis dans les années correspondantes de la section d'agriculture africaine.

Art. 7. — Le ministre de l'agriculture, le ministre de l'éducation nationale, le secrétaire général pour les affaires algériennes et le délégué général du Gouvernement en Algérie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au Recueil des actes administratifs de la délégation générale du Gouvernement en Algérie.

Fait à Paris, le 17 novembre 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:
Le ministre de l'agriculture,
HENRI ROCHEREAU.

Le ministre de l'éducation nationale,
ANDRÉ BOULLOCHE.

Comité professionnel de l'industrie des pâtes alimentaires.

Par arrêté interministériel en date du 14 novembre 1959, sont nommés membres du comité professionnel de l'industrie des pâtes alimentaires en qualité de représentant des intérêts des fabriques de pâtes alimentaires situées en métropole:

a) Grandes entreprises.

MM. Carret (Jean), industriel à Marseille.
Forgeot (André), industriel à Paris.
Marcais (René), industriel à Paris.

b) Entreprises moyennes.

MM. Allibert (Marcel), industriel à Marseille.
Brusson (André), industriel à Villemur-sur-Tarn (Haute-Garonne).
Petit (Charles), industriel à Thonon et Nancy.

c) Petites entreprises.

M. Cibert (Jean), industriel à Annecy.
Mme Denerier (Janine), industriel à Belfort.
M. Saveret (Noël), industriel à Saint-Etienne.

Sont également nommés membres du comité professionnel de l'industrie des pâtes alimentaires:

a) Grandes entreprises.

M. Lavie (Louis), industriel à Bône, en qualité de représentant des intérêts des fabriques de pâtes alimentaires d'Algérie.

b) Entreprises moyennes.

M. Ferrero (Gilbert), industriel à Alger, en qualité de représentant des intérêts des fabriques de couscous d'Algérie.

c) Petites entreprises.

M. Ouazana (Moïse), industriel à Mascara, en qualité de représentant des intérêts des fabriques de pâtes alimentaires d'Algérie.

Est désigné pour assister aux séances du comité en qualité de représentant des fabricants de pâtes farcies:

M. Dauphin (Alexandre), industriel à Marseille.

MINISTERE DU TRAVAIL

Calcul des cotisations de sécurité sociale dues pour les chauffeurs de taxi du département de la Seine non propriétaires de leur voiture.

Le ministre du travail,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles 122 et 242 (4°) ;

Vu l'arrêté du 11 septembre 1959 relatif au calcul des cotisations de sécurité sociale dues pour les chauffeurs de taxi du département de la Seine non propriétaires de leur voiture,

Arrête :

Art. 1er. — Il est ajouté à l'article 1er de l'arrêté du 11 septembre 1959, relatif au calcul des cotisations de sécurité sociale dues pour les chauffeurs de taxi du département de la Seine non propriétaires de leur voiture, l'alinéa suivant :

« En aucun cas, le total trimestriel des cotisations versées en application du présent article ne pourra excéder celui des cotisations correspondant au plafond trimestriel également prévu à l'article 147 (§ 1er) du règlement d'administration publique du 8 juin 1946 modifié ».

Art. 2. — Le conseiller d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'application du présent arrêté, qui prendra effet à la même date que l'arrêté du 11 septembre 1959.

Fait à Paris, le 17 novembre 1959.

Pour le ministre du travail et par délégation :
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Homologation de machines dangereuses et de dispositifs de sécurité pour ces machines.

DÉCISION DU 23 OCTOBRE 1959 PORTANT HOMOLOGATION DE SCIES CIRCULAIRES POUR LE TRAVAIL DU BOIS ET DES MATIÈRES SIMILAIRES

Le ministre du travail,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7 ;

Vu la décision du 11 mai 1953, modifiée le 21 janvier 1954 et le 16 février 1957, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires pour le travail du bois et des matières similaires ;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue à l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946, modifié le 29 novembre 1955 ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 1959 portant délégation de signature,

Décide :

Art. 1er. — En exécution des articles 2 et 18 de la décision du 11 mai 1953 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, font l'objet d'une homologation théorique valable jusqu'au 1er octobre 1961 :

1° La scie circulaire à table de type commun construite par les Etablissements Dugue, 52, rue Alexis-Bouvier, à Colombes (Seine), et enregistrée sous le numéro suivant :

N° 542 - 4562 - T 1959, type R D ; diamètre de lame : 250 à 500 mm.

Cette machine est munie du protecteur Lachieze homologué sous le n° 304 - 812 - D 1954 par décision du 22 octobre 1954.

2° Les scies circulaires à table de type commun présentées par la Société Arc, 22, rue de la Roquette, Paris (11e), et enregistrées sous les numéros suivants :

N° 706-4563 - T 1959, scie Inova ; diamètre de lame : 400 mm.

N° 706 - 4564 - T 1959, scie Ulmia, type 1605 d'établi ; diamètre de lame : 160 mm.

N° 706 - 4565 - T 1959, scie Ulmia, type 1610 sur socle ; diamètre de lame : 300 mm.

N° 706 - 4566 - T 1959, scie Ulmia, type 1625 sur socle ; diamètre de lame : 350 mm.

Art. 2. — En exécution des articles 4, 5 et 17 de la décision du 11 mai 1953 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, font l'objet d'une homologation définitive :

1° La scie circulaire à bûches à chevalet oscillant construite par M. Maxence Masson, 402, route de Montmoreau, à Angoulême (Charente), et enregistrée sous le numéro suivant :

N° 216 - 518 - D 1059, modèle A ; diamètre de la lame : 600 mm.

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 19 avril 1956.

2° La scie circulaire à bûches à chevalet oscillant montée sur tracteur construite par la Société Bourbon, à Villefranche (Allier), et enregistrée sous le numéro suivant :

N° 425 - 3049 - D 1059 ; diamètre de lame : 600 mm.

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 22 mars 1957 aux Etablissements Brun-Levistre.

Art. 3. — En exécution des articles 4, 5 et 18 de la décision du 11 mai 1953 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, font l'objet d'une homologation théorique valable jusqu'au 1er octobre 1961 :

1° La scie circulaire à chevalet oscillant construite par M. René Chenevier, à Sarras (Ardèche), et enregistrée sous le numéro suivant :

N° 670 - 4567 - T 1059 ; diamètre de lame : 400 à 600 mm.

2° La scie circulaire à chevalet oscillant construite par M. Alesinaz, à Saint-Pierre-d'Albigny (Savoie), et enregistrée sous le numéro suivant :

N° 694 - 4568 - T 1059 ; diamètre de lame : 600 mm.

Art. 4. — En exécution des articles 4, 7 et 17 de la décision du 11 mai 1953 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, font l'objet d'une homologation définitive :

1° La scie circulaire à chevalet oscillant et table basculante construite par M. Maxence Masson, 402, route de Montmoreau, à Angoulême (Charente), et enregistrée sous le numéro suivant :

N° 216 - 526 - D 1059, modèle B ; diamètre de lame : 600 mm.

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 19 avril 1956.

2° La scie circulaire à chevalet oscillant et table basculante construite par M. Raymond Delassis, à Coussac-Bonneval (Haute-Vienne), et enregistrée sous le numéro suivant :

N° 615 - 4014 - D 1059 ; diamètre de lame : 500 mm.

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 20 juin 1957.

Art. 5. — En exécution des articles 4, 7 et 18 de la décision du 11 mai 1953 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une homologation théorique valable jusqu'au 1er octobre 1961 la scie circulaire à chevalet oscillant et table basculante construite par M. Alesinaz, à Saint-Pierre-d'Albigny (Savoie), et enregistrée sous le numéro suivant :

N° 694 - 4569 - T 1059 ; diamètre de lame : 600 mm.

Art. 6. — En exécution des articles 10 et 17 de la décision du 11 mai 1953 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une homologation définitive la scie circulaire double à déligner de marque Würster et Dietz présentée par M. P. Cortot, 52, avenue Duquesne, Paris (7e), et enregistrée sous le numéro suivant :

N° 520 - 4570 - D 1059, type AR 45 ; diamètre de lame : 800 mm.

Art. 7. — En exécution des articles 11 et 17 de la décision du 11 mai 1953 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une homologation définitive la tronçonneuse double présentée par la Société d'approvisionnement de matériel industriel (S. A. M. I.), 44, rue La Boétie, Paris (8e), et enregistrée sous le numéro suivant :

N° 484 - 3886 - D 1059, type H 26 C ; diamètre de lame : 500 mm.

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 14 décembre 1956.

Art. 8. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des scies circulaires conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines ou des protecteurs présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 9. — La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 octobre 1959.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général du travail et de la main-d'œuvre,
PIERRE LAURENT.

DÉCISION DU 24 OCTOBRE 1959 PORTANT HOMOLOGATION DE SCIES A RUBAN POUR LE TRAVAIL DU BOIS ET DES MATIÈRES SIMILAIRES

Le ministre du travail,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7 ;

Vu la décision du 22 mai 1952, modifiée le 29 juin 1956, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban pour le travail du bois et des matières similaires ;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946, modifié le 29 novembre 1955 ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 1959 portant délégation de signature,

Décide:

Art. 1er. — En exécution des articles 2 à 5, 6 et 11 de la décision du 22 mai 1952 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban, font l'objet d'une homologation définitive les scies à ruban à table construites par les Etablissements Allheilig, 4, rue Vaillant-Couturier, à Pierre-Bénite (Rhône), et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 165 - 2796 - D 1059, type 700, diamètre des volants: 700 mm; type 800, diamètre des volants: 800 mm.

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 22 octobre 1957.

Les machines susvisées sont équipées d'un protecteur de partie travaillante conçu pour elles par les Etablissements Allheilig.

Art. 2. — En exécution des articles 2 à 5, 6 et 12 de la décision du 22 mai 1952 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban, fait l'objet d'une nouvelle homologation théorique valable jusqu'au 1er octobre 1961 la scie à ruban à table construite par les Etablissements Borel, à Belfort, et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 294 - 2860 - T 1059, référence 30; diamètre des volants: 600 mm.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 21 juin 1957.

Art. 3. — En exécution des articles 2 à 5, 7 et 12 de la décision du 22 mai 1952 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban, font l'objet d'une nouvelle homologation théorique valable jusqu'au 1er octobre 1961 les scies à ruban à grumes à chariot surbaissé présentées par les Etablissements Hennepont, 60, quai de Valmy, Paris (10e), et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 341 - 1395 - T 1059, type D F G, diamètre des volants: 1.100 mm; type D 2 F G, diamètre des volants: 1.100 mm; type D 3 J G, diamètre des volants: 1.100 mm.

Ces machines sont équipées du protecteur de partie travaillante pendant la mise en place des grumes homologué sous le n° 341 - 2644 - D 355 par décision du 23 mars 1955.

L'homologation susaccordée se substitue à celle attribuée par décision du 17 juillet 1956.

Art. 4. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des scies à ruban et des protecteurs conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines ou des protecteurs présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 5. — La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 octobre 1959.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur général du travail et de la main-d'œuvre,
PIERRE LAURENT.

DÉCISION DU 26 OCTOBRE 1959 PORTANT HOMOLOGATION DE DÉGAUCHISSEUSES ET DE PROTECTEUR POUR DÉGAUCHISSEUSES A PORTE-OUTIL ROTATIF POUR LE TRAVAIL DU BOIS ET DES MATIÈRES SIMILAIRES

Le ministre du travail,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 19 mai 1948, modifiée le 31 juillet 1950 et le 31 juillet 1959, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dégauchisseuses à porte-outil rotatif pour le travail du bois et des matières similaires;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue à l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946, modifié le 29 novembre 1955;

Vu l'arrêté du 12 janvier 1959 portant délégation de signature,

Décide:

Art. 1er. — En exécution de la décision du 19 mai 1948, modifiée le 31 juillet 1959, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dégauchisseuses à porte-outil rotatif, font l'objet d'une homologation théorique valable jusqu'au 1er octobre 1961:

1° L'outil vertical à dégauchir sur champ construit par les Etablissements Allheilig, 4, rue Vaillant-Couturier, à Pierre-Bénite (Rhône), et enregistré sous le numéro suivant:

N° 165 - 4571 - T 1059.

2° L'outil vertical à dégauchir sur champ, type Piano, présenté par les Etablissements Winter, 10 à 24, rue Guilhem, Paris (11e), et enregistré sous le numéro suivant:

N° 283-4572-T 1059.

Art. 2. — En exécution de la décision du 19 mai 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dégauchisseuses à porte-outils rotatif, font l'objet d'une nouvelle homologation théorique valable jusqu'au 1er octobre 1961:

1° Le protecteur à pont automatique construit par les Etablissements Dubus, 40, rue Marceau, à Montreuil-sous-Bois (Seine), et enregistré sous le numéro suivant:

N° 264-1168-T 1059.

2° Les protecteurs pour dégauchisseuses construits par la société Equipement technique moderne, 14, rue Emile-Lepeu, à Paris (11e), et enregistrés sous les numéros suivants:

N° 611-3276-T 1059, type Le Rationnel n° 1.

N° 611-3277-T 1059, type Le Rationnel n° 2.

Ces numéros se substituent à ceux accordés par décisions des 23 octobre 1951 et 20 juin 1959.

Art. 3. — Les constructeurs, vendeurs ou loueurs de dégauchisseuses équipées avec les dispositifs de sécurité visés par la présente décision doivent satisfaire aux prescriptions du décret du 28 mai 1946 modifié et de la décision du 19 mai 1948 modifiée, notamment à celles de l'article 3 de cette décision.

Art. 4. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des protecteurs conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des protecteurs présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 5. — La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 octobre 1959.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur général du travail et de la main-d'œuvre,
PIERRE LAURENT

DÉCISION DU 27 OCTOBRE 1959 PORTANT HOMOLOGATION D'UN PROTECTEUR DE TOUPIE A ARBRE VERTICAL POUR LE TRAVAIL DU BOIS ET DES MATIÈRES SIMILAIRES

Le ministre du travail,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 3 août 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des toupies à arbres verticaux pour le travail du bois et des matières similaires;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946, modifié le 29 novembre 1955;

Vu l'arrêté du 12 janvier 1959 portant délégation de signature,

Décide:

Art. 1er. — En exécution des articles 4, 8 et 10 de la décision du 3 août 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des toupies à arbres verticaux, fait l'objet d'une nouvelle homologation théorique valable jusqu'au 1er octobre 1961 le protecteur pour toupie utilisable pour le travail au guide et le travail à l'arbre construit par les Etablissements Mougeotte, à Melay (Haute-Marne), et enregistré sous le numéro suivant:

N° 114 - 3646 - T 1059.

Ce dispositif est destiné à équiper les toupies homologuées sous les n°s 114 - 3644 - D 1255 et 114 - 3645 - D 1255; le numéro d'homologation qui lui est accordé se substitue à celui attribué par décision du 27 mars 1957.

Art. 2. — Les vendeurs ou loueurs de toupies équipées du dispositif visé par la présente décision sont tenus de satisfaire aux prescriptions du décret du 28 mai 1946 modifié et de la décision du 3 août 1953, notamment à celles des articles 2, 3 et 5 de cette décision.

Art. 3. — A compter de la publication de la présente décision, le bénéficiaire n'en pourra faire état que s'il s'engage à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des dispositifs conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui lui ont été signifiées.

Il ne pourra mettre en exposition, en vente ou en location des dispositifs de sécurité présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 4. — La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 octobre 1959.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur général du travail et de la main-d'œuvre,
PIERRE LAURENT.

DÉCISION DU 28 OCTOBRE 1959 PORTANT HOMOLOGATION D'UNE MACHINE A OUTILS ROTATIFS ET A OPÉRATIONS MULTIPLES POUR LE TRAVAIL DU BOIS ET DES MATIÈRES SIMILAIRES

Le ministre du travail,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;
Vu la décision du 18 février 1957 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à outils rotatifs et à opérations multiples pour le travail du bois et des matières similaires;
Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946, modifié le 29 novembre 1955;
Vu l'arrêté du 12 janvier 1959 portant délégation de signature,

Décide:

Art. 1er. — En exécution de la décision du 18 février 1957 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à outils rotatifs et à opérations multiples, fait l'objet d'une homologation définitive la moulurière quatre faces construite par les Etablissements Regourd, 276 à 280, rue d'Ornano, à Bordeaux (Gironde), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 332 - 4573 - D 1059.

Moulurière à trois porte-outils horizontaux et deux porte-outils verticaux.

Art. 2. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des machines conformes aux plans et notices qui ont été déposés à l'appui de la demande d'homologation au ministère du travail ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.
Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 3. — La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 octobre 1959.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur général du travail et de la main-d'œuvre,
PIERRE LAURENT.

DÉCISION DU 29 OCTOBRE 1959 PORTANT HOMOLOGATION DE MACHINES COMBINÉES A PLUSIEURS OUTILS POUR LE TRAVAIL DU BOIS ET DES MATIÈRES SIMILAIRES

Le ministre du travail,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;
Vu la décision du 12 décembre 1949, modifiée le 22 juin 1950, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines combinées à plusieurs outils pour le travail du bois et des matières similaires;
Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946, modifié le 29 novembre 1955;
Vu l'arrêté du 12 janvier 1959 portant délégation de signature,

Décide:

Art. 1er. — En exécution de la décision du 12 décembre 1949 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines combinées à plusieurs outils, fait l'objet d'une homologation définitive la machine combinée construite par les Anciens Etablissements Caffier et Barreau, à Blangy-sur-Bresle (Seine-Maritime), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 339 - 2105 - D 1059, type 360 à 4 éléments: raboteuse, dégauchisseuse, mortaiseuse, toupie.

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 25 mai 1959.

La partie dégauchisseuse de cette machine est équipée du protecteur à pont automatique homologué sous le n° 339 - 2159 - T 1158 par décision du 25 novembre 1958.

La partie toupie est munie du protecteur utilisable pour le travail au guide et le travail à l'arbre homologué sous le n° 339 - 3060 - D 556 par décision du 29 mai 1956.

Art. 2. — En exécution de la décision du 12 décembre 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines combinées à plusieurs outils, font l'objet d'une homologation théorique valable jusqu'au 1er octobre 1961:

1° La machine combinée construite par les Anciens Etablissements Caffier et Barreau, à Blangy-sur-Bresle (Seine-Maritime), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 339 - 4574 - T 1059, type 250 à 4 opérations: dégauchisseuse, raboteuse, toupie, mortaiseuse.

La partie dégauchisseuse de cette machine est équipée du protecteur à pont semi-automatique type V S T homologué sous le n° 611 - 1190 - T 558 par décision du 6 juin 1958.

La partie toupie est munie du protecteur Mori utilisable pour le travail au guide et le travail à l'arbre et homologué sous le n° 598 - 3061 - D 556 par décision du 29 mai 1956.

2° La machine combinée construite par les Etablissements Lugue, 52, rue Alexis-Bouvier, à Colombes (Seine), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 542 - 4575 - T 1059, type R D 520 à 4 opérations: raboteuse, dégauchisseuse, mortaiseuse, toupie.

La partie dégauchisseuse de cette machine est équipée du protecteur à pont automatique qui fait l'objet d'une nouvelle homologation théorique valable jusqu'au 1er octobre 1961 sous le n° 542 - 3242 - T 1059.

La partie toupie est munie du protecteur Mori utilisable pour le travail au guide et le travail à l'arbre homologué sous le n° 598 - 3061 - D 556 par décision du 29 mai 1956.

Art. 3. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des machines conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.
Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 4. — La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 octobre 1959.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur général du travail et de la main-d'œuvre,
PIERRE LAURENT.

DÉCISION DU 30 OCTOBRE 1959 PORTANT HOMOLOGATION DE MACHINES A MEULER

Le ministre du travail,

Vu le décret du 28 mai 1946 modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;
Vu la décision du 28 juin 1956, modifiée les 9 avril, 4 septembre 1957 et 11 août 1958, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à meuler;
Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue à l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946, modifié le 29 novembre 1955;
Vu l'arrêté du 12 janvier 1959 portant délégation de signature,

Décide:

Art. 1er. — En exécution de la décision du 28 juin 1956 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à meuler, fait l'objet d'une homologation définitive la meuleuse affûteuse construite par les Etablissements Guilliet, à Auxerre (Yonne), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 21 - 4576 - D 1059, type IXE; 1 meule vitrifiée: 150 mm×20×25; vitesse: 2.860 tours par minute; puissance: 1,5 CV.

Art. 2. — En exécution de la décision du 28 juin 1956 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à meuler, font l'objet d'une homologation définitive les meuleuses portatives pneumatiques construites par les Etablissements G. Renault, 90, route de Clisson, à Nantes (Loire-Atlantique), et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 282 - 4577 - D. 1059, type K L 12; 1 disque meule résinoïde à armature textile: 127 mm× 6,5; vitesse: 12.000 tours par minute; poids: 2,250 kilogrammes.

N° 282 - 4578 - D 1059, type K 51; 1 meule bakélite: 63 mm×12,7 ×9,5 ou 1 disque meule résinoïde à armature textile: 80 mm×12×4; vitesse: 15.800 tours par minute; poids: 2 kilogrammes.

Art. 3. — En exécution de la décision du 28 juin 1956 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à meuler, fait l'objet d'une homologation définitive la meuleuse portative électrique construite par la société Outillage Mécaval, 15, avenue Gallieni, à Bagnolet (Seine), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 465 - 4579 - D 1059, type 50 A E; 1 disque meule résinoïde à armature textile: 180 mm×15×2,5; vitesse: 5.800 tours par minute; puissance 1 CV.

Art. 4. — En exécution de la décision du 28 juin 1956 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à meuler, font l'objet d'une homologation définitive les machines à

meuler pneumatiques portatives construites par la société Atlas Copco France, 29, rue Marbeuf, Paris (8e), et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 589 - 4580 - D 1059, type L S S 82 R 60; 1 disque meule résinoïde à armature textile 230 mm×6,4; vitesse: 6.000 tours par minute; puissance: 3,5 CV; poids: 5 kilogrammes.

N° 589 - 4581 - D 1059, type R S 1 000 S; 1 disque meule résinoïde à armature textile: 230 mm×6,4; vitesse: 6.000 tours par minute; puissance: 1,5 CV; poids: 5 kilogrammes.

Art. 5. — En exécution de la décision du 28 juin 1956 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à meuler, fait l'objet d'une homologation définitive la machine à tronçonner Trennjaeger construite par la société Matimo, 110, boulevard Richard-Lenoir, Paris (11e), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 683 - 4582 - D 1059; 1 meule vitrifiée: 180 mm×25; vitesse: 3.000 tours par minute; puissance: 6 CV.

Art 6. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des machines conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 7. — La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 octobre 1959.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur général du travail et de la main-d'œuvre,
PIERRE LAURENT.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

1re SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

Ordre du jour du mercredi 18 novembre 1959.

A quinze heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Scrutin dans les salles voisines de la salle des séances pour l'élection des deux vice-présidents titulaires de la Haute Cour de justice instituée par l'ordonnance du 18 novembre 1944 modifiée.

2. — Nomination et éventuellement scrutin, dans les salles voisines de la salle des séances, pour l'élection des deux vice-présidents suppléants de la Haute Cour de justice instituée par l'ordonnance du 18 novembre 1944 modifiée.

3. — Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1960 (n° 300) (deuxième partie) (rapport n° 328 de M. Marc Jacquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan:

Dépenses militaires:

Section Air (annexe n° 37. — M. Pierre Ferri, rapporteur spécial; avis n° 363 de M. Moynet, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées).

Section Guerre (annexe n° 38. — M. Jean-Paul Palewski, rapporteur spécial; avis n° 364 de M. Le Pen, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées).

Section Marine (annexe n° 39. — M. Fraissinet, rapporteur spécial; avis n° 365 de M. Frédéric-Dupont, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées).

Section commune (F.O.M.) (annexe n° 36. — M. Roux, rapporteur spécial; avis n° 362 de M. Bourgund, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées).

Articles 32 et 33.

Essences et poudres (annexe n° 40. — M. Delesalle, rapporteur spécial; avis n° 366 de M. Jarrot, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées).

A vingt et une heures trente. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Fixation de l'ordre du jour.

2. — Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 17 novembre 1959.

N° 300 (1) (2). — Projet de loi de finances pour 1960. — Annexe au rapport économique et financier: Rapport sur les comptes de la nation de l'année 1958 (renvoyé à la commission des finances).

N° 328. — Rapport de M. Raymond Boisdé, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1960. — Annexe n° 24: Crédits du travail.

N° 362. — Avis de M. Bourgund, au nom de la commission de la défense nationale, sur le projet de loi de finances pour 1960. — Dépenses militaires: Section commune (Affaires d'outre-mer).

N° 364. — Avis de M. Le Pen, au nom de la commission de la défense nationale, sur le projet de loi de finances pour 1960. — Dépenses militaires. Section Guerre.

N° 365. — Avis de M. Frédéric-Dupont, au nom de la commission de la défense nationale, sur le projet de loi de finances pour 1960 (n° 300). — Dépenses militaires: Section Marine.

N° 366. — Avis de M. Jarrot, au nom de la commission de la défense nationale, sur le projet de loi de finances pour 1960. — Dépenses militaires: Budgets annexes des essences et des poudres.

N° 376 (2). — Avis de M. Philippe Vayron, au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1960. — Affaires culturelles.

(1) Tirage restreint.
(2) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les députés le 16 novembre 1959.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mercredi 18 novembre 1959.

N° 328. — Rapport de M. Pierre Courant au nom de la commission des finances sur le projet de loi de finances pour 1960. — Annexe n° 8: Crédits relatifs à la construction.

N° 328. — Rapport de M. Lauriol au nom de la commission des finances sur le projet de loi de finances pour 1960. — Annexe n° 19: Crédits des services du Premier ministre. — IV. — Secrétariat général pour les affaires algériennes.

N° 328. — Rapport de M. Max Lejeune au nom de la commission des finances sur le projet de loi de finances pour 1960. — Annexe n° 22: Crédits du ministère du Sahara.

N° 328. — Rapport de MM. Ruais, Denvers et Guy Ebrard au nom de la commission des finances sur le projet de loi de finances pour 1960. — Annexe n° 25: Crédits des travaux publics, des transports et du tourisme.

N° 339. — Avis de M. Dumortier au nom de la commission de la production sur le projet de loi de finances pour 1960. — Tome II. — XV: Voies navigables et ports.

N° 339. — Avis de M. Laurin au nom de la commission de la production sur le projet de loi de finances pour 1960. — Tome II. — XVIII: Tourisme.

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Séance du mardi 16 novembre 1959.

Présents. — MM. Albrand, Barniaudy, Becker, Bekri (Mohamed), Bendjelida (Ali), Boinvilliers, Bord, Boscary-Monsservin, Mlle Bouabsa (Kheira), MM. Bouilloi, Boutard, Brice, Caillaud, Camino, Cassagne, Cerneau, Chapuis, Chavanne, Chazelle, Collomb, Coumaros, Dalainzy, Dalbos, Darchicourt, Darras, Debray, Degraeve, Delemontex, Mme Devaud (Marcelle), M. Devèze, Mlle Dienesch, MM. Diligent, Dixmier, Doublet, Duchâteau, Ducos, Duflot, Durbet, Ehm, Falala, Fréville, Godonneche, Gouled (Hassan), Guillon, Hanin, Jouault, Jouhanneau, Joyon, Karcher, Kir, Lacaze, Lacroix, Laudrin (Morbihan), Laurent, Lebas, Lecoq, Le Duc (Jean), Lefèvre-d'Ormesson, Le Guen, Le Tac, Mainguy, Maridet, Mariotte, Moulessehoul (Abbès), Nou, Orrion, Pérus, Peytel, Poignant, Privat (Charles), Profichet, Robichon, Roche-Defrance, Roques, Rousseau, Roustan, Sallenave, Santoni, Toutain, Trellu, Vanier, Vitter (Pierre), Weber.

Excusés. — MM. Barboucha, Bénard (François), Bernasconi, Chibl, Mme Delabie, MM. Delbecque, Deramchi, Fourmond, Hassani, Kuntz, Laradji, La Combe, Legroux, Mlle Martinache, MM. Perrin (Joseph), Petit (Eugène-Claudius), Rombeaut, Touret, Ulrich, Vals, Vayron, Viallet, Zeghouf.

Assistaient en outre à la séance. — MM. Beauguitte et Nungesser, rapporteurs spéciaux de la commission des finances.

Commission de la défense nationale et des forces armées.

Séance du mardi 17 novembre 1959.

Présents. — MM. Alliières (d'), Belabed (Slimane), Bénard (Jean), Besson (Robert), Bignon, Bouhadjera, Bourgund, Brugerolle, Buot (Henri), Cachat, Canat, Carville (de), Clément, Colonna (Henri), Colonna d'Anfriani, David (Jean-Paul), Davoust, Diet, Drouot-L'Her-

mine, Duterne, Dutheil, Fabre (Henri), François-Valentin, Frédéric-Dupont, Fruys, Fulchiron, Gernez, Guettaf Ali, Guitton (Antoine), Halbout, Heuillard, Ihaddaden (Mohamed), Jaillon (Jura), Jarrot, Khorsi (Sador), Lacoste-Lareymondie (de), Leduc (René), Legaret, Le Montagner, Le Theule, Lombard, Longequeue, Luciani, Malleville, Marquaire, Médecin, Montagne (Max), Montalat, Montesquiou (de), Pavot, Pécastaing, Philippe, Pierrebourg (de), Pinvidic, Poutier, Puech-Samson, Renucci, Richards, Rieunaud, Schmittlein, Sicard, Tebib (Abdallah), Villeneuve (de), Voilquin.

Excusés. — MM. Baylot, Béchard (Paul), Bégué, Benelkadi (Benalia), Benhalla (Khelil), de Bénouville, Bourgoin, Deshors, Forest, Fric (Guy), Le Pen, Noiret, Saïdi (Berrezoug), Schmitt (René), Seitlinger, Thomas.

Commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi portant réforme de la fiscalité par la taxation des produits énergétiques (n° 282).

Séance du mardi 17 novembre 1959.

Présents. — MM. Berrouaine (Djelloul), Bettencourt, Boisdé (Raymond), Boscary-Monsservin, Cassagne, Clermontel, Commenay, David (Jean-Paul), Delrez, Dreyfous-Ducas, Dumortier, Dusseaulx, Escudier, Fabre (Henri), Gauthier, Jaillon, Japiot, Lauriol, Leenhardt (Francis), Le Roy Ladurie, Marchetti, Mazo, Mirguet, Poudevigne, Renucci, Royer, Schmittlein, Tomasini, Vanier, Voisin, Yrissou.

Haute Cour de justice instituée par l'ordonnance du 18 novembre 1944 modifiée.

Dans sa deuxième séance du mardi 17 novembre 1959, l'Assemblée nationale a nommé:

Président: M. Jean de Broglie.

Bureau de commission.

Dans sa séance du mardi 17 novembre 1959, la **commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi portant réforme de la fiscalité par la taxation des produits énergétiques** (n° 282) a nommé:

Président: M. Mazo.
Vice-président: M. Japiot.
Secrétaire: M. Delrez.

Convocations de commissions.

La **commission de la défense nationale et des forces armées** se réunira le vendredi 20 novembre 1959, à neuf heures trente (local du 7e bureau):

I. — Avis de M. Puech-Samson sur le projet de loi (n° 314) portant fixation des crédits ouverts aux services civils en Algérie pour l'année 1960.

II. — Avis de M. Voilquin sur le projet de loi de finances rectificative pour 1959 (n° 276).

III. — Questions diverses.

La **commission des finances, de l'économie générale et du plan** se réunira le mercredi 18 novembre 1959, à onze heures (local de la commission des finances):

Amendements déposés en séance sur la deuxième partie de la loi de finances.

La séance de la **commission de la production et des échanges**, suspendue le mardi 17 novembre 1959, sera reprise le mercredi 18 novembre 1959, à quinze heures (salle Colbert):

Vote sur les conclusions du rapport pour avis de M. Charpentier sur le budget de l'agriculture.

Convocation de la conférence des présidents.
(Fixation de l'ordre du jour de l'Assemblée.)

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée par M. le président pour le mercredi 18 novembre 1959, à dix-neuf heures, dans les salons de la présidence, en vue d'établir l'ordre du jour de l'Assemblée.

Réunions de commissions du mercredi 18 novembre 1959.

Conférence des présidents, à dix-neuf heures. — Cabinet de M. le président.

Commission des finances, de l'économie générale et du plan, à onze heures. — Local de la commission.

Commission de la production et des échanges, à quinze heures. — salle Colbert.

SENAT

Ordre du jour du mercredi 18 novembre 1959.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

Discussion des conclusions du rapport de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat. (Nos 15 et 44 [1959-1960]. — M. Jacques Delalande, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Scrutin pour l'élection des membres de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi instituant une redevance d'équipement.

(*Ce scrutin aura lieu pendant la séance publique dans l'une des salles voisines de la salle des séances, conformément à l'article 61 du Sénat. Il sera ouvert pendant une heure.*)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant réforme du contentieux fiscal et divers aménagements fiscaux. (Nos 22 et 24 [1959-1960]. — M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation; et n° 45 [1959-1960], avis de la commission des affaires économiques et du plan. — MM. René Blondelle et Pierre de Villoutreys, rapporteurs.)

Commission des affaires économiques et du plan.

Séance du mardi 17 novembre 1959.

Présents. — MM. Octave Bajeux, Jean Bardol, Amar Beloucif, Jean Bertaud, Jean-Marie Bouloux, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Michel Champleboux, Maurice Coutrot, Léon David, Jean Deguise, Henri Desseigne, Hector Dubois, Emile Durieux, Jacques Gadoin, Jean de Geoffre, Victor Golvan, Mohamed Gueroui, Roger du Halgouet, Maurice Lalloy, Charles Laurent-Thouverey, Robert Liot, Jacques Marette, Pierre-René Mathey, Guy Pascaud, François Patenôtre, Pierre Patria, Marc Pauzet, Paul Pelleray, Etienne Restat, Eugène Ritzenthaler, Eugène Romaine, Abel Sempé, Charles Suran, René Toribio, Pierre de Villoutreys, Joseph Yvon.

Excusés — MM. Louis André, Jean Bène, René Blondelle, Henri Cornat, René Enjalbert, Jean Errecart, Léon-Jean Grégory, René Jager, Marcel Lebreton, Henri Longchambon, Paul Mistrai, Charles Naveau, Gaston Pams, Gilbert Paulian, Auguste Pinton, Michel de Pontbriand, Laurent Schiaffino, Edouard Soldani.

En congé. — MM. Auguste-François Billiémaz, Georges Bonnet, Raymond Pinchard.

Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

1re séance du mardi 17 novembre 1959.

Présents. — MM. Gustave Alric, André Armengaud, Fernand Auberger, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Yvon Coudé du Foresto, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, René Montaldo, Geoffroy de Montalembert, Marcel Pellenc, Hector Peschaud, Guy Petit, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Alex Roubert, Jacques Soufflet, Ludovic Tron.

Excusés. — MM. Julien Brunhes, Jacques Duclos, Pierre Garet, Fernand Malé, Jacques Masteau, Max Monichon.

En congé. — MM. Georges Portmann, Jacques Richard.

2e *séance du mardi* 17 *novembre* 1959.

Présents. — MM. Gustave Alric, André Armengaud, Fernand Auberger, Jean-Eric Bousch, Julien Brunhes, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Yvon Coudé du Foresto, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Jacques Ducloé, Pierre Garet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Jacques Masteau, Max Monichon, René Montaldo, Geoffroy de Montalembert, Marcel Pellenc, Hector Peschaud, Guy Petit, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Jacques Richard, Alex Roubert, Jacques Soufflet, Ludovic Tron.

Excusé. — M. Fernand Ma'é.

En congé. — M. Georges Portmann.

Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Séance du mardi 17 *novembre* 1959.

Présents. — MM. Youssef Achour, Paul Baratgin, Salah Benacer, Raymond Bonnefous, Georges Boulanger, Robert Bouvard, Marcel Champeix, Maurice Charpentier, Adolphe Chauvin, André Chazalon, Jacques Delalande, Emile Dubois, André Fosset, Jean Geoffroy, Léon Jozeau-Marigné, Waldeck l'Huillier, Pierre Marcilhacy, Marcel Molle, Gabriel Montpied, Louis Namy, René Schwartz, Fernand Verdeille.

Excusés. — MM. Emile Hugues, Paul-Jacques Kalb, Pierre de La Gontrie, Nayrou, Léopold Morel, Modeste Zussy.

En congé. — MM. Roger Houdet, Etienne Rabouin.

Commission spéciale de promotion sociale en Algérie.

Séance du mardi 17 *novembre* 1959.

Présents. — MM. Youssef Achour, Jean de Bagneux, Marcel Champeix, Georges Cogniot, Charles Durand, Charles Fruh, Michel Kistler, Mohammed Larbi Lakhdari, Henri Longchambon, Roger Menu, Mohamed el Messaoud Mokrane, Claude Mont, André Plait.

En congé. — M. Sliman Belhabich.

Excusés. — MM. Louis Gros, François Levacher.

Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi (n° 9, session 1959-1960) instituant dans les départements algériens un régime de publicité foncière applicable dans certains périmètres et complétant l'ordonnance n° 59-41 du 3 janvier 1959.

Séance du mardi 17 *novembre* 1959.

Présents. — MM. Salah Benacer, Georges Boulanger, Robert Bouvard, Jacques Delalande, Marc Desaché, Mohamed Guéroui, Paul-Jacques Kalb, Bernard Lemarié, Waldeck l'Huillier, Marcel Molle, Gilbert Paulian, René Schwartz.

Excusé. — M. Léon Jozeau-Marigné.

Convocations de commissions.

La commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées se réunira le mercredi 18 novembre 1959, à seize heures trente. — Local n° 216:

I. — Désignation de douze membres pour faire partie de la commission spéciale chargée de l'examen d'un projet de loi relatif au recrutement et à l'avancement des officiers (art. 10, § 2 du règlement).

II. — Désignation de rapporteurs pour:

1° Le projet de loi (n° 37, session 1959-1960), adopté par l'Assemblée nationale, complétant l'article 2 du code de justice militaire pour l'armée de terre;

2° Le projet de loi (n° 40, session 1959-1960), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la notification des ordres de route pour le recrutement des forces armées;

3° Le projet de loi (n° 42, session 1959-1960), adopté par l'Assemblée nationale, fixant un nouveau régime de limites d'âge pour les militaires non-officiers des armées de terre et de mer.

III. — Questions diverses.

Convocation rectifiée.

La commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation se réunira le mercredi 18 novembre 1959 (local de la commission):

1° A quinze heures.

Projet de loi de finances pour 1960, 2e partie (*suite*). — M. le rapporteur général.

Budget du travail et article 63. — M. Kistler, rapporteur.

Budget de la santé publique. — M. Peschaud, rapporteur.

2° A dix-huit heures.

Examen des amendements au projet de loi (n° 22, session 1959-1960) adopté par l'Assemblée nationale, portant réforme du contentieux fiscal et divers aménagements fiscaux.

3° En séance de nuit.

Budget de l'agriculture et articles 49, 53, 72 et 73. — M. Driant, rapporteur.

Habitat rural. — M. de Montalembert, rapporteur.

Aviation civile et commerciale. — M. Coudé du Foresto, rapporteur.

La commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation se réunira le jeudi 19 novembre 1959 (local de la commission):

1° A neuf heures trente.

Projet de loi de finances pour 1960, 2e partie (*suite*). — M. le rapporteur général.

Budget de l'industrie et articles 75, 83 et 92. — M. Alric, rapporteur.

Budget du commerce. — M. Guy Petit, rapporteur.

Services généraux du Premier ministre. — M. Coudé du Foresto, rapporteur.

2° A quinze heures.

Justice. — M. Pierre Garet, rapporteur.

Légion d'honneur, Libération, monnaies et médailles. — M. Paul Chevallier, rapporteur.

Aide et coopération, commissariat général du plan d'équipement et de la productivité. — M. André Armengaud, rapporteur.

Prestations sociales agricoles et articles 54 et 55. — M. Max Monichon, rapporteur.

La commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale se réunira le mercredi 18 novembre 1959, à quinze heures (salle de la commission, n° 207):

Désignation de deux membres de la commisson spéciale chargée d'examiner le projet de loi portant dérogation transitoire à certaines dispositions sur le recrutement et l'avancement des officiers des armées.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission des affaires sociales le mercredi 18 juillet 1959, à quinze heures (salle n° 213):

Désignation de deux membres à la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi (n° 47, session 1959-1960) portant dérogation transitoire à certaines dispositions sur le recrutement et l'avancement des officiers des armées.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 29 du règlement (vice-présidents du Sénat, présidents des commissions permanentes, présidents des groupes et, éventuellement, présidents des commissions spéciales intéressées) est convoquée par M. le président pour le jeudi 19 novembre 1959, à quinze heures, au local n° 213.

Réunions de commissions du mercredi 18 novembre 1959.

Commission des affaires culturelles, à dix heures. — Salle n° 263.

Commission des affaires étrangères, à seize heures trente. — Salle n° 216.

Commission des affaires sociales, à quinze heures. — Salle n° 213.

Commission des finances, à quinze heures, dix-huit heures, en séance de nuit. — Salle n° 131.

Commission des lois, à quinze heures. — Salle n° 207.

Commission spéciale « Promotion sociale en Algérie », à quinze heures trente. — Salle n° 263.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un contrôleur de l'aide sociale dans le département de la Côte-d'Or.

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un contrôleur de l'aide sociale est ouvert dans le département de la Côte-d'Or.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées avant le 10 décembre 1959 à la préfecture de la Côte-d'Or (service du personnel), où tous renseignements complémentaires seront fournis.

Avis de vacance d'un poste de médecin directeur au sanatorium de Trestel (Côtes-du-Nord).

Un poste de médecin directeur est actuellement vacant au sanatorium de Trestel (Côtes-du-Nord).

Les candidats devront s'adresser à la direction du personnel, 4e bureau, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e), dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis.

Avis de vacance d'un poste de médecin chef à l'hôpital psychiatrique de Colson, à la Martinique.

Un poste de médecin chef est actuellement vacant à l'hôpital psychiatrique de Colson, à la Martinique.

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population, direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Toul (Meurthe-et-Moselle).

Est déclaré vacant le poste de directeur de l'hôpital-hospice de Toul (Meurthe-et-Moselle), établissement de 5e catégorie.

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, à l'inspecteur divisionnaire, directeur départemental de la population et de l'aide sociale de Meurthe-et-Moselle, cité administrative, 45, rue Sainte-Catherine, à Nancy.

Avis de vacance de postes de médecins à temps complet des dispensaires antituberculeux dans plusieurs départements.

Des postes de médecins à temps complet des dispensaires antituberculeux publics (consultations dans les dispensaires antituberculeux et séances de vaccination par le B. C. G.) sont actuellement vacants dans les départements suivants :

Ardennes	1	Nord	2
Aveyron	1	Saône-et-Loire	1
Cantal	1	Haute-Savoie	1
Côtes-du-Nord	1	Deux-Sèvres	1
Finistère	1	Somme	1
Indre-et-Loire	1	Vendée	1
Loire	2	Guadeloupe	1
Haute-Marne	1	La Réunion	1
Meuse	1	Martinique	1
Loiret	1		

Peuvent faire acte de candidature :

1° Les médecins des sanatoriums publics, pour tuberculeux pulmonaires, les médecins à temps complet des dispensaires publics ou privés (1) (issus du concours ou agrégés en vertu de l'article 18 du décret du 12 juin 1948) (en fonctions, en position régulière de congé ou de disponibilité) ;

2° Les médecins issus du concours de médecins des services antituberculeux du 8 décembre 1958 ainsi que les candidats issus des concours précédents à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'aurait pu être offert.

Les candidatures doivent être adressées simultanément, avant le 8 décembre 1959, dernier délai :

1° Au ministère de la santé publique et de la population, direction générale de la santé, sous-direction de l'hygiène sociale, 8e bureau, 1, rue de Tilsitt, Paris (8e) ;

2° A la direction départementale de la santé du département intéressé.

(1) Pour faire acte de candidature les médecins en fonctions dans les dispensaires privés ne doivent pas avoir atteint la limite d'âge prévue à l'article 2 de l'arrêté du 30 septembre 1957.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
HENRI MOREL

COTE DES CHANGES

En centaines de francs (1).

DERNIERS cours cotés en Bourse	PAYS	DEVISE	PARITE	COURS LIMITES pratiqués par la Banque de France		COURS EXTREMES cotés à la Bourse du 17 novembre 1959.	
4 90575	Etats-Unis	1 dollar U. S. A.	4 93706	4 90	4 9740	4 90525	4 9050
5 1590	Canada	1 dollar canadien.	... .	... .	... .	5 1605	5 1595
2 311	Côte française des Somalis	100 francs Djibouti.	2 30281	2 2625	2 3430	... .	... .
39 33	Mexique	100 pesos.	39 4965	... .	... .	... .	... .
117 605	Allemagne occidentale	100 Deutschmark.	117 549	115 840	119 280	117 595	117 585
18 939	Autriche	100 schilling.	18 98869	18 7025	19 2790	18 930	... .
9 8105	Belgique	100 francs belges.	9 87412	9 727	10 023	9 8080	9 8065
71 115	Danemark	100 couronnes danoises.	71 47763	70 4275	72 5335	71 095	71 090
13 750	Grande-Bretagne	1 livre sterling.	13 82376	13 6220	14 0265	13 7475	13 7460
7 9045	Italie	1.000 lires.	7 899296	7 78395	8 01610	7 9050	7 9040
68 740	Norvège	100 couronnes norvégiennes.	69 1188	68 055	70 155	68 715	68 695
130 015	Pays-Bas	100 florins.	129 9226	127 9375	131 9360	129 910	129 885
17 150	Portugal	100 escudos.	17 17238	16 85	17 5020	17 145	17 140
94 710	Suède	100 couronnes suédoises.	95 43513	94 0048	96 8646	94 700	94 695
113 085	Suisse	100 francs suisses.	112 9033	110 110	115 810	113 065	113 050
69 08	Tchécoslovaquie	100 couron. tchécoslovaques.	68 57027	68 05	69 08	69 08	... .
1 658	Yougoslavie	100 dinars.	1 64568	1 6335	1 6580	... .	... .

Maroc	1 dirham	0 9756	Zone C. F. A.	100 francs C. F. A.	2
Tunisie	1 dinar	11 7549	Zone C. F. P.	100 francs C. F. P.	5 50

(1) Ordonnance n° 58-1341 du 27 décembre 1958

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CHAMBRE DE COMMERCE DE DIEPPE

Etablissement public régi par la loi du 9 avril 1898.
SIÈGE SOCIAL : 2, BOULEVARD DE LA LIBÉRATION, DIEPPE

Obligations 6 1/4 0/0 1953 de 10.000 F.

Septième tirage effectué le 5 novembre 1959.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 556 obligations sorties à ce tirage ;
2° Des séries comprenant des obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
2.982 à 3.537	58	6.912 à 7.467	56
5.254 à 5.809	60	7.468 à 8.022	59.
6.058 à 6.612	57		

Les obligations amorties au tirage du 5 novembre 1959 seront remboursables à partir du 1er janvier 1960.

SOCIETE DES FERTILISANTS DE L'OUEST

Engrais et produits chimiques agricoles.
(S. O. F. O.)
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 800.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 1, AVENUE MARCEAU, PARIS
R. C. : Seine 57-B 16436.

OBLIGATIONS 4 1/2 0/0 1946 DE 5.000 F
DE LA
Société anonyme des usines Dior.

Quatrième tirage (13e amortissement) effectué le 9 novembre 1959.

LISTE NUMERIQUE

1° Des séries comprenant les 799 obligations sorties à ce tirage (355 titres ayant été rachetés d'autre part par la société en vue de cet amortissement) ;
2° Des séries comprenant des obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
1 à 1.567	59	17.150 à 18.664	56
7.274 à 8.265	57	19.596 à 20.000	59
10.058 à 11.515	58		

Les obligations amorties au tirage du 9 novembre 1959 seront remboursables à partir du 15 décembre 1959.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

APPEL AU REMBOURSEMENT ANTICIPE
de l'emprunt 4 0/0 1946
Energie électrique de l'Ouest algérien.

La Caisse nationale de l'énergie porte à la connaissance des porteurs d'obligations 4 0/0 1946 Energie électrique de l'Ouest algérien que toutes les obligations non encore amorties de cet emprunt sont appelées au remboursement anticipé à partir du 10 janvier 1960.

Ce remboursement sera effectué au pair de 5.000 F (50 NF) contre remise des titres d'obligations, coupon n° 15 au 10 janvier 1961 attaché, par l'intermédiaire des établissements bancaires désignés ci-après :

Crédit lyonnais ;
Société générale ;
Comptoir national d'escompte de Paris ;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie ;
Banque de l'Union parisienne ;
Banque de Paris et des Pays-Bas ;
Crédit commercial de France ;
Crédit industriel et commercial ;
Crédit du Nord ;
Société marseillaise de crédit ;
Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

Amortissement de l'emprunt Charbonnages de France 1951, à prime et à intérêt progressif, représenté par des obligations essentiellement nominatives de 100.000 F.

Quatrième tirage du 12 novembre 1959.

Les 363 obligations numérotées de 2.150 à 2.512 étant sorties au tirage seront remboursables à partir du 15 janvier 1960 à 120.000 F (1.200 NF), coupon au 15 janvier 1961 attaché, aux guichets de la Caisse nationale de l'énergie, 68, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris.

Il ne reste aucun titre à rembourser sur les amortissements précédents.

DOCKS REMOIS

LE FAMILISTERE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.100.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 1, RUE DE TALLEYRAND, REIMS
R. C. : Reims 54-B 73.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 480 obligations 4 % 1943 dont le seizième amortissement est prévu pour le 1er janvier 1960.
En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en décembre 1959.

Titres restant à rembourser.
Néant.

ETABLISSEMENTS GOULET-TURPIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.053.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : A REIMS, 42, BOULEVARD LOUIS-ROEDERER
R. C. : Reims 51-B 26.

Emprunt 4 0/0 1943.

Amortissement 1959.

LISTE NUMERIQUE

1° Des séries comprenant les 187 obligations (compte tenu des obligations déjà amorties) sorties au tirage du 12 novembre 1959 et remboursables au pair de 5.000 F, à partir du 15 décembre 1959, coupon n° 27 attaché;

2° Des obligations sorties aux tirages antérieurs non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
4.091 à 4.094	1957	4.721 à 4.730	1959	5.575 à 5.579	1959
4.139 et 4.140	1959	4.751 à 4.760	1959	5.603	1954
4.171 à 4.180	1959	4.764 à 4.766	1958	5.652 à 5.660	1959
4.201	1958	4.795 à 4.800	1959	5.671	1959
4.209	1958	4.851 à 4.854	1958	5.674 et 5.675	1959
4.221	1954	4.913 à 4.920	1959	5.678 à 5.680	1959
4.278 à 4.280	1956	5.021 à 5.030	1958	5.681 et 5.682	1959
4.281	1958	5.043 à 5.050	1958	5.688 à 5.690	1959
4.282 à 4.290	1959	5.107	1958	5.701 à 5.710	1959
4.309	1958	5.114 à 5.120	1958	5.762 et 5.763	1957
4.391 à 4.396	1959	5.141 à 5.150	1959	5.788	1955
4.398 à 4.400	1959	5.201 à 5.210	1958	5.791 à 5.795	1958
4.408 et 4.409	1957	5.221 à 5.224	1958	5.803 à 5.810	1958
4.416 à 4.418	1958	5.317 à 5.320	1957	5.932 à 5.935	1958
4.422 à 4.426	1959	5.331 à 5.339	1958	5.938 à 5.940	1958
4.481 à 4.490	1958	5.351 à 5.360	1958	5.951 à 5.960	1959
4.492 à 4.494	1958	5.391 à 5.398	1959	5.991 à 5.994	1959
4.600	1958	5.412	1957	5.999 et 6.000	1959
4.641 à 4.645	1959	5.421 à 5.430	1959	6.061 à 6.070	1959
4.650	1959	5.471 à 5.480	1958	6.073 à 6.074	1956
4.662 à 4.670	1959	5.481 à 5.490	1959	6.077 et 6.078	1956
4.717 à 4.720	1959	5.511 à 5.520	1958	6.101 à 6.104	1954

Les 12 titres nouveaux amortis non encore délivrés n°s 5.603, 5.788, 6.069, 6.070, 6.073, 6.074, 6.077, 6.078, 6.101 à 6.104 correspondent aux titres anciens n°s 1.468, 2.307, 2.383, 2.707, 1.089 et 1.090, 1.791 et 1.792, 412 à 415, non encore échangés.

Pour compléter cet amortissement, la société a procédé au rachat en Bourse de 55 obligations.

Emprunt 4 0/0 1945.

Amortissement 1959.

LISTE NUMERIQUE

1° Des séries comprenant les 130 obligations (compte tenu des obligations déjà amorties) sorties au tirage du 12 novembre 1959 et remboursables au pair de 5.000 F, à partir du 1er janvier 1960, coupon n° 25 attaché;

2° Des obligations sorties au tirage antérieur non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
2.235 à 2.236	1954	5.801	1957	7.011 à 7.020	1959
5.092 à 5.097	1957	6.011 à 6.020	1959	7.071 à 7.080	1959
5.291 à 5.300	1959	6.041 à 6.050	1959	7.521 à 7.527	1959
5.451 à 5.460	1959	6.381 à 6.390	1959	7.529 et 7.530	1959
5.471 à 5.480	1959	6.376	1958	7.591 à 7.600	1959
5.566 et 5.567	1958	6.461 à 6.465	1957	7.811 à 7.820	1958
5.681 et 5.682	1959	6.531 à 6.536	1959	7.930	1956
5.685 et 5.686	1959	6.688 à 6.690	1958	7.981 à 7.990	1958
5.690	1959	6.711 à 6.720	1959	8.141 à 8.143	1957
5.748 à 5.750	1957	6.811 à 6.820	1959	8.151 à 8.153	1957

Les 7 titres nouveaux amortis non encore délivrés n°s 7.930, 8.141 à 8.143 et 8.151 à 8.153 correspondent aux titres anciens n°s 1.277, 2.739, 2.740, 2.755, 1.999, 2.000 et 2.438, non encore échangés.

Pour compléter cet amortissement, la société a procédé au rachat en Bourse de 80 obligations.

Aucun titre de cet emprunt n'est frappé d'opposition.

Emprunt 4 1/4 0/0 1946.

Amortissement 1959.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de cet emprunt, la société a utilisé en rachats en Bourse la totalité de la treizième annuité d'amortissement venant à échéance le 15 décembre 1959.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

Liste numérique des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉRO	ANNÉE de remboursement.
1.526 à 1.548	1958	4.415 à 4.439	1957	6.975	1954

Aucun titre de cet emprunt n'est frappé d'opposition.

SOCIETE CHIMIQUE DE GERLAND

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 280.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 49, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, LYON
R. C. : Lyon 57-B 141.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses 6.000 obligations 4 % 1946 de 5.000 F, la Société chimique de Gerland a racheté en Bourse 178 obligations, épuisant le chiffre prévu pour l'amortissement de l'emprunt au 1er janvier 1960.

En conséquence, il n'y a pas lieu d'effectuer de tirage au sort pour ledit amortissement.

Les précédents amortissements ont également été effectués par voie de rachats en Bourse.

SOCIETE CHIMIQUE DE GERLAND

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 280.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 49, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, LYON
R. C. : Lyon 57-B 141.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses 10.000 obligations 6 % 1949 de 5.000 F, la Société chimique de Gerland a racheté en Bourse 226 obligations, épuisant le chiffre prévu pour l'amortissement de l'emprunt au 15 janvier 1960.

En conséquence, il n'y a pas lieu d'effectuer de tirage au sort pour ledit amortissement.

Les précédents amortissements ont également été effectués par voie de rachats en Bourse.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Trso (Rodolphe), né le 12 septembre 1910 à Budapest (Hongrie), de nationalité française, demeurant à Tourcoing, 250, boulevard Descats, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs : Alain, né le 26 février 1943, et Pierre, né le 5 janvier 1948, tous deux à Tourcoing, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Treso.

Mme Benarbia (Zahra) née le 8 mai 1925 à Béni-Saf (Oran), demeurant à Fès (Maroc), 38, rue de Savoie, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique et à son prénom ceux de Gontran (Marcelle).

M. Jean Malano, époux de Mme Régine-Lucie Bonfils, né à Nimes le 17 décembre 1930, demeurant et domicilié à Boissières (Gard), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs : Nicole Malano, née à Boissières (Gard) le 18 février 1955, et Jacques Malano, né à Boissières (Gard) le 20 juillet 1956, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Freynet, au lieu de Malano.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

17 octobre 1959. Déclaration à la préfecture du Nord. **Comité d'aide aux vieux travailleurs.** But: donner un colis aux vieux travailleurs du quartier derrière l'usine, à l'occasion des fêtes de Noël. Siège social: 37, rue Dupleix, Hellemmes.

19 octobre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Sens. **Vers les Cimes.** But: éducation physique et morale de ses membres et spécialement organisation de camps et colonies de vacances. Siège social: 27, rue Désiré-Robert, Sens (Yonne).

19 octobre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Girons. **Comité permanent des fêtes de Rivérenert.** But: organisation des fêtes de la commune. Siège social: mairie de Rivérenert (Ariège).

20 octobre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. **Télé-Club de Passirac-Charente.** But: utiliser la télévision comme moyen de culture et de détente. Siège social: presbytère de Passirac (Charente).

20 octobre 1959. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Association des professeurs et amis et éducateurs de l'école de la Salle.** But: amélioration des conditions d'enseignement, défense des intérêts moraux, spirituels et scientifiques de l'école de la Salle. Siège social: 52, rue Auguste-Blanqui, Marseille.

21 octobre 1959. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **Association de Cormatin.** But: procurer un lieu de rencontre, des terrains de sport et plein air aux jeunes et leur permettre de bénéficier de l'action de l'association de Taizé en vue de leur formation artistique et culturelle. Siège social: lieudit Saint-Roch, Cormatin.

22 octobre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Thiers. **Amicale laïque de Chanier.** But: défendre l'école publique et développer les œuvres éducatives péri et postscolaires laïques. Siège social: école publique de Chanier, commune de Celles-sur-Durolle (Puy-de-Dôme).

23 octobre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Bastia. **Comité d'érection du monument de Teghime.** But: érection d'un monument à la mémoire des militaires tabors marocains tombés au col de Teghime pour la libération de la Corse, veiller à l'entretien de ce monument. Siège social: 5, rue César-Campinchi, Bastia (Corse).

26 octobre 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Société d'études hépato-spléno-logiques de l'hôpital Beaujon.** But: recherches sur l'anatomie pathologique, la biologie et la thérapeutique des maladies du foie. Siège social: 100, boulevard du Général-Leclerc, Clichy.

27 octobre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Foyer rural de Champs (Puy-de-Dôme).** But: information technique et émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: mairie de Champs (Puy-de-Dôme).

27 octobre 1959. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **La Goutte de sang de Rives et du canton.** But: accroître le nombre de donneurs et soutenir les intérêts des adhérents. Siège social: mairie de Rives.

27 octobre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Société de chasse Cauden Bat.** But: coordonner et unifier les efforts des chasseurs de la commune en vue de l'organisation rationnelle de la chasse, établir une réserve surveillée par un garde assermenté et obtenir des lâchers de gibier. Siège social: café Martinon, Hélette (Basses-Pyrénées).

27 octobre 1959. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Loisirs hospitaliers et municipaux aixois.** But: organiser des matinées récréatives gratuites pour les œuvres sociales. Siège social: hôpital d'Aix, avenue Pasteur, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

28 octobre 1959. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Centre d'études techniques agricoles de Vouzailles (Vienne).** But: fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation et d'améliorer la rentabilité de leur travail par une application judicieuse des progrès techniques et des méthodes d'organisation. Siège social: mairie de Vouzailles.

28 octobre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Association des anciens combattants.** But: entretenir des relations d'amitié et continuer les traditions de camaraderie nées des souffrances communes supportées au front et resserrer les liens entre les membres d'une façon constante et les soutenir dans leurs aspirations légitimes et dans leurs intérêts. Siège social: mairie de Moussy-le-Vieux (Seine-et-Marne).

29 octobre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Tennis-Club municipal de Bandol.** But: pratique du sport de tennis et des exercices physiques pour les enfants des écoles, la jeunesse de Bandol, la clientèle saisonnière et la population bandolaise. Siège social: mairie de Bandol (Var).

29 octobre 1959. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Amicale laïque de l'Armailler, Bourg-les-Valence.** But: diffuser la pensée laïque et promouvoir l'éducation populaire. Siège social: école publique de l'Armailler, Bourg-les-Valence.

30 octobre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Avenir de Saint-Joseph.** But: pratique des sports. Siège social: 31, rue Bondor, Cherbourg (Manche).

30 octobre 1959. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. **Cantine scolaire de Montilly.** But: servir aux enfants des écoles publiques des repas chauds le midi. Siège social: école de garçons de Montilly (Orne).

30 octobre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie. **Cercle meulanais d'éducation physique et d'haltérophilie (C. M. E. P. H.).** But: pratique de la culture physique et de l'haltérophilie. Siège social: mairie de Meulan (Seine-et-Oise).

30 octobre 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Ciné-Club de l'Hay-les-Roses.** But: développement de la connaissance du cinéma. Siège social: 22, rue de Metz, l'Hay-les-Roses.

30 octobre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaudun. **Société de chasse de Moronville et terres avoisinantes.** But: exercice du sport du tir en battues en plaines, principalement sur perdreaux et quelques faisans en fin de saison. Siège social: pavillon de Moronville, Courbehaye (Eure-et-Loir).

3 novembre 1959. Déclaration à la préfecture des Ardennes. **Association départementale d'aide aux vieillards des Ardennes.** But: venir en aide aux personnes âgées, et plus spécialement aux vieillards malades. Siège social: 14, avenue G.-Corneau, Charleville.

3 novembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Fédération départementale de la famille rurale du Finistère.** But: défense et représentation des droits et intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: chez le président, M. François Le Gall, Poulmarc'h, Plabennec (Finistère).

3 novembre 1959. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Centre d'information et de vulgarisation agricoles et ménager agricoles de Mailhoc.** But: diffuser les connaissances techniques, économiques et sociales aux agriculteurs: étude, information et vulgarisation, améliorer la productivité des exploitations. Siège social: école publique de Mailhoc.

4 novembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Jonzac. **Foyer rural de Saint-Dizant-du-Gua.** But: achat d'immeubles, de terrain, de matériel pouvant permettre l'éducation, l'information technique et l'émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: mairie de Saint-Dizant-du-Gua (Charente-Maritime).

10 novembre 1959 Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Centre culturel de Massy.** But: grouper les personnes qu'intéresse la vie culturelle sous tous ses aspects, en France et dans le monde. Siège social: 80, rue de Paris, Massy (Seine-et-Oise).

MODIFICATIONS

20 octobre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. L'**Amicale belote des 4 as** transfère son siège social du café Vanacker, place de l'Hôtel-de-Ville, au café Clément, 21, rue Jean-Jaurès, Roanne (Loire).

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 octobre 1959: page 10224, 2e colonne, 11e insertion, **Association des amis de l'école Decroly,** dite **Association Decroly,** en ce qui concerne le siège social, au lieu de: « du 98, rue de la Chaussée-de-l'Etang », lire: « du 2, avenue de la Pelouse ».

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.